



Entre (re)victimisation et agentivité : parcours de maternité en contexte d'itinérance
et de violence conjugale

Par Mélissa Cribb

Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre d'un
programme en extension de l'Université du Québec en Outaouais en vue de
l'obtention du grade de Maître ès arts (M. A.) en travail social

Québec, Canada

© Mélissa Cribb, 2024

RÉSUMÉ

Jusqu'à tout récemment, le phénomène de l'itinérance féminine a été peu étudié dans les écrits scientifiques québécois (Bellot et Rivard, 2017; Cousineau et Flynn, 2021). Or, la réalité de l'itinérance au féminin diffère considérablement de celle des hommes, notamment par l'aspect caché qu'elle revêt (Bellot et Rivard, 2017; Gélinau, 2008; MSSSQ, 2018) et par le parcours de vie des femmes, particulièrement marqué par différentes formes de violence, telles que les violences conjugales et familiales (Cousineau et Flynn, 2021) et les agressions à caractère sexuel (Côté et al., 2022). De plus, on déplore que les travaux québécois ayant abordé l'itinérance chez les femmes aient peu ou pas abordé l'expérience de la maternité dans ce contexte (Bellot et Rivard, 2017; Flynn, 2015; Gélinau, 2008). Les situations complexes expérimentées par les mères ayant vécu des situations de violence conjugale et d'itinérance sont susceptibles d'affecter de manière importante la maternité et augmentent la possibilité qu'elles perdent la garde de leurs enfants (Canfield et al., 2017; Harp et Oser, 2016). En ce sens, ce mémoire de maîtrise vise à mieux comprendre l'expérience des mères qui ont vécu de la violence conjugale et des situations d'itinérance. Il porte plus précisément sur l'expérience de celles qui n'ont plus la garde de leurs enfants ou qui ont vécu une ou des périodes de séparation temporaire avec eux. Pour ce faire, cette étude poursuit trois objectifs spécifiques, à savoir : 1) identifier les circonstances entourant les séparations temporaires et permanentes entre les participantes et leurs enfants; 2) décrire les stratégies déployées par celles-ci pour protéger leurs enfants, répondre à leurs besoins et assurer leur bien-être et pour maintenir des contacts avec eux; ainsi que 3) documenter les éléments ayant facilité ou entravé le parcours des mères dans les différents services qu'elles ont utilisés en lien avec la maternité.

Ce mémoire de maîtrise s'inscrit dans une recherche-action qualitative plus large, qui visait notamment à documenter les liens entre la violence de la part de partenaires intimes (VPI) et l'itinérance vécues par les femmes. Ainsi, des entretiens de type récit de vie ont été réalisés auprès de 46 femmes. Dans le cadre de cette étude, une analyse complémentaire des données a été réalisée à partir d'un échantillon non probabiliste, typique ou intentionnel, composé de 14 participantes sélectionnées parmi l'échantillon de la recherche principale. Mobilisant un cadre féministe intersectionnel, cette étude a permis de dégager certains constats. Dans un premier temps, les résultats montrent que pour la majorité des participantes, les séparations temporaires et permanentes qu'elles ont vécues avec leurs enfants se sont produites conséquemment aux violences conjugales et institutionnelles qu'elles ont subies. De plus, combinées à l'étiollement de leurs conditions de vie, les violences conjugales et institutionnelles que les mères de cette étude ont vécues ont également entraîné des difficultés dans l'exercice de leur rôle parental ainsi que dans le maintien de la relation ou des contacts avec leurs enfants. Les résultats mettent également en lumière que les interventions de la DPJ semblent avoir été teintées par les stéréotypes découlant des représentations sociales de la maternité, ce qui a parfois entraîné des jugements de la part des intervenantes envers les mères et une mauvaise compréhension

de leurs réalités. Or, loin d'être demeurées passives lorsqu'elles ont rencontré des difficultés dans leurs expériences de maternité, les participantes de cette étude ont plutôt mobilisé de nombreuses stratégies pour protéger leurs enfants de la violence conjugale et de la maltraitance, pour assurer leur bien-être, répondre à leurs besoins, ainsi que pour maintenir les liens avec ceux-ci. Dans un tel contexte, les conclusions de cette étude ont permis de dégager certaines retombées pour la pratique du travail social et des recommandations de pistes d'intervention, comme l'instauration de programmes sociaux et de services facilitant la stabilisation des conditions de vie de ces mères (l'accès à des logements sociaux abordables, à des ressources d'hébergement de deuxième étape). Les résultats soulèvent également l'importance de sensibiliser et de mieux former les intervenantes, particulièrement celles qui travaillent à la Direction de la protection de la jeunesse, sur les violences familiales, conjugales et postséparations et les conséquences qui en découlent sur les conditions de vie de ces femmes et dans l'exercice de leur rôle parental. Ainsi, les intervenantes seront davantage outillées pour mieux accompagner et soutenir les mères qui vivent de la violence conjugale.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	i
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	viii
REMERCIEMENTS.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1	3
PROBLÉMATIQUE.....	3
1.1 L'itinérance, un problème surtout documenté à partir du point de vue des hommes.....	3
1.2 La prévalence de l'itinérance : qu'en est-il des femmes ?.....	5
1.3 Les violences faites aux femmes dans le parcours de vie des femmes vivant des situations d'itinérance.....	6
1.4 Un parcours de vie complexe, porteur de conséquences sur la maternité.....	7
1.4.1 Les conséquences de l'itinérance sur la parentalité	7
1.4.2 Les conséquences de la violence conjugale sur la maternité	8
1.4.3 Les conséquences de certains états de santé mentale sur la maternité.....	10
1.4.4 Les conséquences de la consommation de substances psychoactives sur la maternité.....	12
1.5 La perte de la garde d'un enfant.....	12
1.6 La pertinence sociale du mémoire.....	14
CHAPITRE 2	16
RECENSION DES ÉCRITS	16
2.1 La maternité construite à l'intérieur des rapports sociaux de pouvoir	17
2.1.1 La maternité comme institution sociale patriarcale	18
2.1.2 Une surveillance des mères à la croisée du sexisme, du racisme et du colonialisme.....	19
2.1.3 Des injonctions de conduites parentales impossibles à atteindre pour les femmes en situation de pauvreté	21
2.2 Au-delà du risque, ce que les mères mettent en place pour assurer la sécurité de leurs enfants.....	23
2.2.1 Les stratégies mobilisées par les mères en situation de pauvreté	23
2.2.2 Les stratégies mobilisées par les mères survivantes de la violence conjugale ...	24
2.3 La maternité des femmes qui ont des états de santé mentale et qui consomment des substances psychoactives : un levier important pour faire face aux difficultés et entamer un processus de changement.....	26
2.4 Que disent les femmes quant à la perte de la garde de leurs enfants ?	26

2.4.1 Une expérience empreinte de souffrance	27
2.4.2 Le poids d'un sentiment d'échec, la rupture avec la représentation sociale de la « bonne » mère	28
2.4.3 Des stratégies pour maintenir les liens	29
2.5 Les limites des recherches actuelles et la pertinence scientifique du mémoire	31
CHAPITRE 3	33
CADRE THÉORIQUE	33
3.1 Le féminisme intersectionnel.....	33
3.2 La pertinence du féminisme intersectionnel pour cette étude et la grille d'analyse privilégiée	35
CHAPITRE 4	38
MÉTHODOLOGIE	38
4.1 Le but et les objectifs du mémoire	38
4.2 Le type de recherche.....	39
4.3 Le recrutement des participantes et l'échantillon à l'étude.....	39
4.4 L'analyse des données	43
4.5 Les principales considérations éthiques	45
CHAPITRE 5	47
RÉSULTATS	47
5.1 Le profil des participantes.....	47
5.1.1 Le portrait sociodémographique des participantes.....	47
5.1.2 Le portrait sommaire des participantes.....	50
5.1.2.1 Nadia	50
5.1.2.2 Stéphanie.....	50
5.1.2.3 Julie.....	51
5.1.2.4 Marja.....	52
5.1.2.5 Laure.....	53
5.1.2.6 Ariane	53
5.1.2.7 Nina	54
5.1.2.8 Josée.....	55
5.1.2.9 Elvira.....	56
5.1.2.10 Cassy.....	56
5.1.2.11 Noémie	57
5.1.2.12 Alice	58
5.1.2.13 Laura.....	58
5.1.2.14 Jacinthe.....	59
5.1.3 La synthèse des portraits des participantes.....	59
5.2 Les circonstances ayant mené à des séparations temporaires et permanentes avec les enfants	62
5.2.1 Les circonstances ayant mené à une séparation temporaire avec un enfant	62

5.2.1.1	<i>Le séjour dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale</i>	62
5.2.1.2	<i>Le placement temporaire de l'enfant</i>	63
5.2.1.3	<i>L'instabilité résidentielle</i>	64
5.2.2	Les circonstances ayant mené à une séparation permanente avec un enfant	65
5.2.2.1	<i>Le départ du domicile familial</i>	66
5.2.2.2	<i>Le placement à majorité ou la perte de la garde d'un enfant</i>	67
5.2.2.3	<i>L'adoption</i>	70
5.3.1	Les conséquences découlant des séparations temporaires et permanentes avec les enfants	71
5.3.1.1	<i>Les conséquences psychologiques</i>	71
5.3.1.2	<i>Les conséquences sociales et conjugales</i>	75
5.3.1.3	<i>Les conséquences financières</i>	76
5.4.1	Les stratégies déployées par les mères	77
5.4.1.1	<i>Les stratégies pour protéger les enfants de la violence conjugale et de la maltraitance</i>	77
5.4.1.2	<i>Les stratégies pour assurer le bien-être des enfants et répondre à leurs besoins</i>	80
5.4.1.3	<i>Les stratégies pour maintenir les liens avec leurs enfants</i>	83
5.5.1	L'appréciation des services utilisés par les femmes en lien avec la maternité	87
5.5.1.1	<i>Les éléments ayant facilité l'utilisation des services</i>	88
5.5.2	Les obstacles liés à la dispensation des services	90
5.5.2.1	<i>Les obstacles liés à la DPJ</i>	90
5.5.2.2	<i>Les obstacles liés au recours à l'aide sociale</i>	94
5.5.2.3	<i>Les obstacles liés aux logements sociaux</i>	95
5.5.2.4	<i>Les obstacles liés au système de justice</i>	95
CHAPITRE 6		98
DISCUSSION		98
6.1	La dimension quotidienne	98
6.1.1	Des violences familiales qui précarisent les conditions de vie des femmes	99
6.1.2	Des expériences de maternité liées aux conditions de vie	99
6.1.3	La maternité et la violence conjugale	101
6.2	La dimension institutionnelle	103
6.2.1	Des violences institutionnelles qui font obstacle au rôle de mère	103
6.2.2	Des violences institutionnelles qui fragilisent les conditions de vie et complexifient l'expérience de maternité	108
6.3	La dimension représentationnelle	110
6.3.1	La perte de la garde comme conséquence des représentations sociales de la maternité	110
6.3.2	Les conséquences sociales des représentations de la maternité	112
6.4	La dimension intersubjective	113
6.4.1	Les stratégies pour protéger les enfants de la violence conjugale et de la maltraitance	114

6.4.2 Les stratégies pour assurer le bien-être des enfants et répondre à leurs besoins	115
6.4.3 Les stratégies pour maintenir les liens avec les enfants	117
6.5 Les forces et les limites de ce mémoire	119
6.6 Les retombées pour la pratique du travail social et les recommandations pour des pistes d'intervention	121
6.7 Les recommandations pour les recherches futures.....	124
CONCLUSION.....	126
LISTE DE RÉFÉRENCES	130
ANNEXE 1	141
SCHÉMA D'ENTREVUE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS.....	141
ANNEXE 2	144
CERTIFICATION ÉTHIQUE	144
ANNEXE 3	145
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	145

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Synthèse des caractéristiques démographiques des participantes.....	49
--	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACS	Agressions à caractère sexuel
BIPOC	Black Indigenous and People of Color
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CERAS	Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences
CER-UQAC	Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains
CLSC	Centre local de services communautaires
CRUJeF	Centre de recherche sur les jeunes et les familles
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
FMHM	Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
INSPQ	Institut national de santé public du Québec
ITS	Infection transmise sexuellement
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
MSSSQ	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
ONU	Organisation des Nations Unies
OTSTCFQ	Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
PLIFF	Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes
RSIQ	Réseau solidarité itinérance du Québec
RTRGFQ	Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec
VPI	Violence de la part de partenaires intimes

REMERCIEMENTS

Ce mémoire de recherche est l'aboutissement d'un long processus qui fut certes stimulant, mais également très exigeant. Sa réalisation représente un important accomplissement qui n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de nombreuses personnes que je tiens à remercier. J'aimerais tout d'abord témoigner ma grande reconnaissance à mes directrices de mémoire, mesdames Catherine Flynn et Eve Pouliot. Vous avez su m'accompagner et me soutenir avec beaucoup de patience et de douceur tout au long de ce cheminement atypique souvent parsemé d'embûches, et ce, en me démontrant votre entière confiance en moi et en ma capacité à mener ce projet à terme. Votre présence bienveillante, votre grande disponibilité, vos encouragements et vos précieux conseils ont souvent fait la différence, particulièrement dans mes moments de doute et de découragement. Je tiens également à dire un énorme merci aux participantes de cette étude qui ont accepté de partager généreusement leurs histoires. Sans votre participation, la réalisation de ce mémoire n'aurait tout simplement pas été possible. Enfin, je remercie chaleureusement le Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF) pour le soutien financier qui m'a été octroyé pour la rédaction de mon mémoire.

Un merci tout spécial à mes enfants qui m'ont toujours soutenue et encouragée avec amour à aller au bout de ce projet malgré tout le temps que cela m'a demandé. À mes deux filles, Geneviève et Mathilde, je souhaite que mon cheminement atypique d'étudiante puisse contribuer à vous ouvrir toute grande la porte qui vous mènera à vous choisir et à vous accomplir en tant que femmes à part entière. À ma mère, Diane, et ma grand-mère, Madeleine, les mots me manquent pour témoigner de l'immense gratitude que je ressens d'avoir grandi entourée de femmes aussi aimantes, courageuses, fortes et déterminées que vous. Votre présence et votre soutien constant tout au long de ce parcours à la maîtrise m'ont permis de croire en moi et en ma capacité à réussir. Merci également à mes sœurs, Stéphanie, Camille et Gabrielle, et à mes nièces, Catherine, Raphaëlle et Florence, pour leurs encouragements, ainsi qu'à mon père, Dominique, pour son soutien et pour m'avoir transmis l'importance et l'amour des études.

Un grand merci à mon mari, Abdelkader, qui a cru en moi dès le début, qui m'a soutenue et accompagnée avec beaucoup d'amour, d'humour et de douceur dans ce projet un peu fou, et ce, dans les bons moments comme dans ceux plus difficiles où j'ai eu envie d'abandonner. Merci aussi d'avoir pris soin de moi et de notre chez-nous pour que je puisse me consacrer entièrement à la rédaction en dehors de mon horaire de travail à temps plein. Merci aussi à mon amie Stéphanie Demers. Tu as été l'une des premières à croire en moi et à m'encourager à m'inscrire au baccalauréat en 2013. Ton soutien, ton empathie, ta disponibilité et nos nombreuses discussions sur le travail social m'ont portée tout au long de mon parcours universitaire. Finalement, j'aimerais également remercier Isabelle Boily, mon amie très précieuse. Il m'est difficile de trouver les bons mots qui expriment à quel point je suis reconnaissante de t'avoir dans ma vie depuis plus de 10 ans. Merci pour ta présence, tes encouragements constants, ton humour, ta patience, tes conseils, nos discussions passionnées sur le féminisme et pour m'avoir toujours rappelé l'importance de

rester collée sur la parole des femmes, les véritables expertes de leur vécu. Ta présence a fait une grande différence dans ma réussite.

INTRODUCTION

L'itinérance féminine a été jusqu'à tout récemment peu étudiée dans les écrits scientifiques québécois (Bellot et Rivard, 2017; Cousineau et Flynn, 2021). Or, les quelques recherches récentes qui se sont penchées sur l'itinérance des femmes mettent en lumière que leur réalité diffère considérablement de celle des hommes, notamment par la nature souvent cachée et invisible qu'elle revêt (Bellot et Rivard, 2017; Flynn, 2015; Géliveau, 2008; Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec [MSSSQ], 2018). Bretherton (2020) souligne que le contexte patriarcal qui place les femmes au cœur de la famille et de ce que représente un « chez soi » expliquerait pourquoi leur itinérance a longtemps été perçue comme un phénomène rare, suscitant donc peu d'intérêt jusqu'à récemment.

En plus d'être souvent caractérisé par l'itinérance cachée (Bellot et Rivard, 2017; Géliveau, 2008; MSSSQ, 2018), le parcours de vie des femmes en situation d'itinérance est particulièrement marqué par différentes formes de violence, telles que la violence conjugale et familiale (Cousineau et Flynn, 2021) et les agressions à caractère sexuel (Côté et al., 2022). De plus, nous déplorons que les recherches abordent peu ou pas du tout l'expérience de la maternité des femmes en situation d'itinérance (Bellot et Rivard, 2017; Flynn, 2015; Géliveau, 2008).

Dans un tel contexte, ce mémoire vise à mieux comprendre l'expérience des mères qui ont vécu de la violence conjugale et des situations d'itinérance. Il porte plus précisément sur l'expérience de celles qui n'ont plus la garde de leurs enfants ou qui ont vécu une ou des périodes de séparation temporaire avec eux. Cette étude s'inscrit dans une perspective

féministe intersectionnelle. En ce sens, tant l'analyse des résultats que la construction de la problématique visent à rendre visibles les rapports sociaux de pouvoir et les processus structuraux impliqués dans la production de l'expérience de la maternité des femmes en situation d'itinérance.

Ce mémoire de recherche comporte six chapitres. Le premier aborde la problématique à l'étude, en présentant les définitions liées à l'itinérance et à la violence conjugale ainsi que leur ampleur. Les conséquences découlant de l'itinérance, de la violence conjugale et de certaines problématiques associées (consommation de substances psychoactives et certains états de santé mentale) sur l'expérience de la maternité sont également présentées. Le deuxième chapitre expose la recension des écrits qui met en lumière la façon dont l'expérience de la maternité est structurée par les rapports sociaux de pouvoir, les stratégies déployées par les mères afin d'assurer la sécurité de leurs enfants ainsi que l'expérience subjective de la perte de la garde des enfants. De son côté, le troisième chapitre définit le cadre théorique privilégié dans le cadre de cette étude, soit le féminisme intersectionnel, ainsi que la grille d'analyse qui permet d'opérationnaliser les principaux concepts. Le quatrième chapitre fait état de la méthodologie privilégiée en présentant les objectifs, le type de recherche, l'échantillonnage, la stratégie d'analyse, ainsi que les considérations éthiques. Dans le cinquième chapitre, les résultats qui ont émergé à la suite de l'analyse des données sont présentés, en lien avec les objectifs poursuivis dans le cadre de ce mémoire. Enfin, le sixième chapitre est consacré à la discussion des résultats, à la lumière des écrits scientifiques recensés et du cadre théorique du féminisme intersectionnel.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre vise à mettre en lumière la problématique à l'étude, soit l'expérience de maternité des femmes en situation d'itinérance et de violence conjugale, ainsi que certains enjeux associés. Premièrement, des informations liées à l'itinérance et à certains types de violence ainsi que sur l'ampleur et la prévalence de ces phénomènes chez les femmes sont apportées. Ensuite, les conséquences découlant de l'itinérance, de la violence conjugale, de certains états de santé mentale, ainsi que de la consommation de substances psychoactives sont également abordées. Enfin, la pertinence sociale de cette étude vient clore ce chapitre.

1.1 L'itinérance, un problème surtout documenté à partir du point de vue des hommes

En fonction des différents contextes sociaux, économiques et culturels, le phénomène de l'itinérance a été défini de différentes façons, et ce, tant à l'international qu'au Canada et au Québec (Institut national de santé publique [INSPQ], 2021). Dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance, le gouvernement du Québec définit l'itinérance comme :

Un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifeste par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir, et à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. (MSSSQ, 2014, p. 30)

S'inscrivant dans une perspective féministe, ce mémoire adopte la posture de Cousineau et Flynn (2021) et remet en question le concept de rupture sociale, qui occupe

une place prépondérante dans la définition retenue par le gouvernement. En effet, les femmes en situation d'itinérance déployant de nombreux efforts tant pour (re)créer que pour maintenir les liens sociaux (Cousineau et Flynn, 2021), il est ici estimé que les situations d'itinérance vécues par celles-ci sont le produit des violences systémiques, structurelles et interpersonnelles perpétrées envers elles (Cousineau et Flynn, 2021). Par exemple, la pauvreté des femmes produite par la division sexuelle et les conditions de travail précaires (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2021) représente un facteur majeur vers le passage à l'itinérance chez les femmes (Bellot et Rivard, 2017).

Pour leur part, ancrés dans la réalité des femmes en situation d'itinérance, les membres du Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes (PLIFF) proposent plutôt une définition de l'itinérance féminine à partir de l'aspect caché de ce phénomène. Ainsi, malgré le fait qu'elles soient sans domicile fixe ou à risque de l'être, qu'elles se retrouvent dans des situations empreintes de violence et de pauvreté extrême, se retrouver à la rue n'est souvent pas une option pour les femmes en raison du sentiment d'insécurité associé à leur présence dans la rue et dans l'espace public (PLIFF, 2022).

Beaucoup de femmes vivant en situation d'itinérance développent un nombre impressionnant de stratégies pour éviter la rue (travail du sexe, *couchsurfing*, vol, etc.). Certaines femmes restent dans des situations violentes, difficiles, dans des logements insalubres, à devoir subir les comportements abusifs de propriétaires, comme stratégies ultimes pour les empêcher d'être à la rue. En ce sens, penser l'itinérance des femmes, c'est en premier lieu déconstruire l'idée que l'itinérance se vit exclusivement dans la rue, c'est reconnaître qu'il y a autant de femmes que d'hommes qui ont vécu un épisode d'itinérance, mais que cette réalité n'a souvent pas été vécue dans les mêmes conditions. Pour ces raisons, l'itinérance des femmes est souvent moins visible. (PLIFF, 2022, p. 5)

1.2 La prévalence de l'itinérance : qu'en est-il des femmes ?

S'il est difficile de mesurer adéquatement la prévalence de l'itinérance au Québec, les données issues du plus récent dénombrement (MSSSQ, 2023) montrent que durant la nuit du 10 au 11 octobre 2022, le nombre de personnes total en situation d'itinérance visible était estimé à 10 000. Au moment du dénombrement, ces personnes étaient donc sans domicile fixe permanent et elles avaient passé la nuit (ou prévoyaient de le faire) dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine (voiture, « squat », parc, etc.), soit dans les ressources d'hébergement (d'urgence, transitoires, liées à la violence conjugale), dans une ressource liée aux thérapies, dans un centre hospitalier ou en détention. Ensuite, parmi les 4 411 personnes qui ont répondu à la question sur le genre dans le questionnaire principal, 29 % se sont identifiées comme femmes cisgenres.

Dans l'ensemble, le portrait de l'itinérance dégagé par le dénombrement montre que les femmes cisgenres étaient plus susceptibles de se retrouver dans les hébergements liés à la violence conjugale (84 % des répondantes) et dans les ressources de transition (41 % des répondantes). Ensuite, elles identifiaient beaucoup plus souvent les mauvais traitements, comme la violence conjugale, comme motif associé à la perte d'un logement. Elles étaient également plus jeunes, représentaient une plus grande proportion de personnes qui s'identifiaient comme bisexuelles et elles étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir passé la nuit avec un ou des enfants (MSSSQ, 2023).

Enfin, certaines données suggèrent que la proportion des femmes et des familles en situation d'itinérance au Canada augmente et que les causes principales de l'itinérance chez

ces sous-groupes sont la violence et la pauvreté (Gaetz et al., 2013). Les mères en situation d'itinérance seraient d'ailleurs le sous-groupe dont le nombre augmente le plus rapidement parmi les personnes qui utilisent les hébergements d'urgence au Canada (Rahder, 2006; Tischler et al., 2007). Cependant, leurs expériences demeurent particulièrement cachées dans l'espace public et politique (Styron et al., 2000).

1.3 Les violences faites aux femmes dans le parcours de vie des femmes vivant des situations d'itinérance

En 1993, dans sa déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Organisation des Nations Unies (ONU) affirmait que la violence faite aux femmes est une violation des droits de la personne et des libertés fondamentales et qu'elle empêche celles-ci d'en jouir pleinement. Dans cette déclaration, la violence à l'égard des femmes réfère, sans toutefois s'y limiter, aux violences psychologiques, sexuelles et physiques vécues par les femmes dans les institutions de l'État, au sein de la famille et dans les relations interpersonnelles. Parmi celles-ci, on retrouve la violence conjugale (ONU, 1993).

Au Québec, dans la Politique d'intervention en matière de violence conjugale adoptée en 1995 par le gouvernement, la violence conjugale englobe les agressions sexuelles, physiques, psychologiques et les actes de domination sur le plan financier qui se manifestent au sein d'une relation conjugale, extraconjugale ou amoureuse. Elle se caractérise par la répétition de ces formes de violence se produisant la plupart du temps dans un cycle marqué par différentes phases successives : « tension, agression, déresponsabilisation, rémission et réconciliation » (MSSSQ, 1995, p. 23).

Si les parcours de vie des femmes sont souvent marqués par des violences familiales et interpersonnelles avant qu'elles effectuent un passage à l'itinérance (Bellot, 2017; Gélinau, 2008), ces types de violence constituent également des expériences marquantes une fois qu'elles ont amorcé leur parcours d'itinérance (Bellot et Rivard, 2017; Calvo et al., 2022; Davis et al., 2021). En effet, les femmes seraient significativement plus à risque de vivre ces types de violences que les hommes (Calvo et al., 2022), particulièrement la violence de la part de partenaires intimes (Calvo et al., 2022; Tyler et al., 2001).

1.4 Un parcours de vie complexe, porteur de conséquences sur la maternité

Puisque peu d'études se sont penchées sur les effets d'un parcours de vie complexe alliant violence conjugale et itinérance sur la maternité des femmes, cette sous-section aborde ces problématiques de façon parallèle. Les conséquences spécifiques de l'itinérance et celles de la violence conjugale sur la maternité sont donc présentées. En outre, sachant que les femmes en situation d'itinérance peuvent développer des états de santé mentale associés à la peur et à l'anxiété (Levine et al., 2016), à la dépression et au choc post-traumatique (Levine et al., 2016; Tinland et al., 2018) et qu'elles peuvent consommer alcool et drogues (Beijer et al., 2018; Davis et al., 2021), les conséquences de ces différents enjeux sont aussi discutées.

1.4.1 Les conséquences de l'itinérance sur la parentalité

Si peu d'études se sont intéressées à la maternité des femmes en situation d'itinérance, certaines ont porté sur les rôles parentaux dans ce contexte (Bradley et al., 2017; Sheller et al., 2018).

En plus de la pauvreté, les parents en situation d'itinérance seraient plus susceptibles de vivre des violences interpersonnelles, de consommer des substances psychoactives et d'avoir moins accès à du soutien sur le plan social, éducationnel et de la santé (Sheller et al., 2018). Les mères en situation d'itinérance seraient également plus susceptibles de présenter certains états de santé mentale associés à la dépression ou d'autres diagnostics psychiatriques (Sheller et al., 2018). Dans ce contexte, l'exercice du rôle parental peut se révéler plus complexe et est associé à un risque plus élevé d'avoir des pratiques disciplinaires inconsistantes, négligentes ou trop strictes ainsi qu'à une tendance à parentifier les enfants (Sheller et al., 2018). Des parents ont notamment expliqué que la précarité financière et les difficultés rencontrées dans le recours à des programmes d'aide gouvernementale ont entraîné un épuisement tel que cela les a menés à être moins disponibles émotionnellement pour leurs enfants (Bradley et al., 2017).

1.4.2 Les conséquences de la violence conjugale sur la maternité

Les difficultés liées à l'expérience de la maternité des femmes victimes¹ de violence conjugale sont, pour leur part, bien documentées. En raison de la violence conjugale exercée envers les mères et des conséquences qui en ont découlé, plusieurs d'entre elles ont mentionné avoir été privées ou empêchées de materner comme elles l'auraient voulu, ce qui a parfois causé un sentiment de perte lié à leur identité de mère (Bentley, 2016; Cort et Cline, 2017). Pour certaines d'entre elles, ce sentiment de perte lié à leur identité de mère a entraîné des états de santé mentale associés à la détresse ainsi que des idées

¹ Dans ce mémoire, les termes « victimes » et « survivantes » de la violence conjugale sont utilisés de manière interchangeable afin de reconnaître le statut de victime et l'agentivité des femmes.

suicidaires (Cort et Cline, 2017). Des mères estiment aussi que leur parcours de maternité était marqué par un climat de peur et de tension, lequel a fait en sorte qu'elles étaient constamment dans un état d'alerte et de surveillance pour éviter de déclencher la violence de leur partenaire intime (Bentley, 2016).

La violence conjugale entrainerait également des difficultés dans l'exercice du rôle parental. Par exemple, certaines femmes ont exprimé qu'elles fonctionnaient comme un robot en « mode pilote automatique », ce qui les a amenées à exercer leur rôle de mère sans émotions (Cort et Cline, 2017). Plusieurs mères ont également mentionné que leur capacité à être présentes et disponibles pour leurs enfants, à s'occuper d'eux et à répondre à leurs besoins a été diminuée (Cort et Cline, 2017; Lessard, 2020; Secco et al., 2016).

Ensuite, les formes plus sévères de violence conjugale vécues par les mères seraient associées à davantage de difficultés sur le plan de la communication avec les enfants, ce qui entrainerait des risques pour la santé de ces derniers (Kamody et al., 2020). À titre d'exemple, les enjeux de communication vécus par les mères dans ce contexte pourraient faire en sorte que le sujet des infections transmises sexuellement (ITS) ne soit pas abordé avec leurs enfants à l'adolescence, ce qui augmente le risque que ceux-ci contractent une ITS (Kamody et al., 2020).

De plus, des données issues d'une recension des écrits montrent que les mères qui ont vécu de la violence conjugale auraient des pratiques parentales problématiques, telles qu'un manque de communication et d'engagement envers leurs enfants, des pratiques

disciplinaires trop autoritaires ainsi qu'un taux plus élevé de négligence et de maltraitance physique (Chiesa et al., 2018).

Des travaux ont également mis en lumière que les interventions effectuées dans certains établissements de la santé et des services sociaux auprès des mères qui ont vécu de la violence conjugale sont souvent axées sur le jugement et la surveillance de leurs pratiques parentales (Cort et Cline, 2017; Fauci et Goodman, 2019) ou sur la façon d'exercer leur rôle de mère (Damant et al., 2010). Dans ce contexte, ces pratiques ont pour effet de responsabiliser les mères pour la violence vécue (Damant et al., 2010). Des constats similaires sont également soulevés dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Les discours de certaines intervenantes seraient axés sur les incapacités parentales des mères et sur la nécessité d'intervenir (Côté, 2016). Ces pratiques axées sur les habiletés parentales et les jugements ont également été relevées chez certaines intervenantes de la protection de la jeunesse qui perçoivent les femmes victimes de violence conjugale comme des mères négligentes qui ne protègent pas leurs enfants (Bimpson et al., 2022; Lapierre et Côté, 2011). Ces aspects sont abordés de façon plus détaillée dans le chapitre suivant, portant sur la recension des écrits.

1.4.3 Les conséquences de certains états de santé mentale sur la maternité

Plusieurs travaux se sont penchés sur l'exercice du rôle parental chez les mères qui ont des états de santé mentale associés à la dépression et au choc post-traumatique et ont soulevé certaines difficultés qu'elles rencontrent (Muzik et al., 2017; Palmer et al., 2018; Stein et al., 2020; Van Ee et al., 2016).

Les états de santé mentale associés à la dépression vécus par les mères entraineraient, d'une part, des difficultés d'attachement avec leurs enfants et, d'autre part, des sentiments moins positifs et des comportements moins sensibles lorsqu'elles interagissent avec eux (Muzik et al., 2017), de même que des degrés plus faibles d'acceptation de leurs émotions négatives (Stein et al., 2020). Ces états de santé mentale associés à la dépression seraient liés directement à des problèmes de comportement chez les enfants (Palmer-Molina et al., 2018).

Quant aux états de santé mentale associés au choc post-traumatique vécus par les mères, les résultats sont plus nuancés. Pour certains, le choc post-traumatique à lui seul entrainerait seulement des effets indirects ou aucun effet sur les pratiques parentales (Muzik et al., 2017; Palmer-Molina et al., 2018; Stein et al., 2020). Pour d'autres, les symptômes de choc post-traumatique entraineraient des pratiques parentales problématiques chez les mères, telles qu'un plus haut taux d'évitement, ainsi que des comportements intrusifs, hostiles, contrôlants et surprotecteurs envers les enfants. Ces mères seraient aussi généralement moins sensibles et moins disponibles émotionnellement pour les enfants et éprouveraient des difficultés accrues à répondre à leurs besoins (Van Ee et al., 2018).

Enfin, une étude qui s'est intéressée aux mères qui ont des états de santé mentale associés à la dépression, au trouble de personnalité limite, à la bipolarité, à la schizophrénie ou au stress post-traumatique met en lumière que leur expérience de la maternité est caractérisée par des enjeux entourant la garde des enfants (perte de la garde ou placement)

qui découlent souvent des symptômes liés aux états de santé mentale (Mizock et al., 2019). Ces enjeux liés à la garde des enfants, combinés aux jugements et au dénigrement qu'elles ont perçus chez des membres de la famille, des intervenantes de la protection de la jeunesse et des juges, ont fait obstacle à l'exercice de leur rôle de mère (Mizock et al., 2019).

1.4.4 Les conséquences de la consommation de substances psychoactives sur la maternité

Bien que très peu de travaux récents abordent l'expérience de la maternité des femmes qui consomment des substances psychoactives (Shadur et Hussong, 2019), certains se sont intéressés à l'expérience parentale dans ce contexte (Laventure et al., 2013).

La consommation problématique de substances psychoactives chez les parents serait associée à des difficultés telles qu'un manque de constance dans les pratiques disciplinaires et l'encadrement ainsi qu'un manque de disponibilité émotionnelle et physique (Laventure et al., 2013). De plus, la consommation de substances psychoactives chez les mères serait associée à un plus haut niveau de réactions non soutenantes face aux émotions négatives de leurs enfants (Shadur et Hussong, 2019).

1.5 La perte de la garde d'un enfant

L'exercice de la maternité dans les contextes mentionnés précédemment accroît le risque que les mères perdent la garde de leurs enfants. En effet, comparativement aux mères qui n'ont pas perdu la garde de leurs enfants, celles qui en ont perdu la garde ont des taux significativement plus élevés de consommation de substances psychoactives, un taux de scolarisation et d'emploi plus bas, un revenu annuel moins élevé, un plus haut taux

de situation d'itinérance dans le passé et un plus haut taux d'état mental associé au choc post-traumatique (Harp et Oser, 2016).

Des constats similaires sont également soulevés dans une recension des écrits (Canfield et al., 2017), qui mentionne que les facteurs associés à un risque plus grand pour les mères de perdre la garde d'un enfant sont issus de l'interaction complexe d'enjeux socioéconomiques, notamment le fait d'être sans emploi, d'avoir une plus faible scolarisation ou des revenus plus faibles, ainsi que d'être ou d'avoir été en situation d'itinérance ou d'instabilité résidentielle. De plus, des enjeux sur le plan de la santé mentale, la consommation de cocaïne ou de substances injectables, les violences familiales durant l'enfance et la violence conjugale à l'âge adulte ont également été associés à un risque plus élevé de perdre la garde d'un enfant (Canfield et al., 2017).

La perte de la garde des enfants contribue également à fragiliser les conditions de vie des femmes. En effet, un enjeu important auquel sont confrontés les parents qui perdent la garde de leurs enfants est la réduction ou la perte des aides financières gouvernementales liées aux enfants, ainsi que le risque de perdre les programmes d'aide au logement (Broadhurst et Mason, 2017; Morris, 2018). En plus de diminuer significativement les revenus, ces conséquences peuvent également représenter une menace pour la stabilité résidentielle (Broadhurst et Mason, 2017).

Or, des données issues d'une recherche effectuée au Québec et au Canada soulèvent que des enjeux socioéconomiques (recevoir une aide financière de dernier recours, être sans emploi, avoir des prestations de chômage, être sans diplôme d'études

secondaires) diminuent les chances de réunification à la suite du premier placement d'un enfant (Esposito et al., 2017). De son côté, Lloyd (2018) mentionne que ce serait la combinaison de certains facteurs de risques socioéconomiques (la monoparentalité, un revenu de moins de 15 000 \$/année, être sans emploi et le placement d'un enfant en raison de l'instabilité résidentielle) qui aurait un impact significatif sur la réunification à la suite d'un placement. Comparativement aux parents qui présentent un seul de ces facteurs de risque, ceux qui en combinent trois ont 39 % moins de chance d'être réunis et le pourcentage s'élève à 49 % lorsque quatre facteurs de risque combinés sont présents chez les parents. Or, les femmes de cette étude avaient beaucoup plus de risque que les hommes d'avoir un score de trois facteurs combinés (22 % contre 7 %). À titre d'exemple, comparativement aux hommes, elles avaient significativement plus de risque d'être sans emploi (54 % contre 32 %) et de gagner moins de 15 000 \$ par année (52 % contre 33 %) (Lloyd, 2018). De plus, les familles monoparentales dirigées par des femmes sont surreprésentées. Au Québec, elles représentaient 75 % des familles monoparentales en 2016 et ce taux serait stable depuis de nombreuses années (Roy, 2019).

1.6 La pertinence sociale du mémoire

Les travaux mentionnés dans ce chapitre ont fait état des enjeux que les mères ont rencontrés dans leurs expériences de maternité conséquemment aux situations d'itinérance, de violence conjugale et d'autres problématiques associées (consommation de substances psychoactives et certains états de santé mentale) qu'elles ont vécues. Les résultats mettent l'accent sur les comportements « dangereux » des mères, faisant en sorte que la sécurité ou le développement de leurs enfants est jugé à « risque ». Cependant, les

difficultés rencontrées par les mères qui exercent leur rôle parental dans ces contextes ont été abordées en silo et rarement à partir d'une méthodologie qualitative, ce qui limite la compréhension de la complexité de leurs expériences de maternité.

Ce mémoire ayant comme but général de mieux comprendre, dans une perspective féministe intersectionnelle, le parcours de maternité des femmes ayant vécu de la violence conjugale et des situations d'itinérance répond à un besoin exprimé par les partenaires impliqués dans la recherche principale (la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, le Réseau des Tables régionales des groupes de femmes et le Réseau solidarité itinérance du Québec) de mieux comprendre l'expérience de la maternité des femmes qui ont vécu des situations d'itinérance. Ces connaissances seront utilisées pour bonifier les pratiques, les outils d'intervention et l'accompagnement de ces mères. Il permet également de rendre visible la parole de femmes peu entendues, particulièrement lorsqu'il est question de la maternité (femmes BIPOC², autochtones, en situation d'itinérance, celles qui présentent certains états de santé mentale ou qui consomment des substances psychoactives, etc.), ce qui est essentiel afin de pouvoir, entre autres, adapter les pratiques et les services en fonction de leurs réalités et de leurs besoins.

² *Black, Indigenous, and People of Color.*

CHAPITRE 2

RECENSION DES ÉCRITS

Les études citées dans le chapitre précédent construisent une vision de la maternité axée sur les difficultés que les mères rencontrent dans l'exercice de leur rôle parental. Le portrait qui en ressort brosse une vision selon laquelle les mères sont dangereuses et mettent leurs enfants « à risque ». Cependant, ces études majoritairement quantitatives ne se sont que très peu attardées ou ne se sont pas attardées du tout à la parole des femmes, lesquelles ne subissent pas passivement les situations de violences et d'itinérance qui marquent leurs expériences de maternité. Il ne s'agit pas ici de tracer une autre vision tout aussi oppressante des mères combatives, stratégiques et résilientes. Toutefois, il apparaît particulièrement important en travail social de considérer, d'une part, les contextes structureaux qui contraignent les parcours de vie des personnes et, d'autre part, les stratégies déployées par celles-ci pour se réapproprier leur pouvoir d'agir (Deslauriers et Turcotte, 2015). La recension critique des écrits présentée dans ce chapitre s'attarde plus spécifiquement aux travaux qui se sont intéressés aux rapports sociaux de pouvoir qui structurent et contraignent l'expérience de la maternité, aux stratégies que les mères déploient pour protéger leurs enfants, ainsi qu'à l'expérience subjective de la perte de la garde des enfants.

En cohérence avec les principes de la recherche féministe, lesquels considèrent les femmes comme les expertes de leurs expériences (Flynn et al., 2015), cette recension des écrits regroupe majoritairement des études féministes posant un regard critique sur la

façon dont la maternité est encapsulée à l'intérieur d'un cadre normatif en décalage avec les conditions de vie des femmes. Elle cite différentes études ayant permis d'entendre la parole des femmes sur cette expérience.

La recension des écrits inclut des travaux publiés depuis 2016 et certains travaux pionniers sur la maternité publiés par des équipes de recherche québécoises. En raison du manque de travaux scientifiques récents abordant spécifiquement la maternité dans les contextes étudiés, certaines recherches s'inscrivant dans un paradigme critique et incluant des pères ont été sélectionnées³.

2.1 La maternité construite à l'intérieur des rapports sociaux de pouvoir

Plusieurs auteurs rappellent que l'expérience de la maternité n'est pas universelle et doit être située dans son contexte social. La maternité est notamment structurée par le statut socioéconomique et l'appartenance à un groupe ethnique ou culturel (Lapierre et Damant, 2012). Les représentations sociales de la maternité et l'image de ce que représente une bonne mère ont été construites à partir des normes liées à la maternité des femmes blanches américaines et européennes, de classe moyenne (Lapierre et Damant, 2012; Veenstra et Keenan, 2017). Dans ce contexte, certains groupes sociaux peuvent voir leurs expériences dévaluées.

³ La recherche documentaire a été effectuée dans les bases de données suivantes : Sofia, Social Work Abstracts, Érudit, Google scholar, Socindex, PsychINFO à partir des mots-clés suivants : *Maternité, motherhood, mothering, mother, parenting, mères autochtones, mères racisées, Aboriginal mothers, racialized mothers; itinérance, homelessness, homeless mothers; troubles de santé mentale, mental disorder, psychiatric illness; toxicomanie, drug abuse, substance misuse, substance use; violence conjugale, domestic abuse, intimate partner violence; pauvreté, low income; perte de la garde, custody lost, child removal.*

2.1.1 La maternité comme institution sociale patriarcale

Bien que les expériences de maternité ne soient pas homogènes, l'institution de la maternité touche toutes les femmes (Damant et al., 2012). Imposée par le système patriarcal pour réguler et dominer les mères (O'Reiley, 2012), la maternité-institution réduit l'identité des femmes à leur rôle de mère et les positionne comme étant responsables du bon développement des enfants, de leur bien-être et de leur sécurité. De cela découle une vision normative et idéalisée de la maternité dans laquelle l'on s'attend, entre autres, à ce que le rôle de mère soit exercé de façon calme et efficace, et ce, sans égard aux difficultés que les femmes rencontrent et à la détresse qu'elles peuvent ressentir (Damant et al., 2012). Dans ce contexte, les femmes dont les comportements et la situation s'inscrivent dans les normes instituées par le patriarcat sont considérées comme de « bonnes » mères, alors que les autres sont considérées comme des mères « inaptes » ou « déviantes » (Levine et Estable, 1981, cité dans Damant et al., 2012).

Cette vision patriarcale de la maternité et les normes qui en découlent s'inscrivent également dans les politiques sociales qui servent de balises aux différentes institutions gouvernementales. Dès lors, la façon d'exercer le rôle de mère fait l'objet d'une certaine surveillance, particulièrement dans les services de la protection de la jeunesse (Damant et al., 2012). Les normes découlant de l'institution de la maternité sont particulièrement présentes dans la jurisprudence québécoise de la Chambre de la jeunesse (Bernheim, 2017). L'analyse des discours met en lumière que le manque d'implication des pères ou leur absence est souvent normalisé, voire parfois légitimé alors que les mères, quant à

elles, sont blâmées « tant pour leur situation que celles de leurs enfants et doivent se reprendre en main pour devenir de bonnes mères » (Bernheim, 2017, p. 51).

2.1.2 Une surveillance des mères à la croisée du sexisme, du racisme et du colonialisme

Les quelques travaux réalisés avec des femmes noires montrent que leur expérience de la maternité est caractérisée par la présence de plusieurs stéréotypes racistes et sexistes qui les dépeignent comme de « mauvaises mères », « négligentes », « agressives », « entêtées », « difficiles », « délinquantes » et « droguées » (Maynard, 2018). Ces stéréotypes, qui prennent racine dans l'héritage de l'esclavagisme, ont mené à une surveillance et à un contrôle de l'État qui s'opèrent encore aujourd'hui (Maynard, 2018; Nash, 2018), l'opinion publique et les autorités jugeant ces mères comme étant « dysfonctionnelles » et incapables de s'occuper de leurs enfants (Maynard, 2018). Cela se traduit notamment par une surreprésentation des enfants noirs dans le système de protection de l'enfance, tant dans la prise en charge (Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse, 2021; Maynard, 2018) que dans les placements hors de leurs familles (Maynard, 2018).

Par ailleurs, dans plusieurs communautés autochtones, la grossesse était un événement significatif et important, pendant lequel les femmes enceintes occupaient une place privilégiée. Le lien avec l'enfant débutait avant la naissance. Ainsi, une attention particulière et des soins étaient accordés aux futures mères et à leur bébé. Les femmes autochtones plus âgées occupaient une place importante dans les soins prodigués et dans la transmission des rites associés à la grossesse, à l'accouchement et lors de la naissance,

comme la consommation de certaines plantes, la préservation du nombril ou l'emballage du bébé (Flynn et Brassard, 2012). Pour un grand nombre de familles autochtones, les pratiques parentales s'inscrivent dans une conception de la famille qui diffère de celle des familles allochtones. À titre d'exemple, la famille élargie y occupe une place très importante et exerce un rôle actif dans l'éducation et les soins aux enfants (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, 2019; Guay et Gramond, 2012). Ainsi, la solidarité, l'entraide et la vie collective se retrouvent au cœur des dynamiques familiales de nombreuses familles autochtones (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, 2019). Or, les pratiques, les coutumes et la conception de la famille dans les cultures autochtones ont fait l'objet de différentes politiques assimilationnistes dont les conséquences perdurent encore à ce jour (Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics, 2019; Flynn et Brassard, 2012). Dans la perspective colonialiste, les attentes liées à la maternité construites à partir de l'expérience des femmes blanches et de la classe moyenne ont amené l'État et le système actuel à juger les pratiques parentales des femmes autochtones comme étant « négligentes », « à risque » et « inadéquates » (Flynn et Brassard, 2012; Veenstra et Keenan, 2017). Les conséquences qui en découlent s'illustrent, entre autres, par la surreprésentation des familles autochtones dans les signalements et dans les suivis pris en charge par la protection de la jeunesse (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, 2019; Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse, 2021), lesquels ont entraîné le retrait de nombreux enfants autochtones de leurs familles et de

leurs communautés et leurs placements dans des familles autochtones (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, 2019; Femmes autochtones du Québec, 2016). Ceci rappelle, par le fait même, la situation vécue à l'époque des pensionnats :

La présence même du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) dans nos communautés rappelle cette sombre époque de l'histoire, celle des pensionnats, de notre histoire à tous, où nos enfants nous ont été arrachés pour être élevés au sein d'institutions autochtones. (Femmes autochtones du Québec, 2016, p. 3)

Des autrices autochtones soulèvent d'ailleurs l'idée que le système de protection de l'enfance serait en quelque sorte le prolongement des pensionnats autochtones (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; Femmes autochtones du Québec, 2016).

2.1.3 Des injonctions de conduites parentales impossibles à atteindre pour les femmes en situation de pauvreté

L'expérience de la maternité des femmes en situation de pauvreté et d'itinérance est marquée par des stéréotypes de genre, de classe et de race (Bullock et al., 2020; Elliot et Bowen, 2018; Repond et Bullock, 2019). On dénonce que les femmes en situation de pauvreté et d'itinérance sont dépeintes comme étant « vulgaires », « paresseuses », « droguées » et « négligentes ». Ces stéréotypes les positionnent également comme responsables de leur situation d'itinérance et comme représentant un danger pour elles-mêmes et pour leurs enfants (Bimpson et al., 2022; Repond et Bullock, 2019).

De plus, le discours public et celui des experts entourant les pratiques parentales des mères en situation de pauvreté seraient axés sur la notion de risque pour la santé des

enfants et la nécessité que les services sociaux interviennent pour les diminuer (Elliot et Bowen, 2018). Des femmes noires en situation de pauvreté ont notamment raconté comment les habitudes alimentaires (refus de manger la nourriture de l'école), l'apparence corporelle (être maigre) et l'appétit (manger beaucoup) de leurs enfants étaient associés à leur capacité et à leur volonté de bien les nourrir et étaient perçus comme un risque pour la santé des enfants. Pour certaines, cela a entraîné des menaces de signalements ou des signalements aux services sociaux par l'école. Pour d'autres, le fait que les enfants ne puissent pas atteindre les standards liés aux courbes de croissance ou respecter les recommandations des experts liés à l'alimentation a conduit à des accusations de maltraitance (Elliot et Bowen, 2018).

Featherstone et al. (2018) soulèvent aussi l'idée que le système public traduit les problèmes sociaux, comme la pauvreté, en problèmes individuels, ce qui a pour effet de désigner les comportements des parents en situation de pauvreté comme étant intentionnellement risqués et négligents. Le risque associé à la maternité exercée dans un contexte d'itinérance se traduit également par une surreprésentation des mères en situation d'itinérance ou d'instabilité résidentielle dans le système de la protection de la jeunesse. Or, être en situation d'itinérance ou d'instabilité résidentielle n'augmenterait pas considérablement les comportements de maltraitance des mères envers les enfants. La surreprésentation s'expliquerait par le fait qu'elles sont plus visibles par le système de la protection de la jeunesse lorsqu'elles ont recours à des ressources d'hébergement ou à des programmes de logement (Marcal, 2018).

Enfin, des travaux montrent que l'accès à des aides sur les plans financier et social serait un levier important pour soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle parental (Ettinger et al., 2018; Yang et al., 2019). Par exemple, les mères qui avaient plus de ressources sur le plan de la santé et sur le plan social ont rapporté un taux plus bas de punitions corporelles et des pratiques parentales plus positives (Ettinger et al., 2018). L'accès à une aide financière gouvernementale liée aux enfants était, quant à lui, associé à une diminution significative de la maltraitance et de la négligence (Yang et al., 2019).

2.2 Au-delà du risque, ce que les mères mettent en place pour assurer la sécurité de leurs enfants

Cette section aborde les nombreuses stratégies qui ont été mobilisées par les femmes qui exercent leur rôle de mère dans un contexte de pauvreté ou de violence conjugale afin d'assurer la sécurité et le bien-être de leurs enfants ainsi que pour répondre à leurs besoins.

2.2.1 Les stratégies mobilisées par les mères en situation de pauvreté

Si la maternité exercée dans un contexte de pauvreté est souvent dévalorisée et associée à un danger pour les enfants (Bimpson et al., 2022; Repond et Bullock, 2019), des travaux mettent en lumière que prioriser les besoins des enfants et leur procurer de la nourriture de qualité occupent une place centrale dans l'exercice du rôle parental d'un grand nombre de mères (Elliot et Bowen, 2018; Freeman, 2017). Ainsi, pour pallier les difficultés liées à la situation de pauvreté, elles ont recours à un ensemble de stratégies qui illustrent les nombreux efforts qu'elles déploient pour répondre aux besoins de leurs enfants (Elliot et Bowen, 2018; McKensie et McKay, 2018).

Le recours au réseau informel, à des services et à des programmes est une stratégie importante utilisée par les mères, permettant notamment d'obtenir de la nourriture, des vêtements et des médicaments à moindres coûts, des activités gratuites ou un accès internet (Elliot et Bowen, 2018; McKensie et McKay, 2018).

Ensuite, différentes stratégies sont mobilisées, d'une part, pour économiser (cultiver un jardin, effectuer des recherches pour trouver des prix moins élevés et tenir un budget très serré) et, d'autre part, pour accéder à des revenus supplémentaires (participer à des études de marché, vendre des biens ou fabriquer des articles pour la vente) (McKensie et McKay, 2018).

Enfin, certaines participantes racontent comment elles ont fait preuve de débrouillardise en utilisant des stratégies telles qu'échanger des services avec d'autres mères, offrir des services en échange de biens matériels, offrir du travail de bureau en échange d'activités gratuites pour les enfants ou encore faire l'entretien de l'immeuble d'appartements pour diminuer le coût du loyer (McKensie et McKay, 2018).

2.2.2 Les stratégies mobilisées par les mères survivantes de la violence conjugale

Au-delà de la dévalorisation et de la surveillance liées à la maternité des survivantes de violence conjugale, plusieurs travaux ont contribué à rendre visibles les nombreuses stratégies qu'elles mettent en place pour protéger leurs enfants et témoignent de l'importance qu'elles accordent à la sécurité et au bien-être de ces derniers (Bentley, 2016; Cort et Cline, 2017; Hauge et Kiamanesh, 2019; Lessard, 2020; Seco et al., 2016).

Pour protéger les enfants lorsque leurs conjoints sont violents, les mères ont recours à plusieurs moyens, tels que de s'interposer directement (Seco et al., 2016), porter plainte à la police, aller en maison d'hébergement ou encore confier les enfants à une personne de confiance (Lessard, 2020).

D'autres stratégies sont, quant à elles, mobilisées de façon préventive pour éviter que les enfants soient exposés à la violence conjugale et à la maltraitance (Bentley, 2016; Cort et Cline, 2017). Ces stratégies comprennent notamment d'élaborer un plan de fuite avec les enfants, d'éviter de souper en famille ou de faire souper les enfants plus tôt (Bentley, 2016), d'éviter de passer trop de temps avec les enfants ou de leur démontrer de l'affection lorsque le partenaire violent est présent tout en compensant lorsqu'il est absent (Cort et Cline, 2017), de même que de prioriser les besoins de base à ceux liés à la socialisation ou à la stimulation intellectuelle (Bentley, 2016). Si certaines femmes ont décidé de fuir et de quitter le conjoint violent pour protéger les enfants, d'autres n'ont pas hésité à rester dans une relation violente par peur que les enfants soient confiés au père à la suite des menaces qu'elles ont reçues (Bentley, 2016).

Enfin, lorsque leurs enfants ont été exposés à la violence conjugale, les mères utilisent également des stratégies qui visent à les protéger, telles qu'être attentives et sensibles aux besoins des enfants quand ils semblent troublés ou anxieux, recadrer les événements comme étant normaux ou non dangereux (Hauge et Kiamnesh, 2019) ou leur cacher ce qu'il se passe (Cort et Cline, 2017).

2.3 La maternité des femmes qui ont certains états de santé mentale et qui consomment des substances psychoactives : un levier important pour faire face aux difficultés et entamer un processus de changement

Des travaux mettent en lumière que pour les mères qui font face à des défis en lien avec leur santé mentale, la relation avec les enfants et l'identité de mère sont des leviers importants qui leur permettent de continuer à exercer leur rôle de mère malgré les difficultés qu'elles rencontrent et le sentiment d'épuisement ressenti. Pour certaines, ce rôle de mère donne un sens à leur vie et en améliore la qualité (Mizock et al., 2018). Pour les mères qui consomment des substances psychoactives et qui ont entamé un programme de thérapie, la maternité est un levier important qui apporte de l'espoir et de la motivation pour cesser de consommer malgré les difficultés qu'elles rencontrent dans le programme (Howard et Colvin, 2021).

2.4 Que disent les femmes quant à la perte de la garde de leurs enfants ?

Malgré les stratégies et les nombreux efforts déployés par les femmes pour protéger leurs enfants et répondre à leurs besoins, plusieurs mères sont confrontées à la perte de la garde de leurs enfants. Cette section traite spécifiquement de la perte de la garde des enfants à partir du point de vue des mères.

À notre connaissance, il n'existe pas de statistiques québécoises qui portent spécifiquement sur le nombre de parents qui ont perdu la garde de leurs enfants ni sur le contexte ayant conduit la protection de la jeunesse à évaluer que la sécurité ou le développement de ces enfants était compromis ou à risque de l'être. Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, 135 839 signalements ont été traités par la protection de la jeunesse et

près du tiers (31,5 %) ont été retenus. Ainsi, 42 821 enfants ont été pris en charge par la protection de la jeunesse. Au 31 mars 2023, plus de la moitié de ces enfants vivaient dans leur milieu familial. Les autres enfants étaient placés chez des tiers significatifs, dans une ressource de type familiale ou intermédiaire ou dans un centre de réadaptation (Gouvernement du Québec, 2023).

2.4.1 Une expérience empreinte de souffrance

La perte de la garde est souvent une expérience marquante et douloureuse dans le parcours de vie des parents. Plusieurs travaux mettent en lumière qu'elle est vécue comme un deuil important (Broadhurst et Mason, 2017; Morriss, 2018; Noël, 2014; Ross et al., 2017), souvent long et difficile à résoudre (Broadhurst et Mason, 2017; Noël, 2014). De plus, le processus de deuil des parents serait complexifié par la dichotomie d'avoir des enfants vivants et absents en même temps, empêchant par le fait même les mères d'avoir recours aux rituels de deuils habituels qui sont liés à un décès (Morriss, 2018) pour surmonter ce sentiment de perte profond et douloureux : « So, it's like losing a child without a burial, without a grave. It's the only way I could describe that... I still have her bedroom. Nothing has been touched... » (Ross et al., 2017, p. 43).

Pour plusieurs femmes, la perte de la garde des enfants entraînerait également des états de santé mentale associés à une grande souffrance (Broadhurst et Mason, 2019; Noël, 2014, 2018; Howard et Colvin, 2021), à la dépression (Noël, 2014; 2018; Kenny, 2018), à des idées suicidaires (Broadhurst et Mason, 2019; Noël, 2014, 2018) et, parfois, à des tentatives de suicide (Noël, 2014, 2018). Comparativement aux mères qui ont survécu au décès d'un enfant, celles qui en ont perdu la garde auraient des taux significativement plus élevés de

dépression, de recours à une visite médicale liée à des enjeux de santé mentale, ainsi qu'à la prise d'antipsychotiques, ce qui pourrait s'expliquer par le manque de reconnaissance sociale d'un deuil suivant cette forme de perte ainsi qu'un soutien social moins élevé (Kenny, 2018).

2.4.2 Le poids d'un sentiment d'échec, la rupture avec la représentation sociale de la « bonne » mère

Des travaux cités dans la recension des écrits de Morriss (2018) soulèvent que les mères qui ont perdu la garde de leurs enfants sont habitées par la honte d'être jugées comme de « mauvaises mères », leur parentalité étant réduite à une maternité ratée qui s'inscrit dans un processus de honte intersectionnel, où le genre, la classe et la sexualité sont liés à des défauts moraux imaginaires.

Cette image de mauvaise mère liée à la perte de la garde d'un enfant se manifeste alors dans différentes sphères de la vie des femmes et entraîne des conséquences (Broadhurst et Mason, 2017; Morriss, 2018; Noël, 2014). Par exemple, la désapprobation sociale entourant la maltraitance et la négligence des enfants place les parents qui ont perdu la garde de leurs enfants dans un groupe à part, ce qui a pour effet de limiter l'accès à du soutien social pour surmonter cette expérience douloureuse ainsi que les sentiments de honte et de culpabilité qui en découlent (Broadhurst et Mason, 2017). De plus, l'image de mauvaise mère associée à la perte de la garde d'un enfant peut également freiner la recherche d'aide ou l'acceptation de celle qui est offerte. Certaines mères ont notamment mentionné qu'elles ont choisi de cacher leur situation lorsqu'elles ont eu recours à des services ou à des ressources, ce qui a limité l'aide qu'elles auraient pu obtenir. Cela a

également eu des impacts sur les conditions de vie de certaines femmes, qui ont dû déménager à l'extérieur de la ville pour fuir les propos méprisants entendus dans l'entourage une fois que la perte de la garde a été connue (Noël, 2014).

2.4.3 Des stratégies pour maintenir les liens

Lorsque des parents perdent la garde de leurs enfants, l'exercice de leur rôle parental continue à occuper une place centrale dans leur vie (Honey et al., 2018; Ross et al., 2017). Le point de vue des parents concernant la relation avec leurs enfants une fois qu'ils en ont perdu la garde est partagé (Noël, 2018; Ross et al., 2017). Si plusieurs femmes mentionnent que leur lien avec les enfants est toujours présent et fort, d'autres ont plutôt abordé l'effritement du lien qui a découlé du placement, entre autres, en raison de l'absence ou du nombre de contacts limités (Noël, 2018). Des parents ont également mentionné avoir vécu des difficultés dans leur relation avec les enfants et dans l'attachement avec ceux-ci (Ross et al., 2017).

La perte de la garde entraîne plusieurs obstacles liés à l'exercice du rôle parental et au maintien du lien et de la relation avec les enfants (Honey et al., 2018; Howard et Colvin, 2021; Noël, 2014; 2018; Ross et al., 2017). Certains parents mentionnent le changement majeur qui est survenu dans leur rôle parental, voire la grande difficulté à l'exercer dans ce contexte (Honey et al., 2018; Ross et al., 2017).

Le manque de ressources financières, le manque d'accès au transport en milieu rural et la difficulté à concilier des horaires de travail irréguliers avec les droits de visite sont des obstacles dans le maintien du lien et de la relation avec les enfants rapportés par des mères.

Selon certaines, ce manque sur le plan financier ne serait pas pris en compte par les intervenantes de la protection de la jeunesse (Noël, 2014).

Pour un grand nombre de parents, les obstacles rencontrés sont liés aux pratiques de la protection de la jeunesse et des intervenantes (Honey et al., 2018; Noël, 2014, 2018; Ross et al., 2017). Honey et al. (2018) soulèvent que l'expérience de la maternité des femmes qui ont perdu la garde d'un enfant serait contrainte et déterminée par la protection de la jeunesse, qui contrôle leur comportement et des aspects importants de leur vie. Des balises sont ainsi mises en place et déterminent comment les mères peuvent s'occuper de leurs enfants. Cela se manifeste, par exemple, par le contrôle entourant la fréquence et la durée des contacts, ce qu'elles peuvent apporter aux enfants, voire les sujets qu'elles sont autorisées à aborder avec eux.

Des parents déplorent d'ailleurs le manque d'accès et de temps durant les rencontres (Noël, 2014; Ross et al., 2017) ou souhaiteraient avoir des appels ou des visites plus longues ou plus fréquentes (Noël, 2014). Dans ce contexte, certains craignent que ces contraintes nuisent à la relation avec leurs enfants (Ross et al., 2017). Plus spécifiquement, pour certaines mères, ces pratiques liées à la surveillance et au contrôle ont eu pour effet de freiner leur désir d'avoir un autre enfant ou les ont conduites à un épuisement (Noël, 2018).

2.5 Les limites des recherches actuelles et la pertinence scientifique du mémoire

Plusieurs travaux se sont penchés sur l'expérience de la maternité dans différents contextes sociaux, et ce, à partir du point de vue des mères. Malgré leur pertinence, il importe de souligner certaines limites des travaux recensés.

Tout d'abord, plusieurs recherches sont basées sur un échantillon plutôt homogène, composé majoritairement de femmes blanches. De ce fait, l'expérience de maternité des femmes autochtones et racisées demeure peu représentée (Bentley, 2016; Bimpson et al., 2022; Honey et al., 2018; Mizoc et al., 2018; Secco et al., 2016). De plus, les participantes de plusieurs recherches ont été recrutées dans des organismes d'aide, l'expérience des mères qui n'ont pas eu recours aux services liés à la maternité n'était donc pas représentée (Bimpson et al., 2022; Cort et Cline, 2017; Honey et al., 2018; Repond et Bullock, 2020). En outre, la majorité des recherches recensées sont menées sur de petits échantillons, qui ne reflètent pas la diversité possible des vécus chez les femmes qui exercent leur rôle de mère dans différents contextes, tels que l'itinérance, la pauvreté, la violence conjugale, les enjeux de santé mentale et la consommation de substances psychoactives. Enfin, plusieurs recherches recensées sont de nature rétrospective (Bentley, 2016; Secco et al., 2016), faisant en sorte que les participantes peuvent avoir oublié certaines informations, ce qui a pu limiter la portée des résultats.

Bien que certains travaux se soient intéressés à l'expérience de l'exercice de la parentalité en situation d'itinérance (Bradley et al., 2018; Sheller et al., 2018), peu d'écrits scientifiques, particulièrement au Québec, se sont intéressés spécifiquement à l'expérience

de maternité des femmes en situation d'itinérance (Bellot et Rivard, 2017; Gélinau, 2008). Ce mémoire permet donc de combler un manque de connaissances sur ce sujet. De plus, la majorité des travaux qui se sont intéressés aux effets de l'itinérance, de la violence conjugale ou d'autres situations d'adversité sur la maternité ont abordé ces phénomènes en silo, souvent à partir d'une méthodologie quantitative qui laisse peu de place à la parole des mères. Or, les situations complexes vécues par les femmes ayant vécu des situations de violence conjugale et d'itinérance sont susceptibles d'affecter de manière importante la maternité et augmentent la possibilité que les femmes puissent perdre la garde de leurs enfants (Canfield et al., 2017; Harp et Oser, 2016). Ce mémoire permet ainsi de mettre en lumière la complexité de leurs expériences de la maternité et les enjeux combinés qui découlent de ces problématiques vécues par les mères. De plus, la méthodologie qualitative utilisée dans le cadre de ce mémoire donne la parole aux mères à partir de leur point de vue.

CHAPITRE 3

CADRE THÉORIQUE

Afin d'être en mesure de mieux comprendre les expériences de maternité des femmes dans les contextes mentionnés dans cette étude, il importe d'avoir recours au féminisme intersectionnel qui permet, entre autres, de visibiliser l'expérience de maternité des femmes plus marginalisées (Harper, 2012). Ainsi, ce chapitre vise à définir le cadre théorique du féminisme intersectionnel qui a été retenu dans ce mémoire. Après avoir présenté un bref historique et une définition de ce cadre, sa pertinence pour cette étude ainsi que la grille d'analyse permettant de l'opérationnaliser sont exposées.

3.1 Le féminisme intersectionnel

C'est vers la fin des années 1800 qu'on situe les origines du féminisme intersectionnel. En 1892, Anna Cooper, une intellectuelle afro-américaine, a publié un ouvrage intitulé *A Voice from the South*, dans lequel elle soulevait que le positionnement social des femmes noires se situe en marge à la fois des femmes et des hommes noirs. Elle y critiquait également le discours présent dans le mouvement des suffragettes, qui excluait la voix et la réalité des femmes noires (Cooper, 2017). D'autres féministes afro-américaines ont également abordé la question du positionnement social en marge des femmes noires afro-américaines et de leur exclusion du mouvement féministe. En 1984, bell hook⁴ mentionnait que « much feminist theory emerge from privileged who live at the center,

⁴ L'autrice Gloria Jean Watkins a adopté bell hook, le nom de son arrière-grand-mère, comme pseudonyme. Celle-ci a choisi d'utiliser des lettres minuscules par respect pour ses ancêtres et pour mettre l'accent sur le contenu de ses livres plutôt que sur sa personne. Ce choix est donc respecté dans ce mémoire.

whose perspectives on reality rarely include knowledge and awareness of the lives of women and men who live in the margin » (hook, 1984, p. xi). Cette incapacité du mouvement des femmes à prendre en compte la réalité des femmes noires se manifestait, entre autres, par la non-reconnaissance des conséquences du racisme décrit comme aussi importantes, sinon plus pour certaines, que celles découlant du sexisme (hook, 1981).

Si Anna Cooper et bell hook sont parmi les pionnières à avoir dénoncé l'interaction simultanée de deux systèmes d'oppression, soit le racisme et le sexisme, c'est Kimberley Crenshaw qui fut la première à l'aborder en matière d'intersection (Crenshaw, 1991, citée dans Harper et al., 2012). Elle définit l'intersectionnalité comme :

Une conceptualisation [...] qui tente de mettre en évidence tant les conséquences structurelles que dynamiques de l'interaction entre deux ou plusieurs axes de subordination. Elle s'intéresse spécifiquement à la manière dont le racisme, le patriarcat, l'oppression de classe et autres systèmes de discrimination créent des inégalités de fond qui structurent les positions relatives des femmes, ethnicités, classes et autres. De plus, elle s'intéresse à la façon dont les actions et les politiques peuvent créer de nouvelles sources de difficultés et d'oppressions qui circulent le long de ces axes constituant les aspects dynamiques et actifs de *disempowerment*. (notre traduction) (Crenshaw, 2000, citée dans Harper et al., 2012, p. 5)

L'intersection des systèmes d'oppression dont il est question représente non pas un point d'ancrage où les oppressions se cumulent, mais plutôt un endroit où elles interagissent de façon simultanée et indivisible (Bilge, 2009; Harper et al., 2012). Si ce principe semble faire consensus, on retrouve également différents courants de pensée au sein même de la théorie concernant, entre autres, sa définition et sa conceptualisation (Bilge, 2009; Harper et al., 2012). D'une part, les recherches menées aux États-Unis et au Canada se situent davantage dans une théorisation où l'accent est mis sur les aspects

structurels, donc l'analyse de l'impact du système (Bilge, 2009). Ce courant est lié à la pensée féministe noire, dont bell hook et Patricia Hill Collins font partie. Cette dernière a d'ailleurs développé comme outil d'analyse le concept de la matrice de domination, comprenant quatre domaines de pouvoir interreliés (structurel, disciplinaire, hégémonique et interpersonnel), qui représentent la disposition des systèmes d'oppression (Bilge, 2009). D'autre part, dans les travaux menés en Europe, la théorisation de l'intersectionnalité serait plutôt associée au courant postmoderne (Bilge, 2009) et au constructivisme, où l'accent est mis sur le narratif et les processus qui conduisent les personnes à être marginalisées (Harper et al., 2012). Dans ce mémoire, la théorisation de l'intersectionnalité retenue inclut les aspects structurels et postmodernes, ce qui rejoint la posture de Bilge (2009), qui mentionne que cette théorie ne cantonne pas les femmes dans des rôles de subordination ou de résistance. Elle met plutôt de l'avant le caractère relatif de ces oppressions, ce qui les place dans une posture en constante mouvance.

3.2 La pertinence du féminisme intersectionnel pour cette étude et la grille d'analyse privilégiée

Compte tenu de l'objet d'étude et de l'objectif de ce mémoire, la pertinence d'utiliser le féminisme intersectionnel comme cadre théorique se justifie de plusieurs façons. Tout d'abord, l'échantillon utilisé dans ce mémoire comprend des mères BIPOC, en situation de handicap et issues de la diversité sexuelle et de genre. Dans un tel contexte, le cadre théorique du féminisme intersectionnel permet de comprendre quelles sont les différentes identités qui interagissent simultanément pour influencer l'expérience des mères en situation d'itinérance (Lapierre et Damant, 2012). De plus, les mères en situation

d'itinérance représentent un des sous-groupes les plus invisibles parmi la population itinérante (Anooshian, 2005). Elles sont également particulièrement stigmatisées en raison de la construction sociale entourant le concept de la maternité (Lapierre et Damant, 2012). Par conséquent, l'utilisation de ce cadre théorique permet de mettre en lumière leur réalité qui est souvent invisible dans les autres types de recherches féministes où l'on retrouve des femmes plus marginalisées (Harper et al., 2012).

Plus spécifiquement, la grille d'analyse retenue pour ce mémoire a été mobilisée précédemment dans différentes études menées dans le champ de l'itinérance et des violences faites aux femmes pour dégager une analyse multiniveau des récits des femmes marginalisées (Cousineau et Flynn, 2021; Flynn et al., 2016). La grille d'analyse s'articule autour de quatre dimensions théoriques, soit représentationnelles, institutionnelles, quotidiennes et intersubjectives (Cousineau et Flynn, 2021). La dimension représentationnelle fait référence aux lois et aux idéologies présentes dans la société et dans la culture dominante qui sont véhiculées par les femmes et leur entourage et qui font pression sur elles (Cousineau et Flynn, 2021; Yuval-Davis, 2016). Dans ce mémoire, elle concerne les extraits qui montrent les idéologies et croyances liées à la représentation sociale de la maternité et à l'image de mère véhiculée par l'entourage et par les participantes. La dimension institutionnelle réfère aux lois, aux politiques et aux pratiques qui contribuent à exclure et à contrôler les femmes. Elle inclut également les interactions difficiles avec les établissements de santé et de services sociaux et le système de justice (Cousineau et Flynn, 2021; Foucault, 1975). Dans ce mémoire, cette dimension concerne les extraits où les participantes discutent des pratiques et des interactions difficiles avec la

protection de la jeunesse, le système de justice ou le réseau de la santé et des services sociaux et des effets qui en ont découlé sur leur expérience de la maternité. La dimension quotidienne (Scheper-Hugues, 2004), quant à elle, réfère aux manifestations des rapports sociaux de pouvoir dans les interactions de la vie quotidienne et dans les relations interpersonnelles comme dans le cadre d'une relation conjugale ou au sein de la famille. Elle inclut également les comportements de l'entourage visant à banaliser les violences subies ou à reléguer les femmes à une position subalterne (Cousineau et Flynn, 2021). Dans ce mémoire, la dimension quotidienne concerne les extraits où les mères discutent des violences familiales et conjugales qu'elles ont vécues et de leurs conséquences sur leur maternité. Enfin, la dimension intersubjective réfère à la façon dont les femmes refusent ou négocient certains rapports sociaux, identifications ou rôles qui leur sont « imposés » (Cousineau et Flynn, 2021; Staunaes, 2003). Dans ce mémoire, la dimension intersubjective fait référence aux extraits où les mères discutent de certaines identifications ou de certains rôles liés à la maternité qui leur sont « imposés » et à la façon dont elles les refusent ou les négocient.

CHAPITRE 4

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre vise à présenter les objectifs de ce mémoire ainsi que les principaux aspects méthodologiques qui y sont associés. Pour ce faire, le type de recherche, l'échantillonnage ainsi que les méthodes de collecte et d'analyse des données sont précisés.

4.1 Le but et les objectifs du mémoire

Ce mémoire a pour but général de mieux comprendre, dans une perspective féministe, le point de vue des mères ayant vécu de la violence conjugale et des situations d'itinérance sur leur vécu lié à la perte de la garde de leurs enfants. Il vise également à donner la parole aux femmes ayant connu des séparations temporaires et permanentes avec leurs enfants, sans toutefois en avoir légalement perdu la garde. Plus particulièrement, ce but général se décline en trois objectifs spécifiques :

- a) identifier les circonstances entourant les séparations temporaires et permanentes entre les participantes et leurs enfants;
- b) décrire les stratégies déployées par celles-ci pour protéger leurs enfants, répondre à leurs besoins et assurer leur bien-être et pour maintenir des contacts avec eux;
- c) documenter les éléments ayant facilité ou entravé le parcours des mères dans les différents services qu'elles ont utilisés en lien avec la maternité.

4.2 Le type de recherche

Ce mémoire de maîtrise est issu d'une analyse complémentaire des données d'une recherche-action qualitative, qui visait notamment à documenter les liens entre la violence de la part de partenaires intimes (VPI) et l'itinérance vécues par les femmes. Cette étude a été réalisée par des chercheuses et des chercheurs universitaires, des étudiantes-chercheuses, deux expertes de vécus et des chercheuses partenaires qui proviennent de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHM), du Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec (RTRGFQ) ainsi que du Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ). Elle a été facilitée par Relais-Femmes, un organisme de liaison et de transfert de connaissances favorisant les projets de recherche-action et d'intervention entre les milieux de pratique et universitaire.

4.3 Le recrutement des participantes et l'échantillon à l'étude

Réalisée entre janvier 2018 et juin 2019, la deuxième phase de l'étude principale a permis de mener 46 entretiens de type récit de vie auprès des femmes dans 8 régions administratives du Québec. Le recrutement a été fait dans les ressources membres des Tables régionales des groupes de femmes, du RSIQ et de la FMHF. Dans le but de privilégier l'hétérogénéité des expériences, les critères d'inclusion retenus sont 1) s'identifier comme une femme âgée de 18 ans et plus, 2) avoir vécu de la violence (physique, psychologique, sexuelle, économique ou spirituelle) de la part d'un partenaire intime dans les cinq dernières années et 3) avoir vécu une ou plusieurs situations d'itinérance parmi les suivantes : avoir été hébergée chez des membres de sa famille ou chez des amis, avoir effectué un ou plusieurs séjours dans une maison d'hébergement ou un refuge d'urgence,

ou avoir éprouvé de la difficulté à payer son logement, avoir craint de le perdre ou avoir été sans-abri.

Dans le cadre de ce mémoire, l'échantillonnage est non probabiliste, typique ou intentionnel. Ce type d'échantillonnage se caractérise par un échantillon composé d'unités diversifiées représentant bien les caractéristiques importantes d'un problème. Le choix s'effectue parmi une population mère en tenant compte des objectifs de la recherche (Ouellet et Saint-Jacques, 2000).

Comme mentionné précédemment, 46 femmes ont été rencontrées dans la deuxième phase du projet de recherche principal. L'analyse des données a permis de dégager quatre trajectoires « type » d'entrée dans l'itinérance. Il importe de mentionner que ces trajectoires ne sont pas mutuellement exclusives, une même femme pouvant passer d'une trajectoire à une autre au cours de sa vie. Pour 25 des 46 femmes rencontrées, le passage à l'itinérance est vécu en amont d'une trajectoire de violence de la part de partenaires intimes. Leur trajectoire intime discontinuée est marquée par plusieurs relations de courte durée entrecoupées de périodes d'itinérance (trajectoire 1). Les 21 autres participantes ont toutes vécu un passage à l'itinérance conséquemment à une longue relation violente; leurs trajectoires se déclinent en trois catégories. Pour sept d'entre elles, la situation d'itinérance a été induite par la violence du conjoint (trajectoire 2). Pour six autres, la situation d'itinérance a été produite par les très nombreuses tentatives de quitter la relation violente (trajectoire 3). Enfin, pour huit femmes, le passage vers

l'itinérance s'est effectué après la séparation comme conséquence de la violence postséparation et de la dégradation de leurs conditions de vie (trajectoire 4)

En se basant sur les objectifs de cette étude, l'échantillonnage a été sélectionné parmi les participantes qui se retrouvent dans la trajectoire 1 (n = 25), soit plusieurs relations intimes violentes de courte durée imbriquées dans un parcours d'itinérance débutant vers la fin de l'adolescence. Sans vouloir homogénéiser leurs expériences, il apparait que cette trajectoire regroupe des participantes qui ont un parcours de vie marqué par des violences qui se sont d'abord manifestées dans leur milieu familial, dès l'enfance. En plus des mauvais traitements physiques vécus par la majorité des participantes (n = 18), l'exposition à la violence conjugale (n = 12), les agressions sexuelles durant l'enfance (n = 10) ainsi que l'expulsion du domicile (n = 9) sont également des manifestations de violences vécues tôt dans la vie de ces femmes. De plus, au total, 11 participantes ont fait l'objet d'un placement dans les services de la DPJ et 4 autres dans une unité de soins psychiatriques sur l'ordre d'un médecin. Pour la plupart, la trajectoire de placement s'est continuée jusqu'à l'obtention de la majorité et les impacts de ce parcours de vie auraient conduit 15 des 25 participantes vers une trajectoire en psychiatrie à l'âge adulte (Cousineau et Flynn, 2021).

La décision de sélectionner l'échantillon parmi les participantes dont le parcours de vie s'inscrit dans cette trajectoire s'explique par le fait qu'elles ont abordé de nombreux enjeux associés à la maternité. La majorité des femmes qui ont eu des démêlés avec la DPJ et qui se sont vu retirer la garde de leurs enfants se retrouvent dans cette trajectoire (cinq

participantes sur sept). D'autres enjeux sont également vécus par des participantes ayant confié volontairement leurs enfants dans le cadre d'une adoption ou d'un placement ou chez celles qui ont été séparées de leurs enfants durant une période. Une sensibilité particulière a été portée par l'étudiante-chercheuse afin d'inclure et de visibiliser certaines femmes moins entendues ainsi que les expériences hétérogènes de la maternité des participantes. Ainsi, les critères d'inclusion qui ont été retenus sont les suivants : 1) avoir au moins un enfant et 2) avoir vécu au moins une séparation temporaire ou permanente avec un enfant. Parmi les 25 participantes qui se retrouvent dans la trajectoire 1, 6 femmes n'avaient pas eu d'enfant et 4 ne répondaient pas au deuxième critère d'inclusion. Pour une autre participante, le thème de la maternité ayant été très peu abordé à sa demande, les informations disponibles ne permettaient pas de savoir si elle répondait aux critères d'inclusion. Au total, 14 participantes ont donc été retenues pour former l'échantillon à l'étude.

Dans le cadre de la recherche principale, un guide d'entretien de type semi-dirigé a été utilisé lors des entrevues avec les participantes (Annexe 1). Les entrevues, dont la durée variait entre deux et quatre heures, ont été réalisées par une équipe composée uniquement de femmes, soit une chercheuse universitaire et des étudiantes-chercheuses. La plupart des entrevues ont été réalisées dans des locaux prêtés par des organismes communautaires affiliés aux partenaires de la recherche. Quelques-unes ont été faites au domicile des participantes et une a eu lieu dans un local fermé d'une bibliothèque. Les participantes ont abordé différents thèmes tels que les formes de violences subies, les différentes réactions de leur entourage face à ces violences, les situations d'itinérance qui y étaient associées, les

stratégies de survie et de protection développées, les obstacles rencontrés dans le déploiement de ces stratégies, ainsi que leurs parcours de demande d'aide. Les participantes ont également abordé d'autres trajectoires significatives et importantes pour elles, comme les éléments liés à leur santé physique et mentale, la maternité, la consommation de drogue et d'alcool, ainsi que leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Avec l'accord des participantes, les entrevues ont été transcrites intégralement, anonymisées et schématisées de façon diachronique en utilisant un logiciel qui permet la constitution de frises chronologiques (frisechrono.fr)

Concernant les entrevues qui ont été retenues pour ce mémoire, celles-ci ont été réalisées dans des locaux prêtés par les organismes partenaires de la recherche. La durée des entrevues variait entre 45 minutes et 4 heures, pour une moyenne de 2,4 heures.

4.4 L'analyse des données

Les récits de vie des 46 participantes du projet de recherche principal ont été transcrits intégralement et ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique à l'aide du logiciel NVivo 12, à partir d'une grille d'analyse féministe intersectionnelle (Cousineau et Flynn, 2021).

Dans le cadre de ce mémoire, une analyse de contenu thématique plus en profondeur a été effectuée parmi des thèmes de la codification initiale. Selon Paillé et Mucchieli (2021), l'analyse de contenu thématique consiste à identifier, à regrouper et à analyser de façon systématique les thèmes qui sont abordés dans un corpus. Dans un premier temps, l'identification des thèmes pertinents dans le corpus s'effectue en tenant

compte des objectifs de l'étude. Ensuite, l'importance de certains thèmes parmi l'ensemble thématique sont documentés en relevant des regroupements et des répétitions dans le but de dégager les résultats. Finalement, l'analyse permet de discuter des résultats en lien avec les référents théoriques (Paillé et Mucchieli, 2021).

En tenant compte des objectifs de ce mémoire, les thèmes qui ont été retenus dans la codification initiale de la recherche principale sont les suivants : l'expérience de la maternité lors de la grossesse et en postpartum, les différentes stratégies déployées par les femmes, les trajectoires de garde et les enjeux associés, les trajectoires avec la DPJ, les conséquences des violences et de l'itinérance sur l'expérience de la maternité, les dimensions représentationnelles de la maternité, ainsi que les liens avec les enfants et le recours aux services. Certains thèmes non spécifiquement liés à la maternité ont également été utilisés et concernent, par exemple, les conditions de vie des femmes, la violence postséparation, la consommation de substances psychoactives, la santé mentale ainsi que les violences institutionnelles, intimes, familiales et interpersonnelles.

Ensuite, afin de dégager les résultats parmi les thèmes sélectionnés, un fichier NVivo 12 avec les participantes de l'échantillon du mémoire a été créé à partir du fichier original du projet de recherche principal. Le recodage des thèmes sélectionnés dans ce mémoire a par la suite été effectué par l'étudiante-chercheuse par le biais du logiciel Word. Ainsi, les extraits codés pour chacun des thèmes sélectionnés dans le fichier NVivo 12 ont été insérés dans des documents du logiciel Word, ce qui a permis à l'étudiante-chercheuse de classer les données en fonction des différents thèmes et sous-thèmes et de relever les

répétitions, les regroupements et les différences chez les participantes afin de dégager les résultats. Finalement, les résultats de l'étude ont été mis en lien avec les écrits scientifiques recensés ainsi que le cadre théorique de l'étude.

4.5 Les principales considérations éthiques

Le projet de recherche principal a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CERAS) de l'Université de Montréal (N. de référence 2017-18-059-P, Annexe 2). Le 25 avril 2022 ainsi que le 4 avril 2024, le projet de recherche a fait l'objet d'un renouvellement administratif de l'approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'université du Québec à Chicoutimi (CER-UQAC) afin de permettre à l'étudiante-chercheuse de terminer l'analyse des données, issues du projet de recherche principal, dans le cadre de son mémoire (N. de référence 2022-1071).

Dans le cadre du projet de recherche principal, avec l'accord des participantes, les entrevues ont été enregistrées et retranscrites intégralement sous la forme de verbatims. Afin d'assurer la confidentialité et la préservation de l'anonymat, les noms des participantes ont été remplacés par des pseudonymes. Enfin, les informations permettant d'identifier les participantes sont conservées pour une durée de sept ans dans un endroit sécurisé.

Avant le début de l'entrevue, chaque participante a été invitée à prendre connaissance des dimensions éthiques du projet dans le formulaire d'information et de consentement (Annexe 3) et à le signer ou à donner un accord verbal. Les modalités du formulaire de consentement garantissaient notamment l'anonymat, mais également des mécanismes pour la sécurité, comme un droit de retrait de l'entrevue et de la recherche à

tout moment sur simple avis verbal et sans devoir justifier la décision. En raison de la nature sensible des thèmes abordés durant l'entrevue, toutes les intervieweuses étaient formées en relation d'aide et étaient en mesure d'orienter les participantes vers une ressource de leur région au besoin. Une compensation financière d'un montant de 30 \$ a également été remise aux participantes.

CHAPITRE 5

RÉSULTATS

Ce chapitre présente le profil des participantes ainsi que les résultats de ce mémoire de recherche en fonction des trois objectifs spécifiques suivants : 1) identifier les circonstances qui ont mené à des séparations temporaires ou permanentes entre les mères et leurs enfants, 2) décrire les stratégies déployées par les mères pour protéger leurs enfants, pour répondre à leurs besoins, assurer leur bien-être, ainsi que pour maintenir le contact avec eux et 3) documenter les éléments ayant facilité ou entravé le parcours des mères dans les différents services qu'elles ont utilisés en lien avec la maternité.

5.1 Le profil des participantes

Cette section présente un portrait sociodémographique des 14 participantes. Elle comprend également un portrait sommaire de chacune d'elles, qui permet de visibiliser la singularité de leur parcours de vie et de maternité.

5.1.1 Le portrait sociodémographique des participantes

Au moment de l'entrevue, les 14 participantes étaient âgées de 20 à 52 ans, pour une moyenne de 37 ans. Parmi celles-ci, on retrouve deux femmes issues de la diversité sexuelle, une femme racisée ayant un parcours migratoire de demandeuse d'asile, ainsi que deux femmes autochtones. Parmi les 14 participantes, 12 femmes ont abordé leur état de santé mentale, dont 9 ont reçu un ou plusieurs diagnostics. Ces diagnostics concernaient la dépression (n = 6), le trouble de la personnalité limite (n= 3), la bipolarité (n = 2), la psychose (n =2) et le trouble anxieux (n = 1). De plus, 11 participantes ont une trajectoire de

consommation de substances psychoactives (prescrites ou non) qu'elles ont abordée au cours des entretiens. Alors que certaines ont débuté leur consommation durant l'enfance (n = 1) ou l'adolescence (n = 6), d'autres ont plutôt instauré cette habitude au début de l'âge adulte (n = 4). Enfin, 13 femmes ont abordé le travail salarié durant les entretiens. Pour la majorité d'entre elles, les résultats montrent une trajectoire d'emploi discontinue, les participantes ayant effectué plusieurs allers-retours dans différents emplois qui étaient presque toujours liés à des statuts précaires dans le secteur des services, notamment la restauration et les foyers pour personnes âgées. Finalement, au moment de l'entrevue, les 14 participantes avaient entre 1 et 7 enfants, dont l'âge variait de quelques mois à 26 ans.

Le tableau 1 présente à la page suivante les principales caractéristiques sociodémographiques des participantes.

Tableau 1. Synthèse des caractéristiques démographiques des participantes

Caractéristiques	Nombre de participantes
Âge	
20 ans et moins	1
21 à 30 ans	3
31 à 40 ans	5
41 à 50 ans	4
51 à 60 ans	1
Identité de genre	
Femmes cisgenres	14
Préférences sexuelles autodéclarées	
Hétérosexuelles	12
Bisexuelles	2
Identité ethnoculturelle autodéclarée	
Femmes allochtones et non racisées	11
Femmes autochtones	2
Femme noire ou racisée	1
Enjeux liés à la santé mentale	
Oui	11
Non	3
Diagnostics	
Dépression	6
Trouble de la personnalité limite	3
Psychose	2
Bipolarité	1
Trouble anxieux	1
Consommation de substances psychoactives	
Oui	11
Non	3
Enjeux liés à la garde des enfants	
Oui	7
Non	7
Situation de handicap	
Oui	4
Non	10
Trajectoire d'emploi	
Continue	1
Discontinue	13

5.1.2 Le portrait sommaire des participantes

Cette section brosse un portrait sommaire des participantes, qui permet de mieux comprendre les circonstances les ayant menées à effectuer un passage à l'itinérance ainsi que la façon dont la maternité est arrivée dans leur vie.

5.1.2.1 Nadia

Âgée de 42 ans au moment de l'entrevue, Nadia avait 4 enfants et elle avait également vécu des interruptions volontaires de grossesse. Son parcours durant l'enfance et l'adolescence a été marqué par des maltraitances physiques et psychologiques perpétrées par son père. Vers l'âge de 12 ans, elle a également été placée en centre jeunesse par ce dernier. Le passage à l'itinérance s'est effectué dès le début de l'adolescence. Entre 11 et 18 ans, elle a fugué à de nombreuses reprises du domicile familial et du centre jeunesse. Pendant cette période, elle a alterné des séjours chez des amis, dans sa famille et dans la rue.

Nadia a eu ses enfants avec deux conjoints avec lesquels elle a subi des violences psychologiques, physiques et économiques. Son parcours de maternité a été marqué par des séparations permanentes avec ses quatre enfants. Au moment de l'entrevue, elle n'avait plus de contacts avec ses trois premiers enfants. Elle continuait toutefois à participer à des visites supervisées par le biais de la DPJ avec sa fille cadette.

5.1.2.2. Stéfanie

Stéfanie avait 37 ans au moment de l'entrevue et elle avait 3 enfants. Son parcours durant l'enfance et l'adolescence a été marqué par de la négligence et des maltraitances

psychologiques perpétrées par son père et sa belle-mère. Jusqu'à l'âge de 19 ans, Stéfanie a habité au domicile familial avec son père et, plus tard, sa belle-mère. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée au début de l'âge adulte. Après avoir quitté son domicile familial, elle a habité quelques mois la résidence d'un CÉGEP. Elle a ensuite quitté ce milieu de vie, alternant un certain temps entre des séjours chez des amies et chez des partenaires intimes.

À l'âge de 22 ans, Stéfanie a eu un premier enfant avec un conjoint avec qui elle a vécu une relation significative pendant 8 ans. Elle a ensuite eu deux enfants avec un autre conjoint qui a perpétré de la violence économique et psychologique envers elle. Son parcours de maternité a été marqué par une séparation permanente avec sa fille aînée ainsi que par une séparation temporaire avec ses deux autres enfants. Au moment de l'entrevue, elle était en contact avec sa fille aînée et elle habitait toujours avec son conjoint et leurs deux enfants.

5.1.2.3 Julie

Âgée de 50 ans au moment de l'entrevue, Julie avait un enfant et elle avait également vécu une interruption volontaire de grossesse. Au cours de son enfance et de son adolescence, son parcours a été marqué par un placement en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) tôt après sa naissance et par des violences familiales. Après avoir vécu plusieurs placements dans différentes familles d'accueil, elle a été adoptée à l'âge de sept ans. Son parcours a également été marqué par des agressions à caractères sexuels (ACS) perpétrées par son grand-père adoptif et par de la violence psychologique exercée par sa mère adoptive. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée à la fin de

l'adolescence. À 17 ans, pour fuir les ACS perpétrées par son grand-père, elle a quitté son domicile familial pour aller dans une ressource d'hébergement jeunesse. Elle y est restée quelques mois et elle a ensuite quitté cet endroit pour aller vers une ressource d'hébergement pour les jeunes adultes, où elle est demeurée durant trois mois.

À l'âge de 24 ans, Julie a eu un enfant avec un conjoint qu'elle a rapidement quitté. Elle a ensuite vécu une relation intime violente avec une femme. Cette relation a duré plusieurs années et a impliqué différentes formes de violence, notamment psychologique, économique et physique. Son parcours de maternité a été marqué par des séparations temporaires avec sa fille. Au moment de l'entrevue, Julie était en contact cette dernière qui était âgée de plus de 18 ans

5.1.2.4 Marja

Âgée de 52 ans au moment de l'entrevue, Marja avait 2 enfants et elle avait également vécu une interruption de grossesse. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par de fréquents déménagements, de même que par des maltraitances psychologiques, physiques et sexuelles qui ont été perpétrées par son père. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée à la fin de son adolescence pour fuir les ACS dont elle était victime. Elle a mentionné avoir quitté le domicile familial pour aller habiter quelques mois dans une maison de chambres, pour finalement s'installer dans son premier appartement.

Marja a eu deux enfants avec un conjoint qui a perpétré des violences psychologiques et des actes de domination sur le plan économique envers elle. Elle a

notamment été exclue de son logement par son conjoint en plein hiver et a parfois été privée de nourriture par celui-ci. Son parcours de maternité a été marqué par des séparations permanentes avec ses deux enfants. Au moment de l'entrevue, Marja n'était pas en contact avec ces derniers.

5.1.2.5 Laure

Laure avait 50 ans au moment de l'entrevue et elle avait 2 enfants. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par des maltraitances psychologiques, sexuelles et physiques perpétrées par son père ainsi que par sa cousine et son conjoint, à qui elle avait été confiée alors qu'elle était âgée de 18 mois. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée à l'adolescence, lorsqu'elle a quitté le domicile familial pour aller séjourner quelques mois chez son frère.

Laure a eu deux enfants avec deux conjoints qui ont exercé des violences psychologiques et physiques envers elle. Son parcours de maternité a été marqué par des séparations permanentes avec ses deux enfants. Au moment de l'entrevue, elle était en contact avec ses deux filles.

5.1.2.6 Ariane

Âgée de 38 ans au moment de l'entrevue, Ariane avait 7 enfants et elle avait également vécu des interruptions volontaires de grossesse. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par des maltraitances psychologiques et physiques de la part de sa mère ainsi que par des ACS perpétrées par deux cousins. Sa jeunesse a également été marquée par un placement par la DPJ à l'âge de 10 ans, demandé

par son père qui habitait dans une autre province canadienne. Ariane a commencé à utiliser des substances psychoactives dès l'âge de 10 ans. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée à la fin de l'adolescence. À l'âge de 17 ans, elle a quitté la province canadienne où elle habitait pour venir au Québec. Elle a alors été arrêtée par les services policiers qui l'ont amenée dans un centre jeunesse, où elle a été placée jusqu'à sa majorité.

Ariane a eu ses deux premiers enfants avec un conjoint non violent. Elle a ensuite eu cinq autres enfants avec un conjoint qui a exercé des violences physiques, psychologiques et sexuelles envers elle. Son parcours de maternité a été marqué par des séparations permanentes avec ses sept enfants. Au moment de l'entrevue, Ariane n'était pas en contact avec cinq d'entre eux. Elle avait repris contact avec l'une de ses filles qui en avait fait la demande à l'âge de 17 ans. Elle était également en contact avec son fils, âgé de 15 ans.

5.1.2.7 Nina

Âgée de 33 ans au moment de l'entrevue, Nina avait 3 enfants et elle avait également vécu une interruption volontaire de grossesse. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par des maltraitances physiques et psychologiques perpétrées par sa mère et son beau-père. À l'âge de 14 ans, elle a également été placée en centre jeunesse après avoir signalé elle-même sa situation en raison des violences familiales qu'elle subissait. Jusqu'à l'âge de 18 ans, Nina a été placée par la DPJ dans différentes familles d'accueil, des foyers de groupe, ainsi que dans des centres de réadaptation. Elle a également effectué un séjour en psychiatrie. L'entrée dans

l'itinérance s'est effectuée dès l'adolescence, lorsqu'elle a fugué à plusieurs reprises du domicile familial pour fuir les maltraitances dont elle était victime.

Nina a eu trois enfants avec deux conjoints avec lesquels elle a subi des violences psychologiques et physiques. Son parcours de maternité a été marqué par des séparations permanentes avec ses deux premiers enfants. Au moment de l'entrevue, elle avait toujours la garde de son troisième enfant et elle n'avait presque plus de contacts avec les deux premiers.

5.1.2.8 Josée

Josée avait 36 ans au moment de l'entrevue et elle avait 2 enfants. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par l'exposition à la violence conjugale et par l'abandon de son père. À l'âge de 14 ans, elle a également vécu un placement en famille d'accueil à la suite du décès de sa mère et de son refus d'aller habiter avec son père. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée au début de l'âge adulte, alors qu'elle a dû déménager à de nombreuses reprises en raison de logements insalubres.

Josée a eu un premier enfant avec un conjoint qui a perpétré de la violence économique envers elle. Elle a ensuite eu un deuxième enfant avec un autre partenaire qui n'était pas violent pendant la relation. Toutefois, les comportements violents de ce dernier ont débuté après la séparation. Son parcours de maternité a été marqué par des séparations permanentes avec ses deux enfants. Au moment de l'entrevue, elle avait des contacts réguliers avec ceux-ci.

5.1.2.9 Elvira

Elvira avait 47 ans au moment de l'entrevue et elle avait un enfant. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par des maltraitances psychologiques perpétrées par ses parents. À l'âge de 17 ans, Elvira a quitté le domicile familial pour aller étudier au cégep. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée à l'âge adulte.

Elvira a eu un enfant avec un partenaire avec qui elle a vécu de la violence psychologique. Son parcours de maternité a été marqué par une séparation permanente avec son fils. Au moment de l'entrevue, elle n'était plus en contact avec ce dernier. Elle a mentionné qu'elle réfléchissait à la possibilité de reprendre contact avec lui.

5.1.2.10 Cassy

Cassy avait 35 ans au moment de l'entrevue et elle avait 4 enfants. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par l'exposition à la violence conjugale et par de nombreux déménagements en raison du travail de son père. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée vers la fin de son adolescence. Vers l'âge de 17 ans, elle a quitté le domicile familial pour séjourner chez sa tante.

Cassy a eu quatre enfants avec quatre conjoints, dont les deux premiers ont perpétré des violences psychologiques, économiques, sexuelles et physiques envers elle. Son parcours de maternité a été marqué par des séparations permanentes avec ses trois premiers enfants. Au moment de l'entrevue, elle avait la garde de son quatrième enfant et elle était en contact avec ses trois autres enfants.

5.1.2.11 Noémie

Noémie est une femme racisée et immigrante qui était âgée de 27 ans au moment de l'entrevue. Les informations disponibles révèlent qu'elle avait des enfants, mais ne permettent pas d'en identifier le nombre. Elle avait également vécu une interruption volontaire de grossesse. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par une trajectoire de demande d'asile initiée par sa famille pour fuir la guerre en Haïti alors qu'elle était âgée de trois ans. Avant son arrivée au Québec, Noémie a été confiée à son demi-frère et sa femme en raison de l'âge avancé de sa mère. Son parcours a également été marqué par de nombreuses maltraitances psychologiques et physiques perpétrées par son demi-frère et la femme de ce dernier, chez qui elle habitait au Québec. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée assez tôt durant son adolescence. Elle mentionne avoir fait sa première fugue à l'âge de 13 ans, pour fuir les violences familiales qu'elle subissait. Lors de cette fugue, elle a été ramenée chez son demi-frère et sa femme par la travailleuse sociale de la DPJ, et ce, malgré le fait qu'elle avait dénoncé les maltraitances qu'elle subissait. Elle a ensuite fait deux autres fugues. Après sa dernière fugue, alors qu'elle avait 17 ans, elle n'est jamais retournée dans sa famille.

Noémie a vécu sa première relation intime violente au début de l'âge adulte, qui se manifestait exclusivement par de la violence physique. Son parcours de maternité a été marqué par des séparations permanentes avec ses enfants. Au moment de son entrevue, elle était enceinte et elle n'était pas en contact avec ses enfants.

5.1.2.12 Alice

Alice est une femme autochtone. Elle avait 20 ans au moment de l'entrevue et elle avait un enfant. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par des maltraitances psychologiques et économiques exercées par ses parents ainsi que par six placements temporaires dans différentes familles d'accueil employées par la DPJ dans sa communauté autochtone. Son entrée dans l'itinérance s'est effectuée tôt dans l'adolescence. Alice a été expulsée à deux reprises du domicile familial par sa mère et a effectué un premier séjour dans la rue à l'âge de 12 ans.

Alice a eu un enfant avec un conjoint avec lequel elle a vécu de la violence psychologique et physique. Son parcours de maternité a été marqué par une séparation temporaire avec son fils. Au moment de l'entrevue, elle était en attente d'un jugement de la cour pour obtenir la garde exclusive de ce dernier.

5.1.2.13 Laura

Laura est une femme autochtone. Au moment de l'entrevue, elle avait 27 ans et elle avait 2 enfants. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par de nombreuses maltraitances psychologiques, physiques et sexuelles perpétrées par son père. Son parcours a également été ponctué de plusieurs placements temporaires dans des familles d'accueil, et ce, dès l'âge de cinq ans. Ces placements étaient demandés par sa mère, qui quittait le domicile familial afin d'avoir des répit de la violence conjugale qu'elle subissait. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée à l'adolescence, lorsqu'elle a fugué dans

le cadre d'un voyage qu'elle faisait avec sa famille d'accueil, qui demeurait dans une autre province canadienne.

Laura a eu deux enfants avec un conjoint qui a perpétré de la violence psychologique et physique envers elle. Son parcours de maternité a été marqué par une séparation temporaire avec ceux-ci. Au moment de l'entrevue, elle avait obtenu la garde exclusive de ses enfants.

5.1.2.14 Jacinthe

Au moment de l'entrevue, Jacinthe avait 29 ans et elle avait un enfant. Durant l'enfance et l'adolescence, son parcours a été marqué par de la maltraitance psychologique exercée par sa mère et par l'abandon de son père lorsqu'elle était âgée de 6 ans. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée au début de l'âge adulte, période pendant laquelle elle a alterné plusieurs séjours chez sa mère, chez un partenaire intime et chez des amis.

À l'âge de 20 ans, Jacinthe a eu un enfant issu d'une relation non violente. Quelques années plus tard, elle a vécu une relation intime avec une femme qui a exercé de la violence psychologique et physique envers elle. Son parcours de maternité a été marqué par des périodes de séparations temporaires avec sa fille. Au moment de l'entrevue, Jacinthe était régulièrement en contact avec celle-ci.

5.1.3 La synthèse des portraits des participantes

En somme, ces portraits sommaires ont permis de mettre en lumière les singularités dans le parcours des 14 participantes. Au-delà de l'unicité de chaque parcours, la synthèse des histoires familiales, conjugales et parentales des femmes permet d'identifier certaines

convergences et similitudes dans leur vécu. Il importe de mettre en lumière ces points communs dans l'histoire de ces femmes, avant d'aborder plus spécifiquement leur parcours de maternité.

D'une part, leurs parcours durant l'enfance et l'adolescence ont été particulièrement marqués par des violences familiales, des placements institutionnels, ainsi que par des situations de fugue et d'itinérance. Toutes les participantes (n = 14) ont vécu une ou des formes de violence familiale qui ont débuté dès l'enfance. En plus de la maltraitance psychologique vécue par la majorité des participantes (n = 10), d'autres formes de mauvais traitements leur ont été infligées pendant leur jeunesse, notamment l'abus physique (n = 7), l'abus sexuel (n = 5), la négligence (n = 3), les abus économiques (n = 3), ainsi que l'expulsion du domicile ou du milieu familial (n = 2).

Ces situations de maltraitance ont entraîné plusieurs conséquences sur le vécu des femmes. Ainsi, un peu plus de la moitié des participantes (n = 8) ont vécu un ou plusieurs placements institutionnels en vertu de la LPJ, que ce soit en famille d'accueil ou en centre de réadaptation. Parmi elles, quatre participantes ont vécu des placements par la DPJ qui étaient liés directement aux violences vécues dans le milieu familial et qui visaient à mettre fin à la situation compromettant leur sécurité ou leur développement. Pour une cinquième participante, le placement par la DPJ est survenu à la suite du décès de sa mère. Il n'a pas été possible de déterminer les motifs associés au placement des trois autres participantes.

Les violences familiales subies pendant l'enfance semblent également avoir précipité le départ des femmes de leur domicile familial, entraînant de l'instabilité

résidentielle ou l'entrée dans l'itinérance. Ainsi, pour fuir ces violences familiales, deux femmes ont fugué à plusieurs reprises dès le début de l'adolescence et trois autres ont quitté le domicile familial à la fin de l'adolescence pour séjourner chez un membre de la famille, dans une maison de chambres ou dans une ressource d'hébergement. Une autre participante a effectué un premier séjour dans la rue à l'âge de 12 ans en raison de la violence familiale subie, sa mère l'ayant expulsée du domicile familial.

Malgré tout, pour cinq participantes, il n'a pas été possible de déterminer si les départs précipités du domicile familial étaient liés aux violences familiales. L'entrée dans l'itinérance s'est effectuée à l'adolescence lorsqu'elles ont fugué du domicile familial, d'un centre de réadaptation ou d'une famille d'accueil. Enfin, pour deux autres participantes, l'entrée dans l'itinérance s'est effectuée au début de l'âge adulte.

D'autre part, lorsqu'elles ont quitté leur domicile ou effectué un passage vers l'itinérance, le parcours des femmes a été particulièrement marqué par des relations intimes empreintes de violence. Ainsi, toutes les participantes ont subi des violences psychologiques; par exemple, elles ont été dénigrées, humiliées, rabaissées et manipulées. De plus, 12 d'entre elles ont vécu des violences physiques; elles ont notamment été frappées, poussées, maintenues au sol ou étranglées. Pour cinq participantes, les violences physiques perpétrées envers elles ont parfois mis leur vie en danger. En plus de ces formes de violences, 11 participantes ont vécu des violences économiques, qui se sont manifestées notamment par le contrôle des finances, la destruction ou l'endommagement des biens, l'exploitation, des privations ou le vol. De leur côté, cinq femmes ont vécu des violences

sexuelles. Après avoir mis fin à ces relations empreintes de violence, 10 d'entre elles ont subi des violences postséparations. Ces violences ont entraîné plusieurs conséquences psychologiques, financières et physiques chez ces femmes, dont des situations de handicap permanent pour trois participantes.

5.2 Les circonstances ayant mené à des séparations temporaires et permanentes avec les enfants

Cette section porte sur les circonstances ayant mené les participantes à vivre des séparations temporaires ou permanentes avec leurs enfants. Il importe de mentionner qu'une même femme peut à la fois avoir vécu des séparations temporaires et permanentes avec un ou plusieurs enfants.

5.2.1 Les circonstances ayant mené à une séparation temporaire avec un enfant

Au total, cinq participantes ont vécu des séparations temporaires avec un ou des enfants. Ces situations sont principalement liées à des séjours dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, à un placement temporaire de l'enfant ou à de l'instabilité résidentielle.

5.2.1.1 Le séjour dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale

En raison de la violence perpétrée par leurs partenaires intimes, deux participantes ont dû quitter le domicile familial sans leurs enfants pour aller séjourner dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. À la suite d'une hospitalisation en raison de la violence physique exercée par son partenaire, l'une d'elles a

été conduite dans une maison d'hébergement, alors que son enfant demeurait au domicile familial avec son père.

Puis là ils ont décidé de m'amener à l'hôpital si j'avais de quoi, bien si j'étais vraiment blessée, mais non. Puis là, après on m'a amenée dans la maison des femmes à [Nom de la ville]. Mais là, à ce moment-là je n'avais pas mon garçon, il [ex-conjoint] l'avait avec lui, fait que pendant deux mois je n'ai pas pu le voir. (Alice, Côte-Nord)

L'autre participante estimait avoir fait le sacrifice de laisser ses enfants au domicile familial avec le père de ces derniers, car ils allaient à l'école dans leur communauté et que leurs biens matériels s'y trouvaient. Étant donné qu'elle ne savait pas à quoi s'attendre en arrivant dans la maison d'hébergement, elle ne voulait pas les rendre malheureux et désirait d'abord stabiliser sa situation avant de les reprendre avec elle.

I had to make a great sacrifice on that. I had to let them stay with their dad because they already had food. There, they were going to school, you know. They had everything over there and because I wasn't sure how things were gonna be over here and I just didn't want to take it and make them suffer for everything. So, I had to leave them. (...) I wasn't happy. I was devastated, but I knew I had to do this. (Laura, Jamésie)

5.2.1.2 Le placement temporaire de l'enfant

Deux participantes ont vécu des séparations avec leurs enfants à la suite d'un placement temporaire. Pour une participante, le placement de sa fille a été initié à sa demande, en raison des difficultés importantes qu'elle rencontrait dans l'exercice de son rôle de mère depuis plusieurs années. Elle estimait que ces difficultés étaient liées notamment aux comportements d'opposition de sa fille, qui avait un diagnostic de trouble de l'attention avec hyperactivité.

Un moment donné, j'ai dit « je ne suis plus capable ». Ça adonnait que [Nom de sa fille] allait voir le pédopsychiatre et j'avais demandé à [Nom du pédopsychiatre] de le voir avant et elle, elle était dans une petite salle. J'ai dit : « [Nom du pédopsychiatre] je ne suis plus capable. » Il dit « Julie, tu sais-tu ce qui t'attend. » J'ai dit oui. J'ai l'impression que je ne veux pas le voir, mais j'y dis en quelque part, je le sais intérieurement. Fait que j'ai fait mon propre signalement à la DPJ. (Julie, Côte-Nord)

Pour l'autre participante, un placement temporaire a eu lieu à la suite d'un signalement pour abus sexuel du père envers sa fille. Dans le cadre d'une mesure de protection immédiate, les deux enfants ont été placés dans une famille d'accueil pour une période de 48 heures. À la suite du placement, la participante a quitté son domicile familial pour aller séjourner dans une maison d'hébergement avec ses enfants pendant deux semaines en raison d'un interdit de contact entre le père et ses enfants, une condition exigée par la DPJ pour terminer l'évaluation du signalement. Étant donné que les faits ont été jugés non fondés, la participante et ses enfants ont réintégré le domicile familial et le dossier de la DPJ a été fermé.

Puis ça enlève nos enfants deux jours (...) Puis pour mon chum, ça tout tombé. Y'avait rien de... je n'étais pas inquiète même si, même si ce n'est pas l'amour puis que je lui reproche bien des affaires, ses enfants je n'étais pas inquiète. Puis, la procédure faisait qu'après leurs deux jours, eux autres étaient deux semaines sans pouvoir voir leur père. Comme on n'a ni un ni l'autre de famille, lui, il restait à la maison puis nous on est allé en centre d'hébergement. (Stéphanie, Capitale-Nationale)

5.2.1.3 L'instabilité résidentielle

Enfin, deux participantes ont vécu des séparations temporaires avec leur enfant en raison de l'instabilité résidentielle qu'elles vivaient. Une participante a vécu une séparation temporaire avec sa fille âgée de 17 ans lorsqu'elle a quitté le domicile familial sans lui donner de nouvelles par la suite. Durant la période ayant précédé son départ, elle a

mentionné qu'elle avait cessé de payer son logement et qu'elle ne subvenait plus aux besoins de sa fille. Bien qu'elle ne comprenne pas exactement les raisons qui l'ont amenée à agir de la sorte, des rumeurs qui circulaient à son sujet voulant qu'elle maltraitait physiquement sa fille ont été à l'origine de son départ.

Un moment donné, à la suite de la réputation qui n'était pas le fun, que je battais mon enfant ou peu importe ce que le monde pouvait se dire, je suis partie. J'avais ma voiture et je suis partie (...) Je ne sais pas à quoi j'ai pensé, mais ma fille, elle était pour avoir, deux, trois mois après, 18 ans. Je suis partie et je n'ai plus jamais redonné de nouvelle à ma fille. Je ne sais pas pour quelle raison que j'ai agi comme ça. J'ai arrêté de payer le loyer, je ne subvenais plus partout à ses besoins. C'est pareil comme si je ne voulais plus rien savoir de [nom de la ville]. Je ne voulais plus rien savoir de la famille, je ne voulais plus rien savoir de ma fille. Je savais que j'avais une fille, mais j'ai comme arrêté de tout payer dans le fond. Mais je savais qu'à quelque part, elle était assez proche de mes parents, que mes parents étaient pour s'en occuper. Fait que je suis partie. (Julie, Côte-Nord)

De son côté, après avoir eu sa fille avec elle les premières années suivant sa naissance, Jacinthe l'a confiée à sa mère avant le début de son parcours scolaire afin que cette dernière puisse bénéficier d'une stabilité dans son quotidien.

Ma fille, à travers les années, elle m'a suivie un peu pas mal partout sauf en dernier. Quand elle a commencé la maternelle, j'ai dit « OK, non, maman n'est pas stable. Maman, elle vit un peu n'importe où ». Mais je ne peux pas faire ça avec un enfant qui va à l'école. Fait que sa stabilité, c'était chez ma mère. Parce que de toute façon mon adresse était chez ma mère. Puis peu importe où je déraillais, je retournais tout le temps chez maman. (Jacinthe, Montérégie)

5.2.2 Les circonstances ayant mené à une séparation permanente avec un enfant

Certaines femmes (n = 9) ont, quant à elles, vécu des séparations permanentes avec leurs enfants à la suite de leur départ du domicile familial, d'un placement à majorité ou d'une adoption.

5.2.2.1 Le départ du domicile familial

Cinq participantes ont vécu des séparations permanentes avec leurs enfants après avoir quitté leur domicile familial et en avoir confié la garde à leurs ex-conjoints. Pour trois de ces participantes, leurs ex-conjoints avaient perpétré de la violence conjugale envers elles avant la rupture.

Pour deux participantes, le départ du domicile s'est effectué en raison de la rupture avec leur conjoint. Au moment du départ, les enfants ont été confiés à leur père. Nadia a expliqué qu'elle a été obligée de laisser sa fille à son ex-conjoint, car ce dernier a menacé de la tuer si elle refusait de lui obéir. Elle a alors quitté le domicile familial, accompagnée de son fils. Quelques mois plus tard, elle a laissé son fils à son ex-conjoint. Elle consommait alors des substances psychoactives et elle cherchait à fuir ses problèmes.

Donc, je voulais fuir tout ce que je vivais dans le fond. Fait que j'ai plus que fui parce que j'ai laissé mon garçon dans tout ça, au père. (Nadia, Capitale-Nationale)

Josée, quant à elle, a expliqué que son fils avait un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme. Au moment de la séparation, ce dernier était sur une liste d'attente pour avoir accès à des services. La famille de son ex-conjoint avait les moyens financiers permettant d'obtenir des services au privé, tout en exigeant en échange que l'enfant demeure avec son père. Josée a donc dû confier la garde de son fils à son ex-conjoint afin qu'il puisse avoir accès aux services dont il avait besoin. Pour les trois autres participantes, le départ du domicile n'était pas lié à une rupture conjugale, mais à d'autres projets ou difficultés. D'une part, Stéfanie a confié sa fille à son ex-conjoint avant de quitter son domicile pour un séjour d'une fin de semaine. Ce court séjour s'est toutefois prolongé pendant quelques mois.

Par la suite, sa fille est restée chez son père pendant plusieurs années, avant d'être placée par la DPJ dans une famille d'accueil pour motif de négligence du père.

Présentement, elle serait avec son père, mais elle est en famille d'accueil... parce que son père il... négligence paternelle. En tout cas. C'était son amie puis il n'avait pas d'autorité ni rien. (Stéphanie, Capitale-Nationale)

De son côté, en raison de sa consommation de substances psychoactives et de la perte de son logement, Elvira a confié son fils à son ex-conjoint alors qu'elle avait la garde partagée de ce dernier depuis six ans.

Bien j'étais tellement dans la drogue... j'avais la garde partagée de mon fils. Puis là, j'annulais toujours les moments où est-ce qu'il était censé venir chez nous. Puis à un moment donné j'ai perdu l'appartement, puis j'ai... je suis partie sans laisser d'adresse, sans numéro de téléphone. (Elvira, Montréal)

Enfin, entraînée dans l'industrie du sexe par son conjoint qui la manipulait, Cassy a quitté son domicile pour aller travailler dans les bars de danseuses. Elle a alors confié sa fille à sa mère. Pendant cette période qui a duré 18 mois, sa mère a entrepris des démarches juridiques à la cour et elle a obtenu la garde de sa fille.

J'ai laissé mon bébé à ma mère. Je suis partie danser (...) [Nom de son 1^{er} enfant] avait 8 mois quand je suis partie. I : Tu as fait ça pendant combien de temps ? P : 1 an et demi environ. I : Pendant ce temps-là, ton fils, il était ? P : Chez ma mère, chez mes parents. I : La DPJ avait-elle été impliquée dans le dossier à ce moment-là ? P : Non (...) Je l'avais confié à ma mère. Ma mère est allée chercher la garde légale. (Cassy, Saguenay–Lac-Saint-Jean)

5.2.2.2 Le placement à majorité ou la perte de la garde d'un enfant

Au total, six femmes ont vécu des séparations permanentes avec un ou des enfants à la suite d'un placement à majorité ou après en avoir perdu la garde. Parmi elles, une seule

a entrepris le placement et très peu d'informations sur le contexte entourant celui-ci sont disponibles.

Pour trois participantes, les enfants ont fait l'objet d'un placement par la DPJ pour des motifs liés à des enjeux de santé mentale, qui s'accompagnaient parfois d'insalubrité du milieu de vie. À la demande de la DPJ, Laure a été hospitalisée en psychiatrie. Pendant son hospitalisation, sa première fille a été placée chez ses parents, alors que la deuxième a été confiée à son ex-conjoint. Quelque temps après son hospitalisation, alors qu'elle avait récupéré ses filles, un homme qui la harcelait et qui l'avait agressée sexuellement auparavant s'est présenté à son domicile. Incapable de le faire partir, Laure a appelé la police. Après cet événement, ses deux filles ont à nouveau été retirées du domicile familial par la DPJ. Sa fille aînée a alors été placée chez ses parents et sa fille cadette, chez son ex-conjoint.

Il revient à 10 h le soir, je ne suis plus capable de m'en débarrasser. Il y a des sacs à vidanges partout. J'ai été accusée de mettre mes enfants en danger ! Puis là, je leur expliquais que j'étais en danger. Ils ont enlevé ma fille, puis ils l'ont donnée au père. Je suis allée la mener en train à Moncton (...) Je n'avais plus le choix. J'ai perdu ma fille. L'autre est retournée dans ma famille. (Laure, Lanaudière)

Pour deux autres participantes, le placement de leurs enfants est survenu lorsqu'elles vivaient dans des logements qu'elles estimaient insalubres. D'une part, Josée raconte qu'elle a perdu la garde de sa fille, qui a été confiée à sa sœur par la DPJ à la suite d'une infestation de moisissures dans son logement et d'un signalement relatif à des enjeux de santé mentale. D'autre part, Cassy mentionne que son appartement était infesté d'insectes microscopiques, alors que la DPJ estimait plutôt qu'elle avait des problèmes de

santé mentale. Ses deux enfants ont fait l'objet d'un placement à majorité en raison du fait que les délais prescrits pour les récupérer en vertu de la LPJ étaient dépassés.

Il disait que c'était mon anxiété. Que j'étais trop anxieuse. J'ai eu des tétranyques. J'ai eu une araignée de plante microscopique. En quantité que tu ne pourrais pas t'imaginer. Je me suis battue. Pis c'est moi qui faisais la recherche des insectes. Il fallait que je les trouve moi-même. Mais quand c'est microscopique, tu fais comment pour faire un échantillon. J'étais tellement perdue et il me confrontait tellement. Puis là, j'avais recommencé à consommer. Parce qu'ils m'avaient enlevé les enfants. I : Ils te les ont enlevés quand tu es rentrée dans ton deuxième HLM. P : Ouais. C'est ça. Ça faisait peut-être 6 mois que j'étais rentrée dedans. (Cassy, Saguenay–Lac-Saint-Jean)

De son côté, Nina raconte que ses deux premiers enfants ont été placés en raison de leur exposition à la violence conjugale dont elle était victime. Un signalement a eu lieu pour dénoncer qu'elle avait des contacts avec son ex-conjoint en présence des enfants, ce qui a mené au placement de ces derniers. En raison des durées maximales de placement prévues dans la LPJ, un placement à majorité a finalement été imposé.

C'est à cause de lui que j'ai perdu mes enfants, puis tout ça. Au début, je le protégeais. Comme, tu ne peux pas changer quelqu'un qui ne veut pas changer. Puis, c'est vraiment une personne qui ne changera jamais. C'est vraiment la pire personne au monde. Je suis intelligente, mais je ne comprends pas pareil comme je me suis fait enjôler comme ça. Dans le fond, j'ai tout perdu à cause de lui (...) j'ai perdu mon grand, puis ma petite fille. (Nina, Montérégie)

Enfin, pour une dernière participante, son quatrième enfant a été placé conséquemment à son incarcération. Lors de sa sortie de prison, alors qu'elle a mentionné qu'elle ne possédait plus de biens matériels, le placement à majorité de sa fille lui apparaissait être la meilleure solution pour assurer son bien-être, d'autant plus que le père de cette dernière était décédé quelques années plus tôt.

J'ai laissé le placement jusqu'à 18 ans. Parce que j'ai fait de la détention. J'ai eu des vols et tout ça. Pour lui donner une stabilité. Parce que le père est décédé il y a trois ans aussi. (Nadia, Capitale-Nationale)

5.2.2.3 L'adoption

En tout, quatre femmes ont vécu des séparations permanentes avec un ou des enfants à la suite d'une adoption. Pour deux d'entre elles, les adoptions ont été initiées à leur demande, l'une en raison de sa consommation de substances psychoactives et l'autre, parce qu'elle ne désirait pas avoir d'enfant à ce moment de sa vie.

J'ai eu un enfant avec mon ex que je ne désirais pas, mais je l'ai porté quand même parce que j'avais déjà vécu un arrêt de grossesse puis je ne voulais pas revivre ça. Fait que je l'ai porté quand même, je l'ai mis au monde et je l'ai fait adopter. (Marja, Lanaudière)

Pour ces deux participantes, peu d'informations sont disponibles sur les circonstances entourant les adoptions. Ce sujet étant particulièrement sensible, Ariane explique avoir bloqué certaines informations liées aux adoptions pour se protéger.

I : Fait que là, tu m'as parlé qu'avec le conjoint de 36 ans, vous avez eu cinq enfants ensemble. Fait que ça c'est de 2001. Tu te souviens-tu des dates de tes enfants ? P : Non. Parce qu'il y en a qui ont été adoptés à la naissance. Fait que j'ai comme bloqué ça. Je me suis comme bloquée émotionnellement. Il y a des enfants que j'ai perdus que j'ai juste bloqués. (Ariane, Lanaudière)

Pour une autre participante, l'adoption a eu lieu à la suite d'un placement initié par la DPJ en raison de sa consommation de substances psychoactives. Les circonstances ayant mené à l'adoption à la suite du placement ne sont pas connues.

P : J'ai eu deux enfants avec. I : Tu as eu deux autres enfants ? P : Ouais. I : Ok. Donc, 4 en tout à ce moment-là ? C'est ça ? P : C'est ça. Exactement (...) C'est deux filles (...) Il y en a une qui est en adoption puis l'autre, je la vois encore. (Nadia, Capitale-Nationale)

Enfin, pendant quelques années, Noémie a accouché de plusieurs enfants qui lui ont été enlevés dès la naissance, la forçant à les confier en adoption. Noémie est restée vague sur ces expériences, qu'elle a préféré ne pas aborder en profondeur lors de son entrevue. Bien que les circonstances entourant le retrait de ses enfants restent imprécises, elle estime avoir été victime d'un trafic humain organisé par des hôpitaux ou des organisations d'aide.

P : Même si toi, tu ne veux pas le donner, eux, ils veulent te le prendre et on me l'a pris. On me les a pris. Donc, j'ai donné en adoption des enfants que j'ai déjà portés, que j'ai dû sortir, qui ont sorti eux-mêmes, que ce n'était même pas un accouchement naturel, qu'après que ça l'a été fait ça l'a été : « Oublie tout ça, fait ta vie et c'est ça qui est ça. Ferme ta gueule, tu comprends ? » I : Je ne suis pas sûr que je comprends. P : En gros, ça existe parfois que, témoignage d'autres femmes aussi que j'ai eues, prostituées, itinérantes, que parfois, certains hôpitaux ou certaines organisations de groupes de ressources d'aide vendent tes bébés. Donc, je me suis retrouvée là-dedans. I : Ok. C'est quoi une espèce de... P : Trafic humain. (Noémie, Jamésie)

5.3.1 Les conséquences découlant des séparations temporaires et permanentes avec les enfants

La séparation entre les mères et leurs enfants étant un sujet particulièrement sensible et douloureux, plusieurs participantes (n = 6) n'ont pas abordé les conséquences qui en ont découlé dans leur vie, qu'elles soient psychologiques, sociales ou financières. Pour celles qui les ont abordées (n = 8), il importe de mentionner que ces conséquences ne sont pas mutuellement exclusives, c'est-à-dire que les participantes pouvaient en cumuler plusieurs.

5.3.1.1 Les conséquences psychologiques

Au total, cinq participantes ont abordé les conséquences psychologiques qui ont découlé des séparations avec leurs enfants. Ainsi, bien qu'Ariane et Marja aient entrepris

l'adoption de leurs enfants, ces expériences ont tout de même entraîné des conséquences psychologiques qu'elles associent à un sentiment de regret ou d'échec.

Puis dans le questionnaire, j'avais fait à (Maison d'hébergement), il y a une des questions qui dit : « Qu'est-ce que vous regrettez ? ». Puis ce n'était pas le fait d'avoir fait adopter mes deux filles. Les deux filles qu'on a eues ensemble, mais plutôt d'avoir négligé ma famille. (Marja, Lanaudière)

I : Mais pourquoi que tu dis que là c'est fini ? Parce que tu ne veux juste pas. P : J'en veux plus. I : Tu n'en veux plus. P : C'est assez. Je trouve que ça l'a été assez d'échecs. Dès que tu passes à la cour, pour qu'ils adoptent tes enfants, ce n'est pas une partie de plaisir. (Ariane, Lanaudière)

Trois participantes ont, pour leur part, exprimé une grande tristesse en lien avec la perte de la garde de leurs enfants. Pour Cassy, qui a confié son fils à ses parents lorsqu'elle a été entraînée dans l'industrie du sexe par son conjoint qui la manipulait, la perte de la garde a engendré une importante tristesse au quotidien, et ce, pendant de nombreuses années.

P : J'ai pleuré pendant cinq ans. Pendant cinq ans de temps, j'ai pleuré. Parce que j'ai foutu le camp. J'ai laissé mon bébé à ma mère. Je suis partie danser. I : Quand ton bébé avait quel âge ? P : [Nom de son 1^{er} enfant] avait huit mois quand je suis partie. (Cassy, Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Pour sa part, Laure décrit avec beaucoup de tristesse le contexte entourant sa séparation avec sa fille cadette. Elle compare la perte de la garde de ses deux filles, associée à des enjeux de santé mentale, au sentiment d'avoir des couteaux dans le cœur.

Moi je me promène avec un sabre, plus qu'un, dans le cœur. J'ai trois sabres dans le cœur, lui et mes deux filles (...) (Pause, pleure) (Sanglots dans la voix) La DPJ l'ont prise puis ils l'ont embarquée, puis elle se cognait les jambes puis elle traversait les parkings. Elle courait au meurtre. Je lui avais dit : « C'est correct. » Quand je l'ai amenée au train, que je l'ai donnée à son père. J'ai dit : « Maman là... » Parce qu'elle dormait un jour avec moi, un jour dans son lit, mais elle finissait tout le temps dans le mien. La journée qu'ils l'ont prise, c'est la journée qu'elle faisait dodo avec moi. (Laure, Lanaudière)

De son côté, la tristesse de Nina vis-à-vis de la séparation avec ses enfants a entraîné une perte d'intérêt envers la vie. À ses yeux, la vie sans ses enfants ne vaut pas la peine d'être vécue. Ce sentiment de vide s'accompagne également, dans le discours de cette femme, d'un sentiment de culpabilité, car c'est le maintien de la relation avec son ex-conjoint violent qui a entraîné la perte de la garde de ses enfants.

J'aurais dû écouter ma petite voix qui disait genre qu'il ne changerait pas, que ce n'était pas vrai. Je trouve ça plate (...) Je donnerais ma vie pour eux, mais sans eux ma vie ne vaut rien. (Nina, Montérégie)

Ce sentiment de culpabilité teinte également les propos de deux autres participantes, Elvira et Stéfanie, qui ont confié leurs enfants à leur ex-conjoint pendant l'enfance. Avec du recul, elles regrettent cette décision, car leurs enfants ont fait l'objet d'un placement par la DPJ plusieurs années plus tard, pour négligence ou maltraitance.

I : Vous vous êtes sentie comment quand vous avez appris cette nouvelle-là ? Quand vous avez eu ce courriel-là ? P : Je me suis sentie très coupable... j'avais de la peine pour mon fils. J'avais beaucoup de peine pour mon fils parce que c'est un petit bonhomme qui est quand même pas mal vulnérable. Il souffre du trouble du spectre de l'autisme. Je trouve ça plate qu'une personne adulte face vivre des violences à un petit garçon qui n'a rien demandé dans la vie. (Elvira, Montréal)

Pour trois femmes, les sentiments de tristesse et de culpabilité vécus lors de la perte de la garde de leurs enfants ont mené à une désorganisation importante, se manifestant par un diagnostic de dépression, une hospitalisation ou le passage vers l'itinérance. D'une part, Julie associe le placement de sa fille, qu'elle a entrepris en raison des difficultés importantes qu'elle rencontrait dans son rôle de mère, à la première dépression qu'elle a vécue.

Moi, j'ai planté. En 1998, ça l'a été ma première dépression quand j'ai placé ma fille. (Julie, Côte-Nord)

Pour sa part, après avoir été séparée de ses deux premiers enfants pendant 10 ans en raison de la violence conjugale perpétrée par son conjoint de l'époque et pour fuir ses problèmes, Nadia a vu ses enfants lors d'un concert de l'orchestre symphonique où ils performaient. Elle a préféré ne pas aller les voir après le concert, puisqu'elle n'était pas en contact avec eux depuis plusieurs années. Bien que le fait de les voir lui ait fait du bien, elle a vécu difficilement cette rencontre sur le plan psychologique, au point où elle a dû être hospitalisée par la suite.

On a eu des billets pour, comment tu appelles ça. Pour l'orchestre symphonique, mais mes deux plus vieux, jouent dans l'orchestre symphonique. Je les ai remarqués. Puis je n'ai pas été les voir après, j'ai laissé aller parce que ça fait à peu près 10 ans que je n'ai pas de nouvelles. Fait que ça, ça été difficile pour moi. J'ai disjoncté un peu. Disons que ça m'a fait du bien, mais en même temps, en dedans de moi, je me suis ramassée à l'hôpital le 24 décembre. Parce que ça a été difficile pour moi. (Nadia, Capitale-Nationale)

Enfin, pour Josée qui estime avoir perdu la garde de sa fille pour des motifs liés à des enjeux de santé mentale qu'elle considère comme injustifiés, cette expérience est associée

à un traumatisme et semble avoir réactivé des sentiments douloureux liés à la séparation qu'elle avait vécue auparavant avec son fils.

Ça m'a vraiment traumatisée parce que... déjà que j'ai perdu la garde de mon fils, là je perds la garde de ma fille. (Josée, Montréal)

Après avoir perdu la garde de sa fille et son logement en raison de l'insalubrité des lieux, Josée s'est retrouvée à la rue, faute d'avoir été relocalisée. Dans les mois qui ont suivi, elle a alterné plusieurs séjours chez des personnes de son entourage et chez son ex-conjoint qui a exercé de la violence sexuelle et physique envers elle. Elle a alors quitté le domicile de son ex-conjoint pour aller en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

5.3.1.2 Les conséquences sociales et conjugales

Deux participantes ont abordé les conséquences sociales engendrées par les séparations qu'elles ont vécues avec leurs enfants. Pour Julie, qui habitait une région périphérique où conserver l'anonymat est un enjeu, la crainte de faire face aux jugements entourant le placement de sa fille a entraîné un isolement important.

De vivre avec les conséquences de qu'est-ce que le monde dit, j'en étais à ne plus sortir de chez nous. Je n'allais plus dehors. J'allais dehors seulement pour aller à mes rendez-vous à l'hôpital. (Julie, Côte-Nord)

De son côté, Josée a vécu des conséquences liées à ses relations familiales. Après avoir perdu la garde de sa fille, sa sœur s'est rangée du côté de son ex-belle-mère, qui prétendait que Josée avait des problèmes de santé mentale. Cette participante comprend mal la réaction de sa sœur, qui a refusé de lire le rapport de la Santé publique, qui confirmait pourtant l'insalubrité du logement qu'elle occupait.

Ma sœur, elle, elle prend pour ma belle-mère... elle n'a pas regardé le rapport de la DPJ, euh, de la Santé publique. Fait que genre je suis une folle qui s'invente une maladie et regarde, admettons que j'aurais une maladie mentale, c'est comme ça qu'on traite quelqu'un qui a une maladie mentale ? Tu lui enlèves son enfant et tu la laisses dans la rue genre ? Et j'ai dit : « Pourquoi tu ne veux pas regarder le rapport de professionnels dans le... qui ont une expertise, mais tu vas croire ce que ma belle-mère dit ? » C'est comme un peu bizarre. (Josée, Montréal)

Enfin, pour Nina, la perte de ses deux premiers enfants, liée à leur exposition à la violence conjugale dont elle était victime, a entraîné une conséquence sur le plan amoureux. Par peur de perdre la garde de son troisième enfant, elle ne désirait pas avoir de relation amoureuse avec un nouveau partenaire.

C'est pour ça que je ne veux plus de chum, jusqu'à tant que je sois capable d'endurer quelqu'un de gentil parce que je n'ai pas envie de perdre mon petit bébé. (Nina, Montérégie)

5.3.1.3 Les conséquences financières

Pour deux participantes, les expériences de placement de leurs enfants ont entraîné des conséquences importantes sur le plan financier. Ainsi, en plus d'être incapable de travailler en raison de la détresse psychologique engendrée par l'absence de sa fille, Julie a perdu les allocations familiales qu'elle recevait du gouvernement, ce qui l'a placée dans une situation de précarité économique.

La DPJ m'a dit : « On envoie quelqu'un à telle heure chez toi, prépare-lui un petit bagage. » À partir de là, ça n'a plus fonctionné. Parce que là c'est la DPJ qui arrive chez vous avec la police. Jamais je n'aurais pensé faire ça à mon propre enfant. Ça a été trois ans comme ça. Je l'ai perdue pendant trois ans. Tu perds tout. Tu perds ta vie, tu n'es plus capable d'aller travailler. Tu perds tes allocations familiales. Tu perds tout ce qui est gouvernemental de l'enfant. Il faut que tu te débrouilles à vivre. (Julie, Côte-Nord)

Pour Cassy, qui vivait déjà une situation de précarité économique avant le placement de ses enfants, la perte des allocations familiales a eu un impact important sur ses conditions de vie, en entraînant notamment de l'instabilité résidentielle. En effet, cette participante a vécu des situations d'itinérance pendant plusieurs années par la suite, alternant des séjours chez la mère de son conjoint, dans une maison de chambre et chez sa sœur. Elle a ensuite eu un logement pendant environ un an et demi avant de le quitter pour effectuer un séjour dans un Centre pour femmes.

Le retrait de mes enfants, ça a été de la confrontation tout le temps avec la DPJ. Les problèmes financiers, parce que là, ils coupent les allocations. Tu te ramasses que tu n'es plus capable de payer tes comptes, plus capable d'avoir le téléphone. (Cassy, Saguenay–Lac-Saint-Jean)

5.4.1 Les stratégies déployées par les mères

Cette section porte sur les stratégies que les participantes ont déployées pour protéger leurs enfants de la violence conjugale et de la maltraitance, pour assurer leur bien-être et répondre à leurs besoins, ainsi que pour maintenir les liens avec eux à la suite d'une séparation temporaire ou permanente.

5.4.1.1 Les stratégies pour protéger les enfants de la violence conjugale et de la maltraitance

En tout, six femmes ont abordé les stratégies qu'elles ont utilisées pour protéger leurs enfants de la violence conjugale et de la maltraitance. Parmi elles, quatre participantes ont déployé ces stratégies alors qu'elles étaient encore en relation avec leur partenaire violent. Ainsi, pour éviter que leurs enfants soient exposés à la violence conjugale ou victimes de maltraitance, deux participantes ont utilisé une stratégie qui consistait à éviter que les enfants soient seuls avec leur conjoint. Nina mentionne qu'elle ne laissait pas son

conjoint jouer avec ses enfants, alors que Laura confiait ses enfants à sa mère lorsqu'elle devait s'absenter du domicile.

P : I would never really leave my children with their dad. I : Why? P : I don't know why. Just never really trusted him for like... so I'll always leave my children with my mom because I could feel the peace if I left them with my mom. (Laura, Jamésie)

Pour Jacinthe, l'une des stratégies de protection consistait à adopter des pratiques parentales très strictes afin de conserver un certain contrôle sur les comportements de sa fille. Ce cadre disciplinaire lui permettait de diminuer les tensions dans la dynamique familiale, ce qui évitait de déclencher la violence de sa partenaire. Pour cette raison, elle estime que sa fille a été régulièrement limitée dans ses activités, voire punie.

On marche sur des œufs. On essaye de pas déclencher rien. On essaye de tenir les tensions basses puis... chut chut chut chut chut. Je te dirais que ma fille, je l'ai beaucoup... je l'ai beaucoup réprimée... pour pas que l'autre saute un plomb. Pour pas que l'autre trouve que ma fille est dérangeante. Pour pas que... fait que ma fille a été beaucoup punie, a eu beaucoup de conséquences. (Jacinthe, Mauricie)

D'autre part, trois participantes ont abordé les stratégies qu'elles ont déployées lorsque leurs conjoints étaient violents avec elles ou avec leurs enfants. Alice a mentionné que dès que son conjoint était en colère, elle avait pris l'habitude d'envoyer son fils dans sa chambre pour le protéger.

Il commençait à péter sa crise parce que lui il était violent, alors quand il était fâché, il brisait un mur ou frappait des affaires. (...) Il se mettait en colère devant notre garçon, devant moi, mais dès qu'il se mettait en colère, pas que je cachais mon garçon, mais je le mettais dans la chambre. (Alice, Côte-Nord)

De son côté, Jacinthe a expliqué qu'elle n'acceptait pas que sa conjointe maltraite psychologiquement sa fille. Lorsque sa conjointe adoptait de tels comportements, elle

s'interposait rapidement en criant, afin de détourner l'attention de cette dernière et ainsi protéger sa fille. Pour sa part, Nina a eu recours aux services policiers et elle a quitté son domicile avec son fils pour aller séjourner quelques jours chez ses parents à la suite de comportements violents de son conjoint.

À un moment donné, mes parents sont venus me chercher parce qu'il avait défoncé ma porte. Puis là, je ne me sentais plus en sécurité. C'est que je me suis tannée, puis j'ai appelé la police. Je suis partie chez ma mère. C'était « too much ». En plus, mon gars était tout le temps témoin de la violence. (Nina, Montérégie)

Enfin, deux participantes ont abordé les stratégies qu'elles ont mobilisées pour continuer à protéger leurs enfants après avoir quitté leurs conjoints violents. Nina raconte qu'après la naissance de son fils, son ex-conjoint est venu dans sa chambre d'hôpital malgré sa demande pour que les informations permettant de l'identifier soient confidentielles. Malgré la consigne de la DPJ, elle a décidé de ne pas signaler sa présence au gardien de sécurité afin d'éviter qu'il s'en prenne à son fils. Par la suite, elle a toutefois demandé un interdit de contact à la Cour supérieure pour que son ex-conjoint ne puisse plus entrer en contact avec elle et son fils. Comme il ne restait que six mois avant l'expiration de cette ordonnance au moment de l'entrevue, elle a mentionné qu'elle avait l'intention de retourner au tribunal pour demander que l'interdit de contact de son fils soit prolongé.

I : D'ici là, tu te caches au cas où qu'il revienne? P : Ouais. Je vais faire allonger mon interdiction de contact. Faut que j'aille à la cour supérieure pour mon fils. Il lui reste juste 6 mois. Elle va finir en juillet. (Nina, Montérégie)

De son côté, ayant vécu de la violence conjugale avec son ex-conjoint et constatant que celui-ci exerçait de la maltraitance envers sa fille, Laure a refusé de l'envoyer chez lui pendant trois mois pour la protéger. Par la suite, la garde de sa fille a cependant été confiée

à ce même ex-conjoint. Constatant qu'elle était toujours victime de maltraitance de la part de son père et de sa nouvelle conjointe, Laure a conseillé à sa fille de dévoiler les sévices qu'elle subissait à la cour afin que des mesures soient mises en place pour la protéger.

J'avais dit à ma fille de dire ce qui lui arrivait à la cour. Euh, tu sais parce qu'elle arrivait toute grafignée, mordue puis toute. Puis quand j'appelais, la petite, elle me disait : « Je ne peux pas parler. » (Laure, Lanaudière)

5.4.1.2 Les stratégies pour assurer le bien-être des enfants et répondre à leurs besoins

Cette section aborde les stratégies que les participantes ont utilisées pour assurer le bien-être de leurs enfants et pour répondre à leurs besoins. Au total, huit participantes ont abordé ces stratégies qui concernent, principalement, le recours à des ressources formelles et informelles et la décision de confier leurs enfants en adoption.

Tout d'abord, trois participantes ont eu recours à leur réseau informel pour assurer le bien-être de leurs enfants. Laura et Elvira ont toutes les deux fait appel à des membres de leur famille pour prendre soin de leurs enfants lorsqu'elles se sentaient incapables de le faire. Habitant durant une période avec sa mère, Laura lui demandait parfois de s'occuper de sa fille lorsqu'elle n'était pas en mesure de le faire. Pour sa part, Elvira a mentionné qu'en raison de certaines difficultés vécues au travail, elle a fait une dépression lorsque son fils était jeune. Durant cette période, elle avait la garde partagée de celui-ci et elle trouvait difficile de s'en occuper lors de sa semaine de garde. Elle demandait donc souvent à ses parents de l'aider.

Être déprimée en même temps, j'ai trouvé ça difficile. Souvent, je demandais à mes parents de venir passer du temps avec moi pour m'aider un peu parce que je n'avais pas d'énergie, ça devait être dur pour mon fils. (Elvira, Montréal)

Pour Alice, le soutien sollicité auprès de ses proches était plutôt de nature financière, afin d'acheter les médicaments nécessaires à la condition de son fils.

Je devais des dettes à Pessamit et aussi mon transport... non, je devais payer quelqu'un ici qui a payé les pilules de mon garçon quand il était malade. (Alice, Côte-Nord)

Par ailleurs, deux autres participantes ont eu recours à des services dans le réseau de la santé et des services sociaux pour assurer le bien-être de leurs enfants. Pour sa part, Jacinthe a eu recours à des services en pédiatrie et au Centre local de services sociaux (CLSC) afin de soutenir sa fille, qui a reçu diagnostic de trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité. De son côté, Elvira mentionne que son fils avait un suivi à l'hôpital dès sa naissance, et ce, jusqu'à l'âge de deux ans. En effet, son enfant avait des difficultés à s'alimenter et il régurgitait beaucoup à l'époque.

Ma fille avait un pédiatre. Elle avait un suivi pour son TDAH puis... j'avais un « back up » du CLSC. Ça, là-dessus, oui. Ça a pris du temps avant que ça s'installe, mais j'avais du service. (Jacinthe, Mauricie)

Enfin, pour assurer le bien-être de leurs enfants, une femme a décidé de les confier en adoption, alors que trois autres les ont confiés à un membre de leur famille ou encore au père. En raison de leur instabilité résidentielle ou de leur consommation d'alcool, Jacinthe et Ariane estimaient qu'il était dans le meilleur intérêt de leurs enfants d'être élevés dans une famille stable, avec des parents disponibles. Elles ont donc confié leurs

enfants à des personnes en qui elles avaient confiance, soit une grand-mère ou un couple infertile par l'entremise de la DPJ.

P : Quand j'ai accouché, j'allais voir mes gars à l'hôpital. Ils étaient dans un incubateur. J'étais tout le temps en consommation. Ce n'est pas sexy. J'ai voulu offrir à ces enfants-là ce que moi je n'avais pas eu dans le fond. Un bon milieu familial. I : Fait que tu les as fait placer ? P : Fait adopter, par le couple qui les ont pris à l'hôpital. Ils les ont adoptés. Ça faisait huit ans qu'ils essayaient d'avoir des enfants. Moi, j'ai dit à une condition, vous gardez les deux. Moi, il n'y a pas d'histoire de les séparer. (Ariane, Lanaudière)

De leur côté, Laura et Josée ont toutes les deux décidé de confier leurs enfants à leur ex-conjoint au moment de la séparation, et ce, pour assurer leur bien-être. Dans les deux cas, la décision a été prise en raison de considérations matérielles et financières, que ce soit pour leur permettre de poursuivre leur mode de vie en demeurant dans leur communauté ou pour fournir des soins de santé à l'enfant au privé.

Quand je me suis séparée avec mon ex, il a eu la garde de mon fils. Mon fils est autiste, puis ça aussi c'est comme assez ordinaire comme... la famille de mon ex pour... parce que quand tu as un diagnostic, tu es sur les listes d'attente, eux autres ils avaient les moyens d'aller au privé pour des thérapies style ADA puis pour que cet argent-là se débourse, bien il fallait que le petit soit avec eux. J'étais comme OK... je n'ai pas le temps de jouer à mettre mon égo dans la balance parce que là on est en train de jouer avec le futur à mon fils. (Josée, Montréal)

Enfin, en raison de l'exploitation financière dont elle était victime de la part de son conjoint, Nadia a dû se tourner vers le vol pour répondre aux besoins de son fils.

Côté maternité. Bien des fois, c'était difficile. Vivre le stress. Puis je vivais beaucoup de stress. Il fallait que j'aie faire des vols pour y arriver (...) Je vivais de la violence parce que lui, il continuait à consommer. Je volais de l'argent pour ça. La violence beaucoup monétaire. (Nadia, Capitale-Nationale)

À la suite d'un de ces vols, Nadia a été arrêtée par la police et elle a été condamnée à une sentence d'emprisonnement. Lors de sa sortie de prison, elle s'est retrouvée en situation d'itinérance en raison de l'appauvrissement et de la perte de ses biens matériels causés par la violence économique qu'elle avait subie de la part de son conjoint avant son incarcération.

5.4.1.3 Les stratégies pour maintenir les liens avec leurs enfants

L'analyse des résultats montre qu'à la suite des séparations temporaires ou permanentes que les participantes ont vécues avec leurs enfants, la majorité d'entre elles (n = 11) ont maintenu des liens avec eux ou avec certains d'entre eux. Malgré toutes les difficultés vécues dans leur parcours de vie, incluant la maltraitance pendant l'enfance et les violences conjugales qui ont entraîné des situations d'itinérance et une précarité économique importante, ces femmes ont déployé de nombreuses stratégies pour maintenir des liens avec leurs enfants. Parmi elles, 10 femmes ont abordé les stratégies qu'elles ont mobilisées dans ce contexte pour garder ou recréer le contact avec eux.

D'une part, cinq participantes ont mentionné qu'elles ont maintenu les liens avec leurs enfants en les visitant régulièrement dans leur milieu de vie, en participant à des visites supervisées par l'entremise de la DPJ ou encore en passant du temps avec eux lors de sorties ou d'activités ponctuelles.

So, I would go there every weekend just to go to spending time with my kid or I'll get my daughter and my son. I would tell them to come sleep with me over there. (Laura, Jamésie)

Avec mon fils, ça allait bien. Il venait souvent. Il venait souvent, oui. J'allais le chercher. Parce que j'avais ma voiture neuve. J'allais le chercher. (Cassy, Saguenay–Lac-Saint-Jean)

Pour Laura et Cassy, le maintien de ces contacts avec leurs enfants impliquait de parcourir de grandes distances de façon régulière, car ces derniers habitaient à l'extérieur de leur région. Après avoir perdu son véhicule en raison de sa situation financière précaire, Cassy s'est tournée vers son réseau informel afin d'avoir accès à un transport lui permettant de rendre visite à ses enfants.

P : Son père est venu avec moi. Il montait pour que j'aie voir mes enfants. Il était encore avec moi. Fait que je parle beaucoup avec puis ça m'aide à, pas à rationaliser, mais à comprendre un petit peu plus. I : Parce que tes contacts supervisés avec tes enfants ne sont pas à [Nom de la ville], ils sont [Nom de l'endroit] ? P : Ouais. Il faut que je monte. (Cassy, Saguenay–Lac-Saint-Jean)

Ces grandes distances ont toutefois fait en sorte de complexifier les contacts que deux participantes ont pu maintenir avec leurs enfants. Ainsi, Stéphanie et Laure ont maintenu les liens avec leurs enfants en les appelant et en leur écrivant, faute d'avoir accès à un transport régulier et à des ressources financières leur permettant de rendre visite à leurs enfants qui habitaient dans une autre région.

Son père n'aurait jamais voulu me l'amener à Montréal, puis ni un ni l'autre on avait d'auto ou un transport. (Stéphanie, Capitale-Nationale)

La stratégie de maintenir des contacts par écrit a également été utilisée par Nadia. Après de nombreuses années sans avoir eu de contacts avec sa fille aînée, cette participante a tenté de recréer un lien avec elle en lui écrivant une longue lettre.

J'ai demandé une chose à ma fille un moment donné, elle n'a pas accepté. Puis, je lui ai écrit aussi une lettre quand même assez longue, mais je n'étais pas rendue là, il faut croire dans la vie pour la ré-rencontrer. (Nadia, Capitale-Nationale)

Ensuite, alors qu'elle était en situation d'itinérance et malgré des moyens financiers très limités, Ariane a, pour sa part, entrepris des démarches pour obtenir un logement ainsi que des biens matériels afin de maintenir le contact avec ses enfants en les recevant chez elle.

J'ai dit à mon gars, je vais pogner un divan-lit, à ma fille aussi. J'ai dit, regarde, on va s'arranger de quoi. J'ai dit c'est sûr que ça ne sera pas le gros luxe, c'est sûr que ça ne sera pas des meubles à dix mille. Je vais aller avec ce que je suis capable de me permettre. Le conjoint, merci, mon dieu, il a deux TV chez lui. Il me donne une 32 pouces, écran plat. J'ai au moins ça. I : Est-ce que tu considères que tes enfants te motivent à faire un changement dans ta vie ? P : Oui. Pas un changement dans ma vie, mais que j'aie mon logement, que je puisse les avoir chez nous. (Ariane, Lanaudière)

Enfin, cinq participantes ont mentionné que leurs ex-conjoints entravaient la relation avec leurs enfants en refusant qu'elles aient des contacts avec ceux-ci. C'est le cas d'Alice et de Laura, qui ont dû laisser leurs enfants au domicile familial avec leur ex-conjoint pour effectuer un séjour dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Pendant la période de séparation temporaire, elles ont mentionné que leur ex-conjoint refusait de les laisser voir leurs enfants.

Le moment où je voulais vraiment le voir, j'envoyais seulement un ou deux messages comme quoi je veux voir [Nom de son garçon] pendant la fin de semaine et là, lui il m'envoyait des messages comme quoi je pourrais, mais à la dernière minute, il me dit que je ne peux pas. (Alice, Côte-Nord)

Si Laura a tout de même réussi à voir ses enfants pendant la période de séparation temporaire, Alice, de son côté, n'a eu aucun contact avec son fils pendant cette période qui a duré deux mois.

Puis là, ils ont décidé de m'amener à l'hôpital si j'avais de quoi, bien si j'étais vraiment blessée, mais non. Puis là, après on m'a amenée dans la maison des femmes à Baie-Comeau. Mais là, à ce moment-là je n'avais pas mon garçon, il l'avait avec lui, fait que pendant deux mois je n'ai pas pu le voir. (Alice, Côte-Nord)

Pour leur part, Josée et Laure, qui n'avaient pas la garde de leurs enfants, ont mentionné que leur ex-conjoint refusait de respecter les ententes liées à leurs droits d'accès pour voir leurs enfants ou leur parler. Dans le cas de Laura, cette situation a fait en sorte qu'elle n'a pas eu de contacts avec sa fille pendant de nombreuses années.

En fin de compte, on se ramasse que le père vient sur la ligne. Il dit : « Elle n'est pas malade, la petite, c'est la dernière fois que tu lui parlais. Tu vas voir, tu n'auras plus accès à elle. Je vais m'arranger. » C'était la dernière fois que je parlais à ma fille. (Laure, Lanaudière)

De son côté, Nina, dont la garde de deux de ses enfants a été confiée à ses parents, estime que les contacts avec eux ont été entravés par sa mère, qui l'a exclue de la famille.

C'est ma mère qui les a parce que je lui ai fait confiance, puis là elle m'a trahie. Elle m'a reniée de la famille. Je ne vois pas mes enfants à Noël, je ne fais plus partie de la famille, je n'existe plus. Ce n'est pas normal. C'est la pire chose au monde, ce qu'elle m'a fait pour de vrai. (Nina, Montérégie)

Face à la violence utilisée par leurs ex-conjoints, trois participantes ont abordé les stratégies qu'elles ont déployées pour éviter de perdre le lien avec leurs enfants. Ces stratégies impliquaient, pour deux d'entre-elles, de mobiliser des ressources formelles ou informelles afin de faciliter le contact avec leurs enfants. D'une part, avant de se rendre

dans la ville où son ex-conjoint habitait avec ses enfants, Laura appelait une travailleuse sociale ou les services policiers pour que des dispositions soient prises avec le père afin de lui permettre de voir ses enfants. De son côté, Alice a eu recours à son réseau social en transmettant à sa famille et à certains proches de son ex-conjoint les messages qu'il lui envoyait indiquant qu'elle ne pourrait pas voir ses enfants. Cette stratégie a fait en sorte que certains proches et membres de la famille de son ex-conjoint ont fait pression sur lui afin de lui faire entendre raison et de permettre à Alice de voir son fils.

J'ai envoyé tout ça, les messages qu'il m'a dits, à ma famille et à certains de ses proches. Ils ont commencé à se mettre contre lui. Là, il a compris que ce qu'il a fait était... bien, ils m'ont dit qu'il avait compris ce qu'il a fait, qu'en fin de compte, il avait décidé de me laisser le voir. (Alice, Jamésie)

Finalement, Josée a utilisé la confrontation, en argumentant avec son ex-conjoint, qui refusait d'amener son fils chez sa sœur pour qu'elle puisse le voir.

Puis là, la semaine d'après, c'était compliqué amener mon fils chez ma sœur... J'étais comme : « C'est quoi ton problème ? Où est-ce qu'elle est la logique, si la mère de ton enfant elle ne va pas bien, qu'est-ce qui va faire du bien à ton enfant ? Réfléchis un peu. » (Josée, Montréal)

5.5.1 L'appréciation des services utilisés par les femmes en lien avec la maternité

Dans un premier temps, cette section aborde les éléments appréciés par les participantes ou ayant facilité leur parcours de maternité dans les services utilisés. Par la suite, les obstacles que les participantes ont rencontrés lorsqu'elles ont utilisé des services liés à leur rôle de mère sont soulignés.

5.5.1.1 Les éléments ayant facilité l'utilisation des services

Au total, cinq participantes ont abordé des éléments qu'elles ont appréciés ou qui ont facilité leur utilisation des services dans ce contexte. Ces éléments concernent principalement les intervenantes rencontrées dans les organismes dispensant les services reçus et l'accès à un logement abordable.

Tout d'abord, trois participantes ont mentionné avoir apprécié le savoir-être, la disponibilité et l'ouverture d'une intervenante qui assurait le suivi de leur dossier. Jacinthe mentionne que son intervenante du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) l'a accompagnée sans la juger lorsqu'elle subissait de la violence conjugale. Plutôt que de la menacer de dénoncer sa situation aux services de la protection de la jeunesse, cette intervenante a aidé Jacinthe à préparer son départ du domicile familial et à élaborer un scénario de protection pour sa fille, tout en respectant son rythme.

I : *Tu te préparais mentalement à quitter.* **P :** *Quand ? Je ne le savais pas, mais tranquillement pas vite c'était en train de se faire. Elle ne m'a pas menacée de la DPJ (...) Elle m'a dit : « Garde-toi un sac à quelque part, prête à partir. » C'est tout ce qu'elle m'a dit. Elle n'a pas dit « je vais appeler la DPJ. Je vais faire une plainte puis les enfants sont là, ça dont bien pas de bon sens ». Non, elle savait que j'étais protégée pour les enfants. Mais c'est comme, il fallait que je le fasse le « move », mais il fallait que je le fasse de moi-même.*
I : *Ça t'a aidée ?* **P :** *Vraiment. Sérieusement, mon intervenante au CAVAC, c'est une perle. C'est une perle.* **I :** *Parce qu'elle est allée à ton rythme ?*
P : *Oui. (Jacinthe, Montérégie)*

Dans le même sens, Nina a apprécié la disponibilité et la souplesse d'une intervenante œuvrant dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Alors qu'elle avait des inquiétudes pour son fils, qui avait été en contact avec un pédophile, l'intervenante a pris le temps de l'écouter et de la rassurer, bien que cette

rencontre dépasse le mandat de son organisme. De son côté, après plusieurs années sans avoir eu de contact avec sa fille, Laura a apprécié l'appel d'une intervenante de la DPJ pour l'informer qu'elle avait la permission de parler avec sa fille.

Elle était placée jusqu'à 19 ans quand j'ai signé. En 2008, je la vois, c'est un miracle. Tu sais, je n'ai jamais perdu espoir, mais elle était supposée être partie dans le système pas mal. En 2007, la DPJ m'appelle au mois de novembre, du Nouveau-Brunswick. Puis elle dit : « Laure, si tu veux parler à ton enfant, on va te laisser lui parler. » J'ai dit : « Pour vrai ! » Oh my god, là c'était une joie, hein. (Laure, Lanaudière)

D'autre part, trois participantes ont mentionné avoir eu accès à des logements abordables, ce qui a facilité leurs parcours. Laure et Cassy ont toutes les deux bénéficié d'un logement social. Après en avoir fait la demande à la suite de son accouchement, Cassy a eu accès à son logement dans un délai de seulement trois mois. De son côté, Julie a eu accès à un logement abordable dans une coopérative pour les familles monoparentales. Enfin, après avoir porté plainte contre son ex-conjointe pour violence conjugale, Jacinthe a eu accès à un logement abordable dans une maison d'hébergement de deuxième étape pour femmes victimes de violence conjugale. Étant donné que l'organisme met en place plusieurs mesures pour assurer la sécurité des femmes et de leurs enfants, elle sentait que cet environnement assurait sa sécurité et celle de sa fille.

Pour moi m'en venir ici c'était beaucoup au niveau sécurité. Les vitres sont pare-balles, les portes tu ne peux pas ouvrir une porte sans qu'il y ait quelqu'un qui le sache. Il y a des sonnettes. Mettons que j'arrive, je sonne, une autre femme hébergée ne peut pas venir m'ouvrir la porte. C'est absolument une intervenante qui vient ouvrir les portes. Fait que c'est l'aspect sécurité. I : Puis c'était ça que tu venais chercher ? R : Ouin. Ouin. C'était un peu beaucoup pour ça. Parce que là, en portant plainte, ma vie est en danger, puis la vie de ma fille aussi. Mettons qu'il la relâchait là, en attendant la comparution, ma vie était en danger. Puis après la comparution, si l'enquête sur remise en liberté l'avait remis en liberté, ma vie était en danger. (Jacinthe, Lanaudière)

5.5.2 Les obstacles liés à la dispensation des services

En tout, 10 participantes ont abordé les obstacles qu'elles ont rencontrés lorsqu'elles ont utilisé des services. Ces obstacles concernent principalement les services de la protection de la jeunesse, l'aide sociale, les logements sociaux, ainsi que le système de justice.

5.5.2.1 Les obstacles liés à la DPJ

Tout d'abord, sept participantes ont abordé les obstacles qu'elles ont vécus lorsqu'elles ont utilisé les services de la DPJ. Il importe de préciser que, pour la majorité d'entre elles (n = 6), les services de la DPJ n'ont pas été utilisés à leur demande.

Ainsi, trois participantes ont ressenti que les intervenantes de la protection de la jeunesse entretenaient des jugements et des préjugés négatifs à leur endroit. Selon elles, ces préjugés, notamment associés à leurs habitudes antérieures de consommation (n = 2) ou à leur passé dans l'industrie du sexe (n = 1), faisaient en sorte qu'elles étaient facilement disqualifiées dans leur rôle parental. Elles avaient l'impression que leurs gestes et attitudes étaient systématiquement évalués avec un biais défavorable, et ce, malgré leurs efforts

pour entretenir des relations positives avec leurs enfants. Dans un tel contexte, les mères se sentaient infantilisées, voire rabaissées, ce qui pouvait les amener à cacher certaines informations aux intervenantes, de peur de perdre la garde de leurs enfants.

Je ne pouvais pas parler, parce que la DPJ qui m'accusait de... mon passé. Il m'accusait d'être une salope, une droguée. Parce que quand ils sont arrivés dans ma vie (...) ils m'ont demandé si j'avais déjà fait des drogues, si j'avais bu, tout ça. J'ai dit « bien oui avant d'avoir des enfants, comme tout le monde, mais j'ai accroché sur le crack, j'ai arrêté toute seule ». Bien là, j'étais rendue accusée d'être sur le party puis de faire du crack par madame. Ça n'allait pas bien. En plus, elle me jugeait, parce que j'avais dansé. Fait que moi, j'avais trop peur qu'ils prennent mes enfants. (Laure, Lanaudière)

Ensuite, trois femmes estiment que la présence de la DPJ a entravé le développement ou le maintien de relations positives avec leurs enfants. À ce sujet, Nina et Cassy ont mentionné que les délais maximums de placement prévus dans la LPJ ont constitué un obstacle au maintien des liens avec leurs enfants, en imposant un placement à majorité. Cassy est d'ailleurs d'avis qu'elle n'a pas été suffisamment informée sur les durées maximales de placement et les conséquences pouvant en découler, soit le placement à majorité de son enfant.

Mon délai était dépassé pas mal apparemment. Fait que là, ils décidaient que la décision, ce serait le placement à majorité. Ça, j'ai trouvé ça très difficile (...) Ce n'était pas clair dans leurs façons de parler. Quand ils te parlent de placement majorité, c'est quoi ce jargon-là, placement à majorité ? J'ai fini par le comprendre après 12 mois, ça m'a sauté dans la face. J'étais quand même en voie de réussir à me replacer. (Cassy, Saguenay–Lac-Saint-Jean)

De son côté, Nina estime que ses droits n'ont pas été respectés tout au long du processus d'intervention en vertu de la LPJ. Elle raconte notamment que le retour à la maison et le lien d'attachement entre elle et ses deux enfants n'ont pas été travaillés par les intervenants de la DPJ. De plus, de son point de vue, les motifs invoqués par la DPJ pour

maintenir les contacts supervisés, de même que limiter la durée, la fréquence et les lieux des contacts avec ses enfants n'étaient pas justifiés.

Pourquoi je ne peux pas aller dans une aire de jeux ? Pourquoi je ne peux pas avoir trois ou quatre heures ? Tu sais, ce sont des choses comme ça. Puis, ils me trouvent des excuses stupides du genre qu'elle est stressée. C'est bizarre, quand je la voyais plus, elle n'était pas stressée. Là, je la vois de moins en moins. (Nina, Montérégie)

Quatre participantes estiment, quant à elles, que les intervenantes de la DPJ avaient une mauvaise compréhension de leur réalité. Par exemple, pour deux d'entre elles, les enjeux de santé mentale invoqués par la DPJ et ayant mené au retrait de leurs enfants étaient infondés. Elles estiment plutôt que c'est leur milieu de vie qui était alors inadéquat pour ceux-ci en raison de l'insalubrité du logement qu'elles occupaient. Josée a notamment mentionné que la DPJ a procédé au retrait de sa fille malgré le fait que la Santé publique avait confirmé l'insalubrité de son logement.

Quand j'ai commencé à me rendre compte que c'était l'appartement qui me rendait malade, ma belle-mère elle a commencé à faire une campagne de publicité disant que j'étais folle, que tout ça c'était dans ma tête. La santé publique est venue confirmer ce que je disais et au lieu d'avoir de l'aide, bien la DPJ est venue, j'ai perdu la garde de mon enfant. (Josée, Montréal)

Pour leur part, deux autres participantes ont mentionné que les obstacles étaient liés à une incompréhension du contexte de violence conjugale qu'elles vivaient. Cassy estime que les intervenantes de la DPJ n'ont pas tenu compte de la violence conjugale qu'elle subissait et qu'elles ont mis l'accent sur sa consommation antérieure de substances psychoactives, et ce, alors qu'elle ne consommait plus à ce moment.

Je ne trouve pas qu'ils ont mis beaucoup d'emphase là-dessus. Eux-autres, pour eux autres, le problème c'était vraiment la toxicomanie. Mais quand j'ai vécu cette situation-là de violence conjugale avec [Nom de son partenaire], je n'avais pas de problème de toxicomanie. J'en avais plus. (Cassy, Saguenay–Lac-Saint-Jean)

De son côté, alors qu'elle avait été harcelée chez elle par un homme, Laure a appelé les policiers. Elle mentionne qu'elle a été accusée par la DPJ de mettre ses enfants en danger et sa fille a été retirée du domicile pour être confiée à son ex-conjoint violent. Alors que sa fille était victime de maltraitance de la part de cet ex-conjoint, Laure, a dit de raconter ce qu'elle subissait à l'intervenante de la protection de la jeunesse. À la suite de cette conversation avec sa fille, la DPJ l'a accusé de faire de l'aliénation parentale ce qui a fait en sorte qu'elle n'a eu aucun contact avec cette dernière pendant trois ans.

Là, j'étais rendue que je faisais de l'aliénation parentale, trois ans pu le droit de parler à ma fille. (Laure, Lanaudière)

Enfin, d'autres obstacles ont également été rapportés. Stéphanie a mentionné que lors du placement d'urgence de sa fille dans une famille d'accueil, celle-ci a été agressée sexuellement par un des enfants qui étaient avec elle. Elle mentionne également que ce garçon était connu de la DPJ comme étant à risque de poser ces gestes et que sa fille a tout de même été placée à cet endroit. Cette situation a été très difficile psychologiquement pour Stéphanie. Elle songeait à entreprendre des démarches pour porter plainte, mais faire face seule à la DPJ lui semblait être un obstacle important.

La DPJ est au courant que le petit gars est à risque puis... ils l'ont envoyée là quand même. C'est comme une mesure d'urgence. C'est très dur (sur un ton anéanti)... Je vais prendre des démarches, mais je ne sais pas à quel point je peux... je ne peux pas poursuivre la DPJ. Moi toute seule contre la DPJ. (Stéphanie, Capitale-Nationale)

Cassy a, quant à elle, mentionné que les visites supervisées avec ses enfants imposées par la DPJ allaient de nouveau avoir lieu à la maison des familles. Habitant une région périphérique où tout le monde se connaît, elle estime qu'il y avait un enjeu de confidentialité à voir ses enfants à cet endroit.

Là, c'est nouveau, on recommence les contacts à la maison des familles, mais je n'aimais pas ça au début. Parce que les enfants, ils connaissent tout le monde à la maison des familles. Moi aussi, je les connais. Fait que là, on a moins de petits moments personnels. C'est comme aux yeux de tout le monde, aussi de tout le monde. J'ai mon contact devant tout le monde. Où est-ce qu'elle est la confidentialité dans ça ? (Cassy, Saguenay–Lac-Saint-Jean)

5.5.2.2 Les obstacles liés au recours à l'aide sociale

Trois participantes ont abordé les violences institutionnelles les obstacles qu'elles ont rencontrés lorsqu'elles ont eu recours à l'aide sociale. En raison d'un déménagement et d'un changement d'adresse, les prestations d'Alice ont été interrompues. Pour les recevoir à nouveau, elle devait faire des démarches pour ouvrir un autre dossier au bureau d'aide sociale de sa nouvelle région et fournir des documents.

Quand j'ai fait mon changement d'adresse, bien le problème c'est qu'il ne pouvait pas accéder à mon dossier. Alors il fallait que je fasse un autre dossier ici. Bien là c'est ça que je dois faire, ces paperasses, parce qu'il faut que j'envoie, après mon dossier... dès qu'ils ont ouvert mon dossier, ils l'ont envoyé à Baie-Comeau et ils sont en train de régler ça genre et ils m'ont envoyé une lettre des papiers importants qu'il faut qu'ils voient ça avec genre. C'est tout là. C'est ça qu'il manque, il faut juste que j'envoie des papiers qu'ils veulent, mais je ne suis même pas sûre c'est quoi ça genre. (Alice, Côte-Nord)

Noémie, quant à elle, a expliqué que ses nombreuses demandes pour obtenir de l'aide sociale alors qu'elle était enceinte ont toutes été refusées, ce qui a fait en sorte qu'elle a dû se tourner vers la prostitution pour avoir un revenu. Dans le même sens, Laure a souligné que le montant des prestations qu'elle recevait de l'aide sociale était insuffisant

pour répondre aux besoins de sa fille et qu'elle a dû retourner travailler dans l'industrie du sexe pour y arriver.

Je devais même me prostituer parce que l'aide sociale m'a refusée cinq fois. Même avec les preuves que j'étais enceinte. Comme quand je te dis que c'est une histoire d'horreur, ça a été une histoire d'horreur. (Noémie, Jamésie)

5.5.2.3. Les obstacles liés aux logements sociaux

Deux autres participantes ont, pour leur part, abordé les obstacles qu'elles ont rencontrés lorsqu'elles ont eu recours à un logement social et à une coopérative de logements subventionnés. Elles ont toutes deux été confrontées à des logements insalubres. Alors que le logement de Cassy était infesté d'insectes, celui de Josée était insalubre en raison de moisissures. Cette dernière a d'ailleurs dû quitter son logement précipitamment, à la suite d'un avis de la Santé publique.

La santé publique m'a dit de partir et de ne même pas prendre une fourchette, tellement que tout était pourri. Ils ont dit que c'était jusqu'aux fondations. C'était rendu que la bouffe pourrissait dans le frigo et dans le congélateur tellement que c'était dégueulasse. (Josée, Montréal)

5.5.2.4 Les obstacles liés au système de justice

Finalement, quatre femmes ont abordé les obstacles qu'elles ont rencontrés lorsqu'elles ont utilisé des services du système de la justice. D'une part, deux participantes ont rencontré des difficultés dans leurs relations avec les avocats qui les représentaient et qui, à leurs yeux, manquaient de connaissances ou de compétences en lien avec leur situation. Après avoir eu à gérer plusieurs refus de la part d'avocats qui estimaient que l'obtention de la garde de ses enfants était une « cause perdue d'avance », Laure déplore

le fait d'avoir été mal soutenue par l'avocate qui la représentait, qu'elle qualifie d'incompétente.

Il fallait que je donne mon enfant au Nouveau-Brunswick. Je n'avais pas de défense. J'avais une avocate pourrie, elle ne voulait pas me défendre. (Laure, Laurentides)

Pour sa part, Jacinthe mentionne que son intervenante du CAVAC a dû insister auprès de la procureure de la couronne afin qu'une ordonnance d'interdiction de contact soit émise contre son ex-conjointe violente. À l'origine, l'ordonnance n'incluait pas sa fille, ce qui l'a obligée à multiplier les démarches pour faire reconnaître le danger que cette situation pouvait représenter.

Là, il y a eu un interdit de contact qui a été mis envers moi, mais il n'y en a pas qui a été mis envers ma fille. (Fâchée) Je suis encore en train de me battre avec ça. J'ai l'impression que je bûche dans le vide. Fait que, on fait du lâcher-prise un petit peu. (Jacinthe, Montérégie)

De leur côté, deux participantes soulignent également des problèmes de communication avec le système de la justice, qui ont fait en sorte qu'elles n'ont pas été en mesure de bien faire valoir leurs droits. À titre d'exemple, Julie mentionne que lorsque sa fille a exprimé le souhait de retourner vivre avec elle, elle a été convoquée en cour. Elle ne s'attendait pas à devoir faire face à autant de personnes présentes (avocat, DPJ, travailleuse sociale, juge), ce qui a engendré des sentiments de peur et d'insécurité qui lui ont fait perdre ses moyens.

P : Tu arrives à la cour et mon père m'avait dit : « Je vais y aller avec toi [Nom de la participante]. » Tu vois ta fille. Tu as un juge, tu as le paquet de monde qui sont là. Il y a ta fille, il y a le TS, tu as l'avocat, tu as la protection de la jeunesse, ça fait quasiment peur. Toi, tu es toute seule dans ton petit coin. Je fais quoi moi ? I : C'est imposant. P : C'est imposant parce qu'il y a un paquet de monde. Tu dis c'est parce que ma fille, elle a onze ans. Moi, je suis toute seule de ma gang avec mon père. (Julie, Côte-Nord)

De son côté, après avoir reçu sa sentence d'emprisonnement à la suite d'un vol qu'elle avait commis, Nadia déplore le fait de ne pas avoir pu voir sa fille pour lui expliquer qu'elle irait dans une famille d'accueil et qu'elles pourraient se voir après sa sortie de prison. Cette situation a fait naître un sentiment d'insécurité chez sa fille, qui était encore présent lors des visites supervisées auxquelles Nadia participait à la suite de sa sortie de prison.

Les rencontres, ce n'est pas facile. Elle a toujours peur que la famille ne vienne pas la chercher ou quoi que ce soit. Parce que moi, j'ai passé une porte et je ne suis pas revenue lui dire. La justice ne m'a pas laissé la chance de dire à ma fille, tu vas aller dans une vraie famille. Ils vont prendre soin de toi. On va se revoir après. (Nadia, Capitale-Nationale)

En somme, les résultats montrent que pour la majorité des participantes, les enjeux de séparation permanente et temporaire ainsi que les difficultés qu'elles ont rencontrées dans l'exercice de leur rôle de mère et dans le maintien des contacts avec leurs enfants se sont produits conséquemment aux violences conjugales et institutionnelles qu'elles ont subies dans leur parcours de vie et à la détérioration de leurs conditions de vie qui en a découlé.

CHAPITRE 6

DISCUSSION

Dans ce chapitre, les résultats du mémoire sont discutés en fonction des objectifs spécifiques de l'étude, soit : 1) identifier les circonstances qui ont mené à des séparations temporaires et permanentes entre les mères et leurs enfants dans un contexte d'itinérance et de violence conjugale, 2) décrire les stratégies déployées par les mères pour protéger leurs enfants, répondre à leurs besoins et assurer leur bien-être, ainsi que pour maintenir des contacts avec eux, 3) documenter les éléments ayant facilité et entravé le parcours des mères dans les différents services qu'elles ont utilisés en lien avec la maternité. Afin de les analyser, les résultats sont discutés en lien avec les écrits scientifiques et le cadre théorique retenu, soit celui du féminisme intersectionnel. Pour ce faire, l'interprétation des résultats s'effectue à partir d'une grille d'analyse féministe intersectionnelle et multiniveau qui comprend quatre dimensions : quotidienne, institutionnelle, représentationnelle et intersubjective.

6.1 La dimension quotidienne

La dimension quotidienne (Scheper-Hugues, 2004) réfère aux manifestations des rapports sociaux de pouvoir dans les interactions de la vie quotidienne et dans les relations interpersonnelles, comme dans le cadre d'une relation conjugale ou au sein de la famille (Cousineau et Flynn, 2021). Dans cette étude, cette dimension réfère aux propos des participantes qui évoquent les violences familiales et conjugales qu'elles ont vécues et qui ont entraîné la précarisation de leurs conditions de vie. Les séparations que les mères ont

vécues avec leurs enfants et les difficultés qu'elles ont rencontrées dans leur rôle de mère, en raison de la fragilisation de leurs conditions de vie et de la violence conjugale, sont également discutées.

6.1.1 Des violences familiales qui précarisent les conditions de vie des femmes

À l'instar des résultats de certains travaux (Bellot, 2017; Gélinau, 2008), le parcours de vie des participantes pendant l'enfance et l'adolescence a été particulièrement marqué par des violences familiales comme de la négligence, des maltraitances psychologiques, physiques et sexuelles, de l'exploitation financière, ainsi que l'expulsion du domicile ou du milieu familial. Ces violences familiales ont entraîné des conséquences importantes pour ces femmes, incluant des départs précipités de leur domicile pendant l'adolescence en raison d'un placement en vertu de la LPJ, d'une hospitalisation en psychiatrie ou pour fuir les violences vécues. Ces expériences ont entraîné de l'instabilité résidentielle pour certaines, l'entrée dans l'itinérance pour d'autres, ainsi qu'une grande précarité financière. Le passage à l'itinérance conséquemment aux violences familiales que les femmes ont subies dans l'enfance a également été documenté dans d'autres travaux (Murray, 2011; Richards et al., 2010).

6.1.2 Des expériences de maternité liées aux conditions de vie

Constituant la toile de fond du début de leurs expériences de maternité, les conditions de vie des femmes, déjà fragilisées par les violences familiales subies pendant l'enfance, se sont précarisées davantage dans les années qui ont suivi la naissance de leurs enfants. Bien que la majorité des participantes aient vécu une ou des expériences sur le marché du travail, les résultats mettent en lumière des trajectoires professionnelles

discontinues, liées à des emplois à statut précaire presque toujours dans le domaine des services. Ainsi, la majorité des participantes ont exercé leur rôle de mère dans un contexte de pauvreté, entraînant parfois des situations d'instabilité résidentielle ou d'itinérance. Si la pauvreté des femmes qui découle de la division sexuelle et des conditions de travail précaires (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2021) représente un facteur majeur vers le passage à l'itinérance chez les femmes (Bellot et Rivard, 2017), elle semble également jouer un rôle important dans le maintien ou le retour à des situations d'itinérance. À titre d'exemple, à défaut d'avoir été relogée, Josée s'est retrouvée à la rue après avoir dû quitter rapidement son logement, qui était infesté de moisissures. Pour sa part, en raison d'une grande précarité financière et de la violence économique perpétrée par son partenaire intime, Stéfanie a vécu une situation d'itinérance dans la rue qui a duré plusieurs mois alors qu'elle était enceinte. De son côté, entraînée dans l'industrie du sexe par son conjoint qui la manipulait, Cassy a quitté son domicile pour travailler dans les bars de danseuses, ce qui l'a menée à vivre une période d'instabilité résidentielle. Enfin, alors que sa situation économique était particulièrement précaire, Jacinthe a également connu des situations d'itinérance et des périodes d'instabilité résidentielle qui ont duré plusieurs années.

Pour Cassy et Jacinthe, ces situations d'itinérance ou d'instabilité résidentielle ont mené à une séparation permanente avec leurs enfants, alors que Stéfanie, pour sa part, a été confrontée à des difficultés dans le maintien des contacts avec sa fille aînée. Ces séparations entre les mères et leurs enfants en raison d'une situation d'itinérance ou d'instabilité résidentielle ont également été soulevées dans d'autres travaux qui se sont

intéressés à l'itinérance féminine (Bellot et Rivard, 2017; Bernheim, 2017; Gélineau et al., 2008).

6.1.3 La maternité et la violence conjugale

Le parcours de vie des mères a également été particulièrement marqué par des relations intimes empreintes de violence. Ces résultats rejoignent d'autres travaux qui mentionnent que la violence conjugale constitue une expérience marquante chez les femmes une fois qu'elles ont amorcé un parcours d'itinérance (Bellot et Rivard, 2017; Calvo et al., 2022; Davis et al., 2021). Ainsi, après avoir effectué un passage vers une situation d'itinérance, toutes les participantes ont vécu une ou plusieurs formes de violence conjugale, notamment psychologique, physique, économique, sexuelle et postséparation. Ces violences ont entraîné plusieurs conséquences sur les conditions de vie de ces femmes, telles que des trajectoires d'emploi discontinues, des privations, la perte d'un logement, des situations d'itinérance, ainsi qu'une grande précarité financière. Ces conséquences sur les conditions de vie des femmes en raison de la violence conjugale exercée contre elles ont également été soulevées dans d'autres travaux (Meyer, 2016; Petering et al., 2014; Watson, 2016).

En plus d'avoir précarisé leurs conditions de vie, les violences conjugales subies ont également entraîné des conséquences importantes sur l'expérience de maternité de la majorité des participantes. Laura et Alice, deux femmes autochtones, ont vécu une séparation temporaire avec leurs enfants lorsqu'elles ont dû quitter leur domicile familial pour effectuer un séjour dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale située hors de leurs communautés. L'expérience des femmes

autochtones qui subissent de la violence conjugale est souvent marquée par des enjeux liés au nombre restreint de ressources d'hébergement dans la communauté et à la conservation de leur anonymat (Flynn et al., 2013). Leur situation étant souvent révélée publiquement, plusieurs d'entre elles craignent les représailles du conjoint et de leur famille. Dans un tel contexte, s'enfuir de la communauté est souvent une stratégie utilisée pour mettre fin à la violence (Flynn et al., 2013). Bien que peu d'informations soient disponibles à ce sujet dans les récits d'Alice et de Laura, il est possible que ces enjeux expliquent qu'elles aient toutes les deux effectué un séjour dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale située à l'extérieur de leur communauté, et ce, sans avoir pu emmener leurs enfants avec elles. Ceci met en lumière la probabilité que ces enjeux, qui amènent plusieurs femmes autochtones à devoir fuir leur communauté, créent des défis spécifiques dans l'exercice de leur rôle de mère et dans le maintien des contacts avec leurs enfants.

De leur côté, Nadia, Josée et Cassy ont vécu des séparations permanentes avec leurs enfants, soit en raison des conséquences de la violence conjugale qu'elles ont subie ou en réponse aux stratégies violentes utilisées par leur partenaire ou leur ex-partenaire intime. Finalement, Alice, Laure et Josée ont rapporté toutes les trois que leurs ex-conjoints instrumentalisaient leurs enfants en leur refusant des contacts avec eux. Pour Laure, dont la garde de sa fille eut été confiée à son ex-conjoint par la DPJ, ce dernier a refusé de respecter les ententes liées à son droit d'accès pour lui parler. Ces stratégies violentes utilisées par leurs ex-conjoints ont nui au maintien des contacts avec leurs enfants ou à la qualité de la relation avec ceux-ci.

Dans ce contexte, il semble que la violence conjugale exercée contre les participantes les ait privées d'exercer leur rôle de mère de la façon dont elles l'auraient voulu, ce qui s'apparente à l'expérience vécue par d'autres mères dans des études menées antérieurement (Bentley, 2016; Cort et Cline, 2017). Celles-ci ont notamment exprimé comment la violence perpétrée envers elles par leurs partenaires intimes a eu pour effet de leur « voler » leur expérience de maternité ou de les empêcher d'exercer leur rôle de mère comme elles l'auraient souhaité, ce qui a entraîné un important sentiment de perte (Bentley, 2016; Cort et Cline, 2017).

6.2 La dimension institutionnelle

La dimension institutionnelle réfère aux lois, aux politiques et aux pratiques qui contribuent à exclure et à contrôler les femmes. Elle inclut également les interactions difficiles avec les établissements de santé et de services sociaux, ainsi que le système de justice (Cousineau et Flynn, 2021; Foucault, 1975). Dans ce mémoire, cette dimension réfère principalement aux propos des participantes, qui montrent les interactions difficiles qu'elles ont eues avec la DPJ et le système de justice et les conséquences qui se sont manifestées dans l'exercice de leur rôle de mère.

6.2.1 Des violences institutionnelles qui font obstacle au rôle de mère

Au total, huit participantes ont reçu des services de la DPJ à un moment ou à un autre de leur parcours de maternité. Alors que la majorité d'entre elles ont rencontré des difficultés dans leurs expériences de la maternité en raison de leurs conditions de vie précaires et des conséquences de la violence conjugale, elles ont également vécu des

violences institutionnelles qui ont entraîné des répercussions sur leur rôle parental. Ces violences institutionnelles ont principalement pris forme lorsqu'elles ont reçu des services de la DPJ. Ces services ont eu des impacts négatifs sur leur parcours de maternité, comme des séparations temporaires et permanentes avec leurs enfants ou des difficultés liées à la qualité ou au maintien des relations avec ceux-ci.

Plusieurs participantes ont vécu des difficultés dans les services reçus, que ce soit dans le cadre d'un placement temporaire, à majorité ou de l'adoption imposée de leurs enfants. Ainsi, certaines d'entre elles estiment que la présence de la DPJ a nui à leurs liens ou à leurs relations avec leurs enfants. Plusieurs raisons sont évoquées à ce sujet, notamment les durées maximales de placement imposées par la LPJ, le maintien injustifié des contacts supervisés, ainsi que le contrôle lié aux contacts avec les enfants (durée, fréquence, lieu). Cet effritement du lien ou de la relation avec les enfants en raison de ces obstacles a également été soulevé dans plusieurs autres recherches (Honey et al., 2018; Noel, 2014, 2018; Ross et al., 2017). Dans un tel contexte, les pratiques et les balises mises en place par la protection de la jeunesse ont pour effet de contrôler et de déterminer la façon dont les mères peuvent s'occuper de leurs enfants (Honey et al., 2018). Ceci est particulièrement vrai pour Nadia, qui s'est fait reprocher par l'intervenante de la DPJ de vouloir « acheter » sa fille en lui offrant des cadeaux lors des visites supervisées. Pour sa part, ayant perdu la garde de deux de ses enfants, Nina a vu la fréquence de ses visites supervisées avec eux être diminuée et ses demandes voulant que le lien d'attachement avec ses enfants soit travaillé ont été ignorées par les intervenantes de la DPJ. Elle déplore

également le fait qu'elle ne pouvait pas choisir le lieu pour les contacts supervisés et que la durée des contacts avec ses enfants était déterminée par la DPJ.

En outre, malgré leurs efforts pour maintenir des relations positives avec leurs enfants après en avoir perdu la garde, certaines participantes ont rapporté avoir senti des préjugés et des jugements négatifs à leur endroit de la part d'intervenantes de la DPJ. Ce sentiment d'être jugées a eu un impact sur l'estime de soi de ces mères, de même que sur la qualité de la relation avec leurs enfants et la collaboration avec les intervenantes. La perception des jugements et des préjugés des intervenantes de la DPJ, et plus largement des établissements de la santé et des services sociaux, est également soulevée dans plusieurs autres travaux qui ont abordé la maternité chez les femmes victimes de violence conjugale (Cort et Cline, 2017; Fauci et Goodman, 2019; Lapierre, 2011) et celle exercée dans un contexte de pauvreté ou d'itinérance (Bullock et al., 2020; Elliot et Bowen, 2018; Reppond et Bullock, 2019).

D'autres participantes estiment, pour leur part, qu'elles ont vécu un effritement du lien avec leurs enfants ou des séparations avec ceux-ci en raison d'une mauvaise compréhension de leur réalité de la part des intervenantes de la DPJ. Pour Cassy et Josée, les intervenantes ont invoqué des motifs liés à des enjeux de santé mentale pour justifier le retrait de leurs enfants, alors que ces dernières estimaient plutôt que c'est leur milieu de vie qui était inadéquat en raison de l'insalubrité. D'autres participantes estiment, quant à elles, que les intervenantes de la DPJ avaient une mauvaise compréhension du contexte de violence conjugale qu'elles subissaient. Pour Cassy, cette incompréhension a mené les

intervenantes à mettre l'accent sur sa consommation antérieure de substances psychoactives plutôt que sur la violence conjugale qu'elle subissait et les conséquences qui en découlaient. Ces résultats convergent avec l'expérience de plusieurs autres parents recevant des services de la DPJ, qui ont perçu que les interventions étaient teintées par les jugements que les travailleuses sociales entretenaient à leur égard, sans que celles-ci cherchent à comprendre leur situation (Smithson et Gibson, 2017). Pour Laure, le manque de compréhension de l'intervenante de la DPJ envers sa situation a fait en sorte qu'elle a été blâmée pour la violence vécue. Plutôt que d'être soutenue et dirigée vers des ressources à la suite d'une situation de harcèlement, cette participante a vécu une séparation avec ses enfants en raison d'un placement imposé par la DPJ.

Ces situations rejoignent d'autres études qui soulignent que les réponses institutionnelles sont souvent axées sur la surveillance des pratiques parentales des femmes qui vivent de la violence conjugale (Cort et Cline, 2017; Damant et al., 2010; Fauci et Goodman, 2019; Lapierre et Damant, 2012) et sur la perception qu'elles seraient des mères « négligentes » qui ne protègent pas leurs enfants (Lapierre, 2011).

À l'inverse, il semble que Laure ait également été pénalisée pour avoir déployé des stratégies pour protéger sa fille de la violence conjugale et de la maltraitance exercées par son ex-conjoint. Ainsi, en plus d'avoir confié la garde de sa fille à ce dernier, les intervenantes de la DPJ ont également évalué que cette participante faisait de l'aliénation parentale après qu'elle eut dénoncé la maltraitance exercée sur sa fille par son ex-conjoint. Cette mère a donc été privée de contacts avec sa fille pendant plusieurs années par la suite.

Or, le concept d'aliénation parentale réfère à des comportements d'un parent qui vise à exclure l'autre parent de la vie de l'enfant sous de faux motifs ou pour des motifs injustifiés (Côté et Lapierre, 2019). Des travaux qui se sont penchés sur le concept de veille parentale en contexte de séparation mentionnent que les comportements qui visent à limiter la relation entre l'autre parent et les enfants pour les protéger de la violence conjugale et de la maltraitance sont des comportements de veille parentale adaptés pour ce contexte (Saini et al., 2016). Dans la situation de Laure, le concept d'aliénation parentale ne peut donc pas s'appliquer. Pourtant, ce concept est largement reconnu et utilisé par les juges à la cour familiale (Zaccour et Gagné, 2022) et au sein de la DPJ (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2019) dans les décisions qui concernent des situations de violence conjugale et de violence postséparation. Cela mène souvent à la décision de retirer la garde des enfants aux mères qui dénoncent la violence conjugale, voire à leur interdire des contacts avec leurs enfants (Zaccour et Gagné, 2022), ce qui concorde avec la situation de Laure rapportée précédemment. L'utilisation du concept d'aliénation parentale par la cour et la DPJ dans les situations de violence conjugale lors d'une séparation s'expliquerait, entre autres, par un manque de compréhension de la problématique de la violence conjugale, qui est notamment confondue avec les conflits sévères de séparation (Côté et Lapierre, 2019). Ce manque de compréhension entourant la dynamique de violence conjugale amène également les intervenantes de la DPJ à considérer que la violence conjugale subie par les mères s'arrête dès qu'elles se séparent de leurs conjoints violents, ce qui mènerait au sous-dépistage de la violence postséparation (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2019). Or, la période suivant la séparation représente un

risque accru pour les mères et leurs enfants d'être victimes d'agressions, de féminicides et d'infanticides de la part de l'ex-partenaire intime violent (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2019).

6.2.2 Des violences institutionnelles qui fragilisent les conditions de vie et complexifient l'expérience de maternité

D'autres violences institutionnelles abordées par des participantes concernaient certaines lois ou pratiques qui ont entraîné des conséquences importantes sur leurs conditions de vie. Ainsi, pour Noémie, Laure et Alice, qui ont eu recours au système d'aide sociale, le manque d'accès, la lourdeur administrative ou l'incapacité à répondre à leurs besoins de base avec le montant des prestations ont fragilisé davantage leurs conditions de vie déjà précaires. En 2002, dans le cadre d'une vaste recherche-action participative, plus de 200 femmes dénonçaient déjà l'appauvrissement et la détérioration des conditions de vie découlant de la violence institutionnelle du système d'aide sociale. Elles soulevaient notamment que les revenus insuffisants provenant des prestations d'aide sociale conduisaient des femmes à faire le choix difficile entre payer leur loyer ou se nourrir, à être restreintes dans leurs déplacements ou encore à avoir de la difficulté à subvenir aux besoins de base de leurs enfants (Front commun des personnes assistées sociales du Québec, 2002). Ainsi, pour faire face à la pauvreté et à l'impossibilité d'avoir accès à un revenu suffisant, plusieurs femmes doivent avoir recours à la prostitution comme stratégie de survie (Conseil du statut de la femme, 2012). Ce fut d'ailleurs le cas pour Noémie et Laure, qui ont dû se tourner vers l'industrie du sexe afin d'avoir un revenu leur permettant de répondre à leurs besoins et parfois à ceux de leurs enfants. De plus, les expériences de placement ont

également entraîné des conséquences financières importantes pour Cassy et Julie, qui ont perdu les allocations familiales qu'elles recevaient du gouvernement. Cette perte de revenus les a placées dans une situation de précarité économique encore plus importante et a parfois mené à l'instabilité résidentielle ainsi qu'à des situations d'itinérance. Ces constats rejoignent d'autres travaux, qui mettent en lumière que la perte de la garde des enfants est une expérience qui fragilise les conditions de vie des parents. En plus d'entraîner une diminution significative de leurs revenus, la perte des allocations familiales risque d'entraîner de l'instabilité résidentielle chez les mères (Broadhurst et Mason, 2017; Morriss, 2018).

À cet égard, l'analyse de Sirma Bilge (2014) sur la pertinence de l'apport de Hall pour l'intersectionnalité semble particulièrement intéressante, puisqu'elle met en lumière l'importance de considérer que les systèmes d'oppression dans le parcours de vie des femmes ne sont pas nécessairement tous équivalents. Dans ce mémoire, l'étiologie graduel de leurs conditions de vie depuis leur adolescence et la perte des allocations familiales suivant le placement de leurs enfants a poussé les mères davantage dans la pauvreté. Ainsi, la classe sociale semble avoir particulièrement structuré l'expérience de maternité des participantes en les éloignant de la possibilité de performer leur rôle parental en fonction des normes qui sont associées aux « bonnes » mères. Dans ce contexte, les mères qui ont perdu la garde de leurs enfants n'ont pas les outils nécessaires pour la récupérer. En effet, des travaux mentionnent que la précarité financière, la monoparentalité et l'instabilité résidentielle sont des facteurs qui diminuent

significativement les chances de réunification entre les mères et leurs enfants (Esposito et al., 2017; Lloyd, 2018).

En somme, sans vouloir homogénéiser le parcours des participantes, il appert que pour la majorité d'entre elles, les séparations avec leurs enfants s'inscrivent dans les conséquences imbriquées résultant de leurs parcours de vie marqués par des violences familiales, conjugales et institutionnelles. D'une part, ces violences ont entraîné une grande précarité financière, de l'instabilité résidentielle et des situations d'itinérance, qui ont parfois conduit à des séparations temporaires et permanentes avec leurs enfants. D'autre part, plusieurs femmes ont été séparées temporairement ou de façon permanente de leurs enfants en raison de la violence conjugale et postséparation qu'elles ont subie.

6.3 La dimension représentationnelle

La dimension représentationnelle fait référence aux lois et aux idéologies présentes dans la société et dans la culture dominante, qui sont véhiculées par les femmes et leur entourage et qui font pression sur elles (Cousineau et Flynn, 2021; Yuval-Davis, 2016). Dans notre étude, cette dimension concerne les propos des participantes, révélant les idéologies et la culture dominante liées aux représentations sociales de la maternité, qui influencent l'expérience de leur rôle parental.

6.3.1 La perte de la garde comme conséquence des représentations sociales de la maternité

Parmi les participantes qui ont eu un suivi avec la protection de la jeunesse, cinq ont perdu la garde d'un ou de plusieurs enfants à la suite d'un placement imposé par la DPJ. L'analyse des résultats soulève l'hypothèse selon laquelle la perte de la garde des enfants

s'inscrit dans les conséquences découlant des représentations sociales de la maternité. Celles-ci ont été construites à partir des normes liées à la maternité des femmes blanches occidentales de classe moyenne (Lapierre et Damant, 2012; Veenstra et Keenan, 2017). Ces normes imposent notamment une vision patriarcale et capacitiste de la maternité, où les « bonnes » mères exercent leur rôle maternel de façon calme, peu importe les difficultés qu'elles peuvent rencontrer et la détresse qu'elles ressentent (Levine et Estable, 1981, cité dans Damant et al., 2012). Or, ces normes découlant de cette vision de la « bonne » mère servent de balises dans les différentes institutions gouvernementales, particulièrement à la DPJ (Dament et al., 2012).

Les femmes dont les comportements et la situation s'éloignent de ces normes sont considérées comme des mères « inaptées » ou « déviantes » (Levine et Estable, 1981, cité dans Damant et al., 2012), ce qui entraîne de nombreux stéréotypes à leur égard. À titre d'exemple, les femmes qui exercent leur rôle de mère dans un contexte de pauvreté et d'itinérance sont représentées comme étant « paresseuses », « droguées » ou « négligentes » (Bimpson et al., 2022; Repond et Bullock, 2019), alors que celles l'exerçant dans un contexte de violence conjugale sont désignées comme étant des mères « négligentes » qui ne protègent pas leurs enfants (Lapierre, 2011). Ce fut d'ailleurs le cas pour plusieurs participantes de cette étude. Alors que Cassy avait cessé de consommer depuis quelques mois, et que Laure ne consommait plus depuis la naissance de ses enfants, elles ont perçu des jugements de la part des intervenantes de la DPJ, qui ont cru qu'elles consommaient encore. Ces stéréotypes semblent également avoir conduit les intervenantes de la DPJ à avoir une mauvaise compréhension de la réalité vécue par Josée

et Cassy, en identifiant que les difficultés qu'elles rencontraient dans leur rôle de mère étaient liées à des enjeux de santé mentale plutôt qu'aux milieux de vie insalubres dans lesquels elles vivaient. Enfin, alors que Laure avait appelé la police après avoir été harcelée par un homme chez elle, l'intervenante de la DPJ a estimé qu'elle avait mis sa fille en danger et cette dernière a été retirée du domicile pour être confiée à son ex-conjoint.

Il semble que les représentations sociales de la maternité aient teinté l'analyse des intervenantes de la DPJ, entraînant des jugements et une mauvaise compréhension des réalités vécues par les participantes. Cette mauvaise interprétation de leur vécu a conduit les intervenantes à mettre l'accent sur la consommation de substances psychoactives présumée de certaines participantes et sur des enjeux de santé mentale pour d'autres, plutôt que sur les conséquences qui ont découlé des violences qu'elles ont subies, dont la précarisation de leurs conditions de vie. Ces facteurs expliquent probablement, du moins en partie, les raisons qui ont mené au retrait de la garde de leurs enfants.

6.3.2 Les conséquences sociales des représentations de la maternité

Bien que les participantes abordent peu cette dimension, deux d'entre elles ont néanmoins parlé des conséquences sociales entourant le placement ou la perte de la garde d'un enfant. Il en a résulté un isolement important pour Julie, par peur des jugements de son entourage, alors que Josée a rencontré des difficultés dans ses relations familiales. L'analyse des résultats met en lumière que les conséquences sociales, comme l'isolement et les difficultés dans les relations familiales, s'inscrivent dans les représentations sociales de la maternité, c'est-à-dire dans l'image véhiculée dans la société de ce que devrait être une « bonne mère ». Cette pression, exercée envers les mères en raison de la vision

patriarcale de la maternité, semble exacerbée dans certains milieux, où conserver son anonymat auprès de l'entourage est un enjeu important. En effet, Julie a soulevé cet enjeu à l'origine du départ de son domicile en raison de fausses rumeurs qui circulaient à son endroit selon lesquelles elle maltraitait sa fille, ce qui a entraîné de l'instabilité résidentielle. Si au moment de son départ du domicile Julie avait la garde de sa fille, sa situation s'apparente au vécu d'autres femmes dont l'image de « mauvaise » mère liée à la perte de la garde d'un enfant a engendré un déménagement pour fuir les propos méprisants véhiculés dans leur entourage (Noël, 2014).

6.4 La dimension intersubjective

Les représentations sociales de la maternité positionnent plusieurs participantes comme étant de « mauvaises » mères qui mettent leur enfant en danger. Ainsi, plusieurs d'entre elles se sont fait refléter qu'elles étaient « négligentes » ou « droguées » dans leurs échanges avec l'entourage ou avec les intervenantes de la DPJ. Or, les résultats de ce mémoire mettent en lumière que les comportements des mères sont en rupture avec ces stéréotypes. En effet, loin de rester passives lorsqu'elles rencontrent des difficultés dans leur expérience de maternité, celles-ci déploient de nombreuses stratégies pour y faire face. Ces stratégies s'inscrivent dans la dimension intersubjective, qui réfère à la façon dont les femmes refusent ou négocient certains rapports sociaux, identifications ou rôles qui leur sont « imposés » (Cousineau et Flynn, 2021; Staunaes, 2003). Dans ce mémoire, cette dimension englobe les stratégies qu'elles ont mobilisées en lien avec la maternité pour faire face aux difficultés qu'elles ont rencontrées.

6.4.1 Les stratégies pour protéger les enfants de la violence conjugale et de la maltraitance

Plusieurs études mettent l'accent sur les risques, pour les enfants, associés à l'exercice du rôle de mère dans un contexte de violence conjugale (Chiesa et al., 2018; Cort et Cline, 2017; Kamody et al., 2020; Lessard, 2020; Seco et al., 2016). L'analyse des résultats de ce mémoire montre toutefois que de nombreuses stratégies de protection des enfants sont mobilisées par les participantes de notre étude. Ainsi, pour prévenir l'exposition de ses enfants à la violence conjugale ou leur maltraitance, Laura évitait de les laisser seuls avec son conjoint violent. De son côté, Nina a eu recours aux tribunaux afin d'obtenir un interdit de contact entre son ex-conjoint violent et son fils. Jacinthe, pour sa part, adoptait des pratiques parentales très strictes avec sa fille afin de diminuer les tensions familiales et éviter de déclencher la violence de sa partenaire intime. Lorsque leurs enfants étaient exposés à la violence ou subissaient de la maltraitance de la part de leur conjoint, Alice s'empressait de changer son fils de pièce, alors que Jacinthe s'interposait rapidement pour détourner l'attention de sa conjointe vers elle. Enfin, constatant que sa fille était maltraitée par son ex-conjoint lorsqu'elle était avec lui, Laure a refusé de l'envoyer chez ce dernier pendant trois mois.

Alors que certains auteurs déplorent que des intervenantes de la protection de la jeunesse perçoivent les mères victimes de violence conjugale comme des parents « négligents » et qui ne protègent pas leurs enfants (Bimpson et al., 2022; Lapierre et Côté, 2011), les résultats de ce mémoire, à l'instar de plusieurs autres travaux, mettent plutôt de l'avant l'importance que les mères accordent à la sécurité et au bien-être de leurs enfants

en déployant de nombreuses stratégies pour les protéger de la violence conjugale et de la maltraitance (Bentley, 2016; Cort et Cline, 2017; Hauge et Kiamanesh, 2019; Lessard, 2020; Secco et al., 2016).

6.4.2 Les stratégies pour assurer le bien-être des enfants et répondre à leurs besoins

Pour pallier les difficultés rencontrées en raison de leurs conditions de vie précaires et des violences qu'elles ont subies, plusieurs participantes ont abordé les stratégies qu'elles ont utilisées pour assurer le bien-être de leurs enfants et répondre à leurs besoins. Ainsi, alors qu'elle vivait dans un contexte de grande précarité financière, Alice a eu recours à son réseau informel pour obtenir un soutien financier afin d'acheter des médicaments pour son fils. De son côté, en raison de l'exploitation financière exercée par le père de ses enfants et de l'appauvrissement qui en a découlé, Nadia a dû se tourner vers le vol pour subvenir aux besoins de son fils. Pour leur part, alors qu'elles vivaient une période difficile, Laura et Elvira se sont toutes deux tournées vers leur famille pour prendre soin de leurs enfants quelques heures lorsqu'elles se sentaient incapables de le faire.

Les résultats montrent également que malgré toutes les difficultés qu'Elvira et Julie ont traversées, elles se sont mobilisées autour des enjeux vécus par leurs enfants en ayant recours au réseau de la santé et des services sociaux afin que ceux-ci reçoivent des services liés à un problème d'alimentation ou à un diagnostic de trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité.

Ainsi, alors que les représentations sociales de la maternité positionnent plusieurs participantes de cette étude comme des « mauvaises mères » qui mettent leurs enfants en

danger, ces dernières mobilisent des stratégies de recours au réseau informel et formel pour leur permettre d'avoir accès à des services et à des ressources pour assurer le bien-être de leurs enfants et répondre à leurs besoins. En ce sens, Laura, Elvira, Julie et Alice font le pont entre les besoins de leurs enfants et les ressources présentes dans leur environnement, ce qui illustre leur capacité de médiation avec leur environnement, une composante associée à la compétence parentale (Pouliot et Turcotte, 2019).

Cette capacité de médiation avec l'environnement doit toutefois être repositionnée dans les contextes et les conditions de vie des parents, c'est-à-dire que pour être en mesure de mobiliser cette capacité, il est nécessaire que les parents soient informés de l'existence des ressources et des services dans leur environnement et qu'ils aient la possibilité d'y avoir recours (Pouliot, 2020). Or, dans un contexte de violence conjugale, les conjoints violents déploient souvent des stratégies de contrôle qui ont pour conséquence d'isoler les victimes en les empêchant d'avoir des contacts avec leurs proches ou d'avoir recours aux services présents dans leur environnement (Institut national de santé publique du Québec, 2024). Bien que peu d'informations à cet effet soient disponibles dans le récit de Nadia, il est possible que, conséquemment aux différentes formes de violence conjugale qu'elle subissait, celle-ci n'ait pas eu d'autres choix que de se tourner vers le vol pour subvenir aux besoins de ses enfants.

Enfin, afin d'assurer une meilleure stabilité à leurs enfants, leur offrir un bon milieu familial ou dans le but que ceux-ci puissent recevoir des services au privé, Jacinthe, Ariane et Josée ont confié leurs enfants en adoption, à des membres de leur famille ou à leur ex-

conjoint. Si elles ont mobilisé cette stratégie dans un contexte où elles ne recevaient pas de services liés à leur rôle maternel, il est néanmoins possible que cette décision ait été influencée par les réponses institutionnelles liées à l'exercice de leur rôle parental. S'appuyant largement sur le concept de compétences parentales, le champ du soutien à la parentalité s'inscrit dorénavant dans les pratiques institutionnelles mises en œuvre par les intervenantes qui travaillent auprès des parents dans différents contextes (protection de la jeunesse, soutien aux familles en difficulté, etc.). Bien que la notion de compétences parentales ait comme avantage de contribuer à un changement de regard des intervenantes sur les parents, en les amenant à les valoriser, elle est également critiquée. En effet, ce concept tend à responsabiliser les parents alors que les contextes et les conditions de vie d'un grand nombre d'entre eux ne leur permettent pas de répondre aux exigences de participation et de mobilisation des ressources pour effectuer les changements attendus (Lacroix, 2015).

6.4.3 Les stratégies pour maintenir les liens avec les enfants

En dépit de leur parcours de vie marqué par des violences familiales, conjugales et institutionnelles ainsi qu'une grande précarité financière et des situations d'itinérance, les participantes ont utilisé différents moyens pour maintenir les liens avec leurs enfants lorsqu'elles en ont été séparées, que ce soit de façon temporaire ou permanente. Ainsi, pour Cassy, Laura, Jacinthe, Nina et Josée, ces stratégies consistaient à visiter régulièrement leurs enfants, à participer à des visites supervisées avec la DPJ ou à faire des sorties et des activités avec eux. De leur côté, faute d'avoir eu accès à du transport ou à des moyens financiers leur permettant de visiter leurs enfants qui n'habitaient pas dans leur région,

Laure et Stéfanie ont maintenu les liens avec ceux-ci en les appelant régulièrement ou encore en leur écrivant. Enfin, Ariane a effectué des démarches pour stabiliser ses conditions de vie afin que ses enfants puissent la visiter. Plusieurs de ces stratégies pour maintenir les contacts avec les enfants ont également été soulevées dans d'autres travaux, qui ont abordé la perte de la garde des enfants (Honey et al., 2018; Noël, 2014, 2018).

Dans ce mémoire, ces stratégies ont aussi été utilisées par les mères qui ont vécu des séparations temporaires ou permanentes avec leurs enfants, sans toutefois en avoir perdu légalement la garde. Parmi les participantes qui ont visité leurs enfants régulièrement en participant à des visites supervisées par la DPJ ou dans un autre contexte, Cassy et Laura ont rapporté qu'elles devaient parcourir de longues distances régulièrement. Pour Cassy, qui avait perdu son véhicule en raison de sa situation financière précaire, cette situation a fait en sorte qu'elle a dû se tourner vers son réseau informel afin d'avoir accès à un transport lui permettant de parcourir cette grande distance pour visiter ses enfants. Ce constat a également été soulevé par d'autres mères suivies en protection de la jeunesse (Honey et al., 2018), ce qui témoigne de l'importance qu'elles accordent au maintien des liens avec leurs enfants.

D'autres participantes ont, quant à elles, raconté quels moyens elles ont utilisés pour garder le contact avec leurs enfants lorsque leurs ex-conjoints employaient des stratégies violentes pour les empêcher de les voir ou de leur parler. Josée a utilisé la confrontation avec son ex-conjoint lorsqu'il l'empêchait de voir son fils, en lui demandant de réfléchir aux effets que cette attitude aurait sur ce dernier. De son côté, avant de se

rendre dans la ville où habitaient son ex-conjoint et ses enfants, Laura appelait une travailleuse sociale ou les services policiers afin que des dispositions soient mises en place avec le père et qu'elle puisse voir ses enfants. Enfin, Alice a, pour sa part, informé ses proches que son ex-conjoint refusait de la laisser voir son fils pour qu'ils interviennent auprès de ce dernier en plaidant en sa faveur.

Ainsi, lorsque les participantes sont séparées temporairement ou de façon permanente de leurs enfants, les résultats mettent en lumière l'importance qu'elles accordent au maintien du lien avec ceux-ci et à l'exercice de leur rôle de mère. Si ces constats rejoignent d'autres travaux qui mentionnent que l'exercice du rôle parental continue à occuper une place centrale dans la vie des parents qui ont perdu la garde de leurs enfants (Honey et al., 2018; Ross et al., 2017), ils correspondent également au vécu des participantes de ce mémoire qui ont vécu des séparations avec leurs enfants sans en avoir perdu légalement la garde.

6.5 Les forces et les limites de ce mémoire

Ce mémoire de maîtrise présente des forces et des limites qu'il importe de mentionner. L'une des principales forces est que notre étude s'est intéressée à un sujet très peu abordé dans les écrits scientifiques, soit l'expérience de la maternité exercée en contexte d'itinérance et de violence conjugale et, plus particulièrement, aux séparations temporaires et permanentes entre les mères et leurs enfants dans ce contexte. De plus, la majorité des recherches qui ont abordé les conséquences de l'itinérance, de la violence conjugale et de certaines problématiques associées (états de santé mentale et

consommation de substances psychoactives) sur l'expérience de la maternité ont été réalisées en silo et souvent à partir d'une méthodologie quantitative, qui laisse peu de place à la parole des mères. Cette étude permet donc de fournir un aperçu des expériences de maternité complexes et des enjeux combinés découlant des difficultés que les participantes ont rencontrées dans leurs parcours de vie, et ce, à partir de leur point de vue.

Concernant les limites de ce mémoire, il importe de souligner la taille de l'échantillon, qui ne reflète pas la diversité possible des vécus chez les femmes qui exercent leur rôle de mère dans les contextes abordés dans cette étude. De plus, ce mémoire repose sur une analyse complémentaire des données issues d'une recherche plus vaste, ce qui implique certains enjeux. En effet, le recrutement des participantes, qui a eu lieu dans le cadre de la recherche principale, a majoritairement été réalisé dans les ressources spécialisées en violence conjugale et en itinérance. De ce fait, la parole des mères qui n'ont pas eu recours aux services et aux ressources d'aide n'a pas été entendue. De plus, la maternité n'étant pas un thème central abordé dans la recherche principale, plusieurs participantes n'ont pas parlé de leur expérience de la maternité en profondeur. Ceci a parfois limité les données disponibles pour l'analyse et pour l'atteinte des objectifs de ce mémoire. Enfin, malgré une sensibilité particulière de l'étudiante à cet effet, ce mémoire présente également la limite de ne pas avoir suffisamment permis de mettre en lumière les expériences de maternité et des enjeux associés des femmes autochtones, immigrantes et racisées.

6.6 Les retombées pour la pratique du travail social et les recommandations pour des pistes d'intervention

Les milieux de pratique dans lesquels les travailleuses sociales sont appelées à exercer leur profession sont multiples et variés. Ils concernent, par exemple, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les établissements d'enseignement et de recherche, les organismes liés à la sécurité publique ou encore les organismes communautaires (Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, 2012). Partant de ce constat, les résultats de notre étude mettent en lumière certaines retombées pour la pratique du travail social ainsi que des suggestions de pistes d'intervention.

Tout d'abord, les constats qui émergent de ce mémoire montrent que les séparations temporaires et permanentes entre les participantes et leurs enfants ainsi que les difficultés qu'elles ont rencontrées dans l'exercice de leur rôle de mère se sont majoritairement produites conséquemment aux violences familiales, conjugales et institutionnelles qu'elles ont vécues dans leur parcours de vie. Ces violences ont notamment entraîné une grande précarité financière, de l'instabilité résidentielle et des situations d'itinérance. En plus de viser, entre autres, la promotion des changements sociaux, la profession du travail social est traversée par des valeurs et des principes comme le respect de la dignité des personnes, la promotion des principes de justice sociale et le respect des droits des individus (Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, 2012). En ce sens, les pratiques à privilégier en travail social auprès de ces mères auraient avantage à être axées sur la reconnaissance et la

valorisation des nombreux efforts qu'elles font pour mobiliser un ensemble de stratégies qui visent à protéger leurs enfants, assurer leur bien-être et répondre à leurs besoins ainsi qu'à maintenir les liens avec ceux-ci, et ce, malgré la complexité de leur parcours de vie.

Ensuite, il apparaît particulièrement important en travail social d'adopter des pratiques qui visent à promouvoir la transformation sociale en mobilisant différents moyens d'action de façon à amener le gouvernement à instaurer des programmes sociaux et des services facilitant la stabilisation des conditions de vie de ces mères, comme l'accès à des logements sociaux abordables, à des ressources d'hébergement de deuxième étape et à des revenus suffisants leur permettant de sortir de leur contexte de pauvreté et de violence. Ceci leur permettrait, entre autres, de répondre aux besoins de leurs enfants et d'assurer leur bien-être, de même que d'éviter que leurs situations soient estimées comme étant instables et représentant un risque pour ceux-ci.

Enfin, les résultats ont également mis en lumière que les représentations sociales de la maternité et les stéréotypes qui en découlent semblent avoir teinté les pratiques et les interventions de la DPJ, ce qui a entraîné des conséquences pour des participantes. Par exemple, certaines d'entre elles ont senti que les intervenantes de la DPJ entretenaient des jugements à leur égard, ce qui a eu des impacts sur leur estime de soi ainsi que sur la qualité de la relation avec leurs enfants. Ces stéréotypes semblent également avoir amené certaines intervenantes à avoir eu une mauvaise compréhension des difficultés vécues par les participantes, notamment en mettant l'accent sur la consommation de substances psychoactives ou sur des enjeux de santé mentale plutôt que sur les conséquences

découlant des violences conjugales ou de leurs conditions de vie précarisées. Ceci a conduit des intervenantes de la DPJ à imposer le placement temporaire ou permanent des enfants, parfois chez l'ex-conjoint violent, plutôt qu'à offrir du soutien et des services qui auraient permis aux femmes de surmonter les difficultés qu'elles rencontraient dans l'exercice de leur rôle de mère. Ces constats soulèvent l'importance de sensibiliser et de mieux former les intervenantes, particulièrement celles qui travaillent à la DPJ, sur les violences familiales, conjugales et postséparations et les conséquences qui en découlent, affectant les conditions de vie de ces femmes et l'exercice de leur rôle de mère. D'ailleurs, le point de vue de plusieurs intervenantes rencontrées dans le cadre d'une recherche met en lumière le manque d'expertise de la DPJ et des intervenantes en matière de violence conjugale (Lapierre, 2011). Cette lacune a également été mentionnée dans le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021). Certaines intervenantes ont également soulevé un enjeu lié au mandat de la DPJ, soit la protection des enfants, qui ne leur permettrait pas d'intervenir directement sur la question de la violence conjugale (Lapierre, 2011). Or, sachant que le soutien aux mères victimes de violence conjugale est généralement la solution la plus efficace pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, le mandat et l'expertise de la DPJ auraient avantage à être repensés (Lapierre, 2011). Bien que la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021) converge vers ces constats, en recommandant notamment de mieux accompagner et soutenir les mères victimes de violence conjugale, le moyen privilégié pour y parvenir semble soulever un enjeu. En effet, dans la section portant sur la violence conjugale, il est par exemple recommandé d'outiller les intervenantes afin qu'elles puissent

mieux comprendre les situations de violence conjugale, mais également les conflits sévères de séparation. Sachant que la problématique de la violence conjugale est souvent confondue avec les conflits sévères de séparation (Côté et Lapierre, 2019), il nous semble important que ce constat soit pris en compte afin de s'assurer que les intervenantes soient suffisamment outillées pour faire la distinction entre ces deux réalités, de façon à mieux accompagner et soutenir les mères victimes de violence conjugale.

6.7 Les recommandations pour les recherches futures

Sur le plan de la recherche, d'autres études pourraient être menées afin d'avoir une meilleure compréhension des expériences complexes de maternité des femmes en situation d'itinérance qui ont vécu différentes violences dans leur parcours de vie et d'autres enjeux associés. Par exemple, il serait intéressant de réaliser une étude qui porte spécifiquement sur la maternité exercée dans ce contexte. Une telle étude permettrait d'approfondir davantage les enjeux, de dégager les besoins spécifiques de ces mères et de proposer des pistes d'intervention prometteuses, notamment pour mieux accompagner et soutenir les femmes qui doivent faire face à la douloureuse expérience de perdre la garde de leurs enfants, dont celles qui n'ont plus de contacts avec ceux-ci.

Ensuite, les résultats de ce mémoire ont soulevé la possibilité que les représentations sociales de la maternité aient teinté les interventions et les prises de décisions des intervenantes de la DPJ, ce qui a mené les participantes à vivre des séparations temporaires et permanentes avec leurs enfants. Dans ce contexte, il serait également intéressant de mener une étude dans une perspective féministe intersectionnelle avec des

intervenantes de la DPJ pour approfondir la façon dont ces représentations sociales de la maternité et les stéréotypes qui en découlent influencent leurs perceptions, leurs interventions et leurs décisions. Cela permettrait de développer des formations adaptées pour favoriser la déconstruction des stéréotypes associés à la maternité exercée dans ce contexte et pour reconnaître la complexité du parcours de vie des mères. En outillant davantage les intervenantes, les mères seront mieux accompagnées et soutenues.

Enfin, cette étude n'ayant pas permis de mettre suffisamment en lumière l'expérience de maternité des femmes autochtones, immigrantes et racisées qui ont vécu de la violence conjugale et des situations d'itinérance, il importe de réaliser des recherches, à partir de leurs points de vue, dans une perspective féministe intersectionnelle afin de mieux comprendre leurs réalités, les défis spécifiques auxquels elles font face dans ce contexte ainsi que leurs besoins.

CONCLUSION

Ce mémoire avait comme objectif de mieux comprendre, dans une perspective féministe intersectionnelle, le parcours de maternité de femmes ayant vécu de la violence conjugale et des situations d'itinérance. Il portait plus précisément sur l'expérience de celles qui n'avaient plus la garde de leurs enfants ou qui avaient vécu des séparations temporaires avec eux. Plus spécifiquement, il visait à identifier les circonstances autour des séparations temporaires et permanentes entre les participantes et leurs enfants, à décrire les stratégies déployées par ces mères pour protéger ces derniers, répondre à leurs besoins, assurer leur bien-être et maintenir des contacts avec eux, ainsi qu'à documenter les obstacles et les éléments ayant facilité leur parcours dans les différents services qu'elles ont utilisés en lien avec la maternité.

Premièrement, les résultats de cette étude ont permis de mettre en lumière la façon dont les violences familiales, conjugales et institutionnelles qui ont marqué le parcours de vie des participantes ont contribué à étioiler peu à peu leurs conditions de vie. En plus de s'être retrouvées dans un contexte de grande précarité financière, ces femmes ont également vécu des périodes d'instabilité résidentielle et des situations d'itinérance qui ont parfois duré pendant plusieurs années.

Concernant leurs expériences de maternité, les résultats montrent que pour la majorité des participantes, les séparations temporaires et permanentes qu'elles ont vécues avec leurs enfants se sont produites conséquemment aux violences conjugales et institutionnelles qu'elles ont subies. Ainsi, des participantes ont dû laisser leurs enfants à

leurs ex-conjoints lorsqu'elles ont quitté leur domicile pour effectuer un séjour dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ou encore en raison de la violence postséparation exercée par leurs ex-conjoints. Ensuite, concernant les violences institutionnelles, les représentations sociales de la maternité et les stéréotypes qui en découlent positionnent les femmes qui exercent leur rôle parental dans un contexte d'itinérance et de violence conjugale comme étant des « mauvaises » mères qui mettent leurs enfants à risque. Pour les participantes qui ont reçu des services de la DPJ, ces représentations sociales de la maternité semblent avoir teinté les décisions des intervenantes, entraînant ainsi pour plusieurs mères, la perte de la garde de leurs enfants.

De plus, combinées à l'étiollement de leurs conditions de vie, les violences conjugales et institutionnelles que les mères de cette étude ont vécues ont également entraîné des difficultés dans l'exercice de leur rôle parental ainsi que dans le maintien de la relation ou des contacts avec leurs enfants. Les participantes ont principalement nommé que leurs contacts avec leurs enfants et le maintien des liens avec eux ont été entravés par les stratégies violentes utilisées par leurs ex-conjoints ou en raison des balises imposées par la DPJ liées à la fréquence et à la durée des contacts avec leurs enfants.

En outre, le récit des mères met également en lumière que leurs comportements sont en rupture avec les représentations sociales de la maternité, qui les positionnent comme étant de « mauvaises » mères qui mettent leurs enfants à risque. Face aux difficultés qu'elles ont rencontrées dans leur expérience de maternité et aux enjeux vécus par leurs enfants, celles-ci ne sont pourtant pas demeurées passives. Elles ont plutôt

déployé de nombreuses stratégies pour protéger leurs enfants de la violence conjugale et de la maltraitance, pour répondre à leurs besoins et assurer leur bien-être ainsi que pour maintenir les liens et les contacts avec eux. Les stratégies de protection contre la violence conjugale et la maltraitance ainsi que celles pour répondre aux besoins de leurs enfants et assurer leur bien-être impliquaient principalement le recours à leur réseau informel, aux services policiers et judiciaires, ainsi qu'au réseau de la santé et des services sociaux. Concernant le maintien du lien et des contacts avec leurs enfants, les principales stratégies mobilisées par les mères consistaient à visiter leurs enfants régulièrement, à faire des activités avec eux, de même qu'à leur écrire et à les appeler.

Malgré sa pertinence, ce mémoire de recherche comporte la limite de ne pas avoir suffisamment mis en lumière les expériences de maternité des femmes autochtones, immigrantes et racisées dans les contextes mentionnés précédemment. Or, les enfants autochtones et noirs sont surreprésentés dans le système de protection de l'enfance, tant dans la prise en charge (Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse, 2021; Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, 2019; Maynard, 2018) que dans les placements de ceux-ci hors de leurs familles (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, 2019; Femmes autochtones du Québec, 2016; Maynard, 2018). Dans un tel contexte, il est particulièrement important de réaliser d'autres travaux de recherche, dans une perspective féministe intersectionnelle, à partir du point de vue de ces mères, afin de mieux connaître leurs réalités, leurs besoins et les défis spécifiques qu'elles rencontrent

dans leurs expériences de maternité. Ceci permettra, entre autres, de développer des outils d'intervention adaptés à leurs réalités pour mieux les accompagner et les soutenir.

LISTE DE RÉFÉRENCES

- Anooshian, L. (2005). Violence and aggression in the lives of homeless children. *Journal of family violence*, 6(20), 12-23. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2003.10.004>
- Beijer, U., Scheffel-Birath, C., DeMartinis, V. et Klinteberg, B. (2018). Facets of male violence against women with substance abuse problem: Women with a residence and homeless women. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-21. <https://doi.org/10.1177/0886260515618211>
- Bello, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, (50)2, 95-121. <https://doi.org/10.7202/1041700ar>
- Bentley, K. (2016). Attentive surveillance: A preliminary study of prioritizing mothering standards in the face of intimate partner violence. *Journal of Family Violence*, 32, 39-46. <https://doi.org/10.1007/s10896-016-9871-6>
- Bernheim, E. (2017). Sur la réforme des mères déviantes : les représentations de la maternité dans la jurisprudence de la Chambre de la jeunesse, entre différenciation et responsabilité. *Revue générale de droit*, 47, 45-75. <https://doi.org/10.7202/1040517ar>
- Bilge, S. (2009). Théorisation féministe de l'intersectionnalité. *Diogenes*, 1(225), 70-88. <http://dx.doi.org/10.3917/dio.225.0070>
- Bilge, S. (2014). La pertinence de Hall pour l'étude de l'intersectionnalité. *Nouvelles pratiques sociale*, 26(2), 62-81. <https://doi.org/10.7202/1029262ar>
- Bimpson, E., Parr, S. et Reeve, K. (2022). Governing homeless mothers: The unmaking of home and family. *Housing studies*, 37(2), 272-291. <https://doi.org/10.1080/02673037.2020.1853069>
- Bradley, C., McGowan, J. et Michelson, D. (2017). How does homelessness affect parenting behavior? A systematic critical review and thematic synthesis of qualitative research. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 21, 94-108. <https://doi.org/10.1007/s10567-017-0244-3>
- Bretherton, J. (2020). Women's experiences of homelessness: A longitudinal study. *Social policy and Society*, (19)2, 255-270. <http://dx.doi.org/10.1017/S1474746419000423>
- Broadhurst, K. et Mason, C. (2017). Birth parents and the collateral consequences of court-ordered child removal: Towards a comprehensive framework. *International journal of law, policy, and the family*, 31, 41-59. <https://doi.org/10.1093/lawfam/ebw013>

- Broadhurst, K. et Mason, C. (2019). Child removal as the *gateway* to further adversity: Birth mother accounts of the immediate and enduring collateral consequences of child removal. *Qualitative social work*, 19(1), 15-37.
<https://doi.org/10.1177%2F1473325019893412>
- Bullock, H., Reppond, H., Truong, S. et Singh, M. (2020). An intersectional analysis of the feminization of homelessness and mothers' housing precarity. *Journal of Social Issues*, 76, 835-858. <https://doi.org/10.1111/josi.12406>
- Calvo, F., Watts, B., Panadero, S. et Carbonell, X. (2022). The prevalence and nature of violence against women experiencing homelessness: A quantitative study. *Violence Against Women*, 28(6-7), 1464-1482. <https://doi.org/10.1177%2F10778012211022780>
- Canfield, M., Radcliffe, P., Marlow, S., Boreham, M. et Gilchrist, G. (2017). Maternal substance use and child protection: A rapid evidence assessment of factors associated with loss of child care. *Child Abuse and Neglect*, 70, 11-27.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2017.05.005>
- Chiesa, A., Kallechey, L., Harlaar, N., Ford, R., Garrido, E., Betts, W. et Maguire, S. (2018). Intimate partner violence victimization and parenting: A systematic review. *Child Abuse and Neglect*, 80, 285-300. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.03.028>
- Conseil du statut de la femme. (2012). *La prostitution : il est temps d'agir*.
<https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-la-prostitution-il-est-temps-dagir.pdf>
- Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Rapport final*.
<https://www.cerp.gouv.qc.ca/index.php?id=2>
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes. Rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*.
<https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2021). *Femmes, inégalités et pauvreté*.
<https://www.pauvrete.qc.ca/femmes/>
- Cooper, A. J. (2017). *A Voice from the South: By a Black Woman of the South*. University of North Carolina Press. http://www.istor.org/stable/10.5149/9781469633329_cooper

- Cousineau, M.-M. et Flynn, C. (2021). *Violence faite aux femmes de la part de partenaire intime et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée*. <https://doi.org/10.7202/1041700ar>
- Cort, L. et Cline, T. (2017). Exploring the impact of domestic abuse in the mother role: how Can educational psychologist contribute to this area? *Educational psychology in Practice*, 33(2), 167-179. <https://doi.org/10.1080/02667363.2017.1279127>
- Côté, I. (2016). *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/18521>
- Côté, I. et Lapierre, S. (2019). *L'aliénation parentale, stratégie d'occultation de la violence conjugale ?* <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3623810>
- Côté, P.-B., Flynn, C., Dubé, K., Fernet, M., Maheu, J., Gosselin-Pellerin, A., Couturier, P., Cribb, M., Petrucci, G. et Cousineau, M.-M. (2022). « It made me so vulnerable »: Victim-blaming disbelief of child sexual abuse as trigger of social exclusion leading women to homelessness. *Journal of child sexual abuse*, 31(2), 177-195.
- Damant, D., Chartré, M.-E. et Lapierre, S. (2012). L'institution de la maternité. Dans S. Lapierre et D. Damant (dir), *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux* (p. 5-13). Presses de l'Université du Québec.
- Damant, D., Lebossé, C., Lapierre, S., Thibault, S., Lessard, G., Hamelin Brabant, L., Laverge, C. et Fortin, A. (2010). « Ça se sépares-tu ça, la femme pis la mère? ». Services reçus par des femmes vivant dans un contexte de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants. *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 159-175. <https://doi.org/10.7202/044226ar>
- Davis, K., Davis, J. et Jones, J. (2021). Victimization in Homeless African women and their high-risk behaviors: Implications for counselors. *Journal of the Research association of Minority Professors*, 22(1), 1-10. <https://digitalcommons.pvamu.edu/jramp/vol22/iss1/1/>
- Deslaurier, J.-P. et Turcotte, P. (2015). *Introduction au travail social*. Presses de l'Université Laval.
- Elliot, S. et Bowen, S. (2018). Defending motherhood: Morality, responsibility, and double binds in feeding children. *Journal of Marriage and Family*, 80, 499-520. <https://doi.org/10.1111/jomf.12465>
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place* (Volume 2) [rapport complémentaire]. https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-compl%C3%A9mentaire_Qu%C3%A9bec.pdf

- Esposito, T., Delaye, A., Chabot, M., Trocmé, N., Rothwell, D., Hélie, S. et Robichaud, M.-J. (2017). The effects of socioeconomic vulnerability, psychosocial services, and social service spending on family reunification: A multilevel longitudinal analysis. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 14(9), 1040. <https://doi.org/10.3390/ijerph14091040>
- Ettinger, A., Riley, A., Colantuoni, E. et Mendelson, T. (2018). Trajectories of early parenting practices among low-income ethnically diverse women. *Journal of Child and Families Study*, 27, 615-628. <https://doi.org/10.1007/s10826-017-0895-1>
- Fauci, J., et Goodman, L. (2019). « You don't need nobody else knocking you down”: survivor-mothers experiences of surveillance in domestic violence shelter. *Journal of Family Violence*, 35, 241-254. <https://doi.org/10.1007/s10896-019-00090-y>
- Featherstone, B., Gupta, A., Morris, K. et Warner, J. (2018). Let's stop feeding the risk monster: Towards a social model of child protection. *Families, Relationships and Society*, 7(1), 7-22. <https://doi.org/10.1332/204674316X14552878034622>
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. (2019). *L'intervention des services de la protection de la jeunesse en contexte de violence conjugale*. https://fmhf.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/lintervention_des_services_de_protection_de_la_jeunesse_en_contexte_de_violence_conjugale.pdf
- Femmes autochtones du Québec. (2016). *Le droit à l'identité culturelle autochtone et la collaboration pour l'avenir de nos enfants et de nos futures générations*. <https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2017/11/Memoire-FAQ-PL-99-LPJ-5-octobre-2016.pdf>
- Flynn, C. et Brassard, R. (2012). La maternité autochtone en contexte de violence structurelle. Entre repères culturels, négociation et hégémonie. Dans Lapierre, S. et Damant, D. (dir), *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux* (p. 103-120). Presses de l'Université du Québec.
- Flynn, C., Lessard, G., Montminy, L. & Brassard, R. (2013). Sortir la violence de sa vie, sans sortir de l'autochtonie : l'importance de mieux comprendre les besoins des femmes autochtones en milieu urbain. *Alterstice*, 3(2), 37-50. <https://doi.org/10.7202/1077519ar>
- Flynn, C. (2015). *Projet Dauphine : laisser la parole aux jeunes femmes de la rue et agir ensemble pour lutter contre la violence structurelle par le biais de la recherche-action participative* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/12010>

- Flynn, C., Damant, D. et Lessard, G. (2015). Projet Dauphine: laisser la parole aux jeunes femmes de la rue et agir ensemble pour lutter contre la violence structurelle par le biais de la recherche-action participative. *Recherches féministes*, 28(2), 53-80. <https://doi.org/10.7202/1034175AR>
- Flynn, C., Damant, D., Bernard, J. et Lessard, G. (2016). Entre théorie de la paix et continuum de la violence: réflexion autour du concept de la violence structurelle. *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, 33(1), 45-64. <https://doi.org/10.7202/1037089ar>
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Gallimard.
- Freeman, A. (2017). "Moving up and out" together: Exploring the mother-child bond in low-income, single-mothers-headed-family. *Journal of Marriage and Family*, 79, 675-689. <https://doi.org/10.1111/jomf.12378>
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec. (2002). *Femmes assistées sociales, la parole est à nous !* <https://www.pauvrete.qc.ca/document/femmes-assistees-sociales-la-parole-est-a-nous/>
- Gaetz, S., Donaldson, J., Richter, T. et Gulliver, T. (2013). *État de l'itinérance au Canada 2013*. https://homelesshub.ca/sites/default/files/SOHC2013_FR_0.pdf
- Gélineau, L. (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin : pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec*. <http://www.raiiq.org/images/recherches/La%20spirale%20de%20l'itin%C3%A9rance%20au%20f%C3%A9minin.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2023). *En équilibre vers l'avenir. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 2023*. https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/2022_2023_BilanDPJ.pdf
- Guay, C. et Grammond, S. (2012). Les enjeux de l'application des régimes de protection de la jeunesse aux familles autochtones. *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), 67-83. <https://doi.org/10.7202/1016348ar>
- Hauge, M.-I. et Kiamanesh, P. (2019). Mothering and everyday life during and in the aftermath of domestic violence among women with immigrant backgrounds in Norway. *Child and Family Social Work*, 25(51), 37-44. <https://doi.org/10.1111/cfs.12710>
- Harp, K. et Oser, C. (2016). Factors associated with two types of child custody loss among a sample of African American mothers: A novel approach. *Social Sciences Research*, 60, 283-296. <https://doi.org/10.1016/j.ssresearch.2016.06.007>

- Harper, E. (2012). Regards sur l'intersectionnalité. http://www.relais-femmes.qc.ca/files/CRI-VIFF-Regards_sur_intersectionnalite.pdf
- Honey, A., Mayes, R. et Miceli, M. (2018). Mothering after child removal: Living under the rule of Greek Gods. *Child and family Social work*, 23, 416-426. <https://doi.org/10.1111/cfs.12432>
- hook, b. (2014). *Feminist theory: from margin to center*. Routledge.
- hooks, b. (2015). *Ain't I a woman. Black women and feminism*. Routledge.
- Howard, C. et Colvin, M. (2021). Women in the waves: Learning from mothers in recovery through photovoice. *Child Welfare*, 99(1), 25-68.
- Institut National de santé publique. (2021). *Itinérance cachée : définitions et mesures au Québec et à l'international*. https://bdso.gouv.qc.ca/docsken/multimedia/PB01600FR_Itinerance_cachee2020H00F00.pdf
- Institut National de santé publique. (2024). *De quoi parle-t-on ?* <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/de-quoi-parle-t-on>
- Kamody, R., Howell, K., Schwartz, L., Schaefer, L. et Thurston, I. (2020). A cross-sectional examination of intimate partner violence and mother-child communication. *Journal of Child and Family Studies*, 29, 1363-1373. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1007/s10826-019-01617-z>
- Kenny, K. S. (2018). Mental health harm to mothers when a child is taken by child protective services: Health equity consideration. *The Canadian Journal of Psychiatry/La Revue Canadienne de Psychiatrie*, 63(5), 304-307. <https://doi.org/10.1177/2F0706743717748885>
- Lacroix, I. (2015). Valorisation des « compétences parentales » et contrôle des risques dans l'accompagnement des parents : les ambivalences de la « contractualisation » en protection de l'enfance. *Recherches familiales*, 1(12), 197-209. <https://shs.cairn.info/revue-recherches-familiales-2015-1-page-197?lang=fr>
- Lapierre, S. et Damant, D. (2012). *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux*. Presses de l'Université du Québec.
- Lapierre, S. et Côté, I. (2011). « On est pas là pour régler le problème de violence conjugale, on est là pour protéger l'enfant ». *Service social*, 57(1), 31-48. <https://doi.org/10.7202/1006246>

- Laventure, M., Charbonneau, R., Sarrazin, G. et Bertrand, K. (2013). Les programmes d'entraînement aux habiletés parentales : quand la dépendance et la parentalité se côtoient. Dans C. Plourde, M. Laventure, M. Landry, et C. Arseneault (dir), *Sortir des sentiers battus : pratiques prometteuses auprès d'adultes dépendants*. Les Presses de l'Université Laval.
- Lessard, G. (2020). Rapport de recherche programme actions concertées. Maternité et paternité en contexte de violence conjugale : problématiques associées et enjeux de concertation. https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/05/rapport_g.lessard_maternite-paternite-violence-conjugale.pdf
- Levine, A., Fritz, T. et Ponti, A. (2016). Coercive Control, Posttraumatic Stress Disorder, and Depression Among Homeless Women. *Partner Abuse*, 7(1), 26-43. <http://dx.doi.org/10.1891/1946-6560.7.1.26>
- Loyd, M. (2018). Poverty and family reunification for mothers with substance use disorders in child welfare. *Child Abuse Review*, 27, 301-316. <https://doi.org/10.1002/car.2519>
- McKenzie, H. et McKay, F. (2018). Thinking outside the box: Strategies used by low-income single mothers to make the ends meet. *Australian Journal of Social Issues*, 53(3), 304-319. <http://dx.doi.org/10.1002/ajs4.48>
- Marcal, K. (2018). The impact of housing instability on child maltreatment: A causal investigation. *Journal of Family and Social Work*, 4(5), 331-347. <https://doi.org/10.1080%2F10522158.2018.1469563>
- Maynard, R. (2018). *NoirEs sous surveillance : esclavage, répression, violence d'État au Canada*. Mémoire d'encrier.
- Meyer, S. (2016). Still blaming the victim of intimate partner violence? Women's narratives of victim desistance and redemption when seeking support. *Theoretical Criminology*, 20(1), 75-90. <https://doi.org/10.1177/1362480615585399>
- Mizock, L., Merg, A. L., Boyle, E. J. et Kompaniez-Dunigan, E. (2019). Motherhood reimagined: Experiences of women with SMI surrounding parenting. *Psychiatric Rehabilitation Journal*, 42(2), 105-112. <https://doi.org/10.1037/prj0000339>
- Morriss, L. (2018). Haunted future: The stigma of being a mother living apart from her child(ren) as a result of a court-ordered removal. *The Sociological Review Monographs*, 66(4), 816-831. <https://doi.org/10.1177%2F0038026118777448>
- Muzik, M., Morelen, D., Hruschak, J., Rosenblum, K. L., Bocknek, E. et Beeghly, M. (2017). Psychopathology and parenting: An examination of perceived and observed parenting in mothers with depression and PTSD. *Journal of Affective Disorders*, 207, 242-250. <https://doi.org/10.1016/j.jad.2016.08.035>

- Murray, S. (2011). Violence Against Homeless Women: Safety and Social Policy. *Australian Social Work*, 64(3), 346–360. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2011.552983>
- MSSSQ. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807/95-842.pdf>
- MSSSQ. (2014). *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir. Politique nationale de lutte à l'itinérance*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>
- MSSSQ. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de d'exercice du 11 octobre 2022*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>
- Nash, J. (2018). The political life of black motherhood. *Feminist Studies*, 3, 699-712. <https://doi.org/10.15767/feministstudies.44.3.0699>
- Noël, J. (2018). *Les processus freinant ou favorisant la reconnaissance sociale des mères dont l'enfant est placé jusqu'à sa majorité en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)* [Thèse de doctorat, Université Laval]. CorpusUL. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/33126/1/34673.pdf>
- Noël, J. (2014). *Le pouvoir d'agir des mères biologiques dont l'enfant est placé de façon permanente ou adopté en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse* [Mémoire de maîtrise, Université Laval]. CorpusUL. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/25399/1/30829.pdf>
- Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. (2012). *Le référentiel d'activités professionnelles lié à l'exercice de la profession de travailleuse sociale ou travailleur sociaux au Québec*. <https://www.otstcfq.org/documentation/referentiel-dactivite-professionnelle-lie-a-l-exercice-de-la-profession-de-travailleuse-sociale-ou-travailleur-social-au-quebec/>
- Organisation des Nations Unies. (1993). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-elimination-violence-against-women>
- O'Reily, A. (2012). *From motherhood to mothering. The legacy of Adrienne Rich's of women born*. State of University of New-York Press.
- Ouellet, F. et Saint-Jacques, M.-C. (2000). Les techniques d'échantillonnage. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, et coll. (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p. 71-90). Gaëtan Morin.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse thématique*. Dans P. Paillé et A. Mucchielli (dir) *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (p. 269-357). Armand Collin.

- Palmer Molina, A., Negriff, S., Monro, W. et Mennen, F. (2018). Exploring the relationship between maternal mental health symptoms and young children's functioning in a low-income minority sample. *Journal of Child and Family Studies*, 27, 3975-3985. <https://doi.org/10.1007/s10826-018-1225-y>
- Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes (PLIFF). (2022). *Femmes et itinérance en 2022* [dossier de presse]. <https://lesmaisonsdelancre.org/wp-content/uploads/2022/03/Dossier-de-Presse-2022.pdf>
- Pettering, R., Wenzel, S., et Winetrobe, H. (2014). Systematic review of current intimate partner violence prevention programs and applicability to homeless youth. *Journal of the Society for Social Work and Research*, 5(1), 107-134. <https://doi.org/10.1086/675851>
- Pouliot, E. (2020). *Les représentations sociales de la compétence parentale en contexte de protection de la jeunesse: comparaison des perspectives sociale et judiciaire*. (thèse de doctorat, Université Laval. Corpus UL. <https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/4e873bcf-90d4-460c-b892-9372942fc769/content>
- Pouliot, E., et Turcotte, D. (2019). Facteurs invoqués dans l'évaluation de la compétence parentale en protection de la jeunesse : comparaison des perspectives sociale et judiciaire. *Sciences et actions sociales*, 1(11), 1-32. <https://shs.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2019-1-page-69?lang=fr>
- Rahder, B. (2006). The crisis of women's homelessness in Canada. *Women and environments international magazine*, 70(71), 38-39.
- Repond, H. et Bullock, H. (2019). Reclaiming "good motherhood": US mother's critical resistance in family homeless shelters. *Feminism and Psychology*, 30(1), 100-120. <https://doi.org/10.1177%2F0959353519870220>
- Richards, T. N., Garland, T. S., Bumphus, V. W., & Thompson, R. (2010). Personal and Political?: Exploring the Feminization of the American Homeless Population. *Journal of Poverty*, 14(1), 97-115. <https://doi.org/10.1080/10875540903489496>
- Ross, N., Cocks, J., Johnston, L. et Stoker, L. (2017). *"No voice, no opinion, nothing": Parent experiences when children are removed and placed in care* [Rapport de recherche]. University of Newcastle.
- Roy, N. (2019). *Quelques constats sur la monoparentalité au Québec*. <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/constats-monoparentalite-qc.pdf>

- Saini, M.-A., Drozd, L.-M. et Olesen, N.-W. (2016). *Les comportements et attitudes de veilles parentales adaptés ou mal adaptés à la suite de séparation et de divorce : conséquences chez les enfants*. Dans M.-C. St-Jacques, C. Robitaille, A. St-Amand et S. Lévesque (dir), *Séparation parentale, recomposition familiale. Enjeux contemporains* (p. 142-164). Presses de l'Université du Québec.
- Scheper-Hughes, N. (2004). Dangerous and endangered youth: social structures and determinants of violence. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1036(1), 13-46. <https://doi.org/10.1196/annals.1330.002>
- Secco, L., Letourneau, N. et Collins, E. (2016). "My eyes were open": Awakened maternal identity and leaving violent relationship for the infant/children. *Journal of Family Violence*, 31, 639-645. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1007/s10896-016-9799-x>
- Shadur, J. et Hussong, A. (2019). Maternal substance use and child emotion regulation: The mediating role of parent emotion socialization. *Journal of Child and Family Studies*, 29, 1589-1603. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1007/s10826-019-01681-5>
- Sheller, S., Hudson, K., Bloch, J. R., Biddle, B., Krauthamer Ewing, S. et Slaughter-Acey, J. (2018). Family care curriculum: A parenting support program for families experiencing homelessness. *Maternal and Child Health Journal*, 22, 1247-1254. <https://doi.org/10.1007/s10995-018-2561-7>
- Smithson, R. et Gibson, M. (2017). Less than human: A qualitative study into the experience of parents involved in the child protection system. *Child and Family Social Work*, 22(2), 565-574. <https://doi.org/10.1111/cfs.12270>
- Staunaes, D. (2003). Where have all the subjects gone? Bringing together the concepts of intersectionality and subjectification. *NORA: Nordic journal of women's studies*, 11(2), 101-110. <https://doi.org/10.1080/08038740310002950>
- Stein, S., Hunter, E., Graham-Bermann, S., Galano, M., Clark, H. et Grogan-Kaylor, A. (2020). Maternal acceptance of children's negative emotions among spanish-speaking Latinas who have experienced intimate partner violence. *Journal of Child and Family Studies*, 29, 1326-1335. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1007/s10826-019-01554-x>
- Styron, T., Janoff-Bulman, R. et Davidson, L. (2000). « Please ask me how I am ». Experiences of family homelessness in context of single mother's lives. *Journal of Social Distress and the homeless*, 9(2). <https://doi.org/10.1023/A:1012945602583>
- Tinland, A., Boyer, L., Loubière, S., Greacen, T., Boucekine, M., Fond, G. et Auquier, P. (2018). Victimization and posttraumatic stress disorder in homeless women with mental illness are associated with depression, suicide, and quality of life. *Neuropsychiatric Disease and Treatment*, 14, 2269-2279. <https://doi.org/10.2147%2FNDT.S161377>

- Tischler, V., Rademeyer, A. et Vostanis, P. (2007). Mothers experiencing homelessness: mental health, support and social care needs. *Health and Social Care in the Community*, 15(3), 246-253. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2524.2006.00678.x>
- Tyler, K. A., Hoyt, D. R., Whitbeck, L. B. et Cauce, A. M. (2001). The impact of childhood sexual abuse on later sexual victimization among runaway youth. *Journal of Research on Adolescence*, 11(2), 151-176. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1111/1532-7795.00008>
- Van Ee, El., Kleber, R. et Jongmans, M. (2016). Relational patterns between caregivers with PTSD and their non exposed children: A review. *Trauma, Violence and Abuse*, 7(2), 186-203. <https://doi.org/10.1177/1524838015584355>
- Veenstra, M. et Keenan, M. (2017). Manufacturing ideologies of the “bad” mother. Aboriginal mothering, “neglectful” caregiving, and symbolic violence in the Ontario child welfare system. Dans M. Hugues Miller, T. Hager et R. Jaremko Bromwich (dir), *Bad mothers: Regulations, representations, and resistance*. Demeter Press.
- Watson, J. (2016). Gender-Based Violence and Young Homeless Women: Femininity, Embodiment and Vicarious Physical Capital. *The Sociological Review*, 64(2), 256-273. <https://doi.org/10.1111/1467-954X.12365>
- Westues, A., Cadell, S., Karabanow, J., Maxwell, L. et Sanchez, M. (1999). The creation of knowledge: linking research paradigms to practice. *Revue canadienne de service social*, 16(2), 129-154. <https://www.jstor.org/stable/41669684>
- Yang, M.-Y., Maguire-Jack, K., Showalter, K., Youn Kyoung, K. et Slack, K. S. (2019). Childcare subsidy and child maltreatment. *Child and Family Social Work*, 24, 547-554. <https://doi.org/10.1111/cfs.12635>
- Yuval-Davis, N. (2016). Power, intersectionality and the politics of belonging. Dans W. Harcourt (dir.), *The Palgrave handbook of gender and development* (p. 367-381). Springer. <http://dx.doi.org/10.5278/freia.58024502>
- Zaccour, S. et Gagné, M.-H. (2022). Aliénation parentale : un problème réel ou un mauvais diagnostic ? *Relations*, (819), 7-9. <https://www.erudit.org/en/journals/rel/2022-n819-rel07486/100438ac/>

ANNEXE 1

SCHÉMA D'ENTREVUE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Introduction :

Bonjour (présenter l'intervieweuse)

Merci d'avoir accepté de participer à ce projet de recherche qui vise à documenter les liens entre l'itinérance et la violence de la part de partenaires intimes (VPI) dans le parcours de vie des femmes afin d'identifier les moyens de prévenir l'entrée dans l'itinérance et en faciliter la sortie. L'entrevue d'aujourd'hui vise à tracer votre trajectoire résidentielle et celles de violences (physique, psychologique, verbale, sexuelle, économique et spirituelle) de la part de vos différents partenaires intimes afin de mieux voir les liens entre ceux-ci. Nous allons utiliser la feuille de « trajectoire de vie » avec les quatre principales trajectoires comme point de repère visuel pendant l'entrevue et comme outil d'analyse une fois l'entretien terminé. Cette feuille va servir à identifier les moments marquants de votre trajectoire.

Éthique :

Je vous inviterais à prendre connaissance des dimensions éthiques associées à votre participation à ce projet. (Présentation et signature du formulaire de consentement) Si vous ne souhaitez pas rapporter avec vous une copie de votre formulaire de consentement, un consentement verbal est aussi valable qu'un formulaire de consentement signé.

(Si la participante souhaite donner son consentement verbal)

Je vous invite à répéter après moi : " Je (nom de la participante) consens librement à prendre part à cette étude"

Thème 1 : Relations familiales intimes et violence

(les thèmes seront abordés simultanément et de façon inductive en fonction des réponses de la participante)

Dans un premier temps, j'aimerais que vous me parliez de votre enfance et des relations avec les principaux membres de votre famille.

Maintenant, pouvez-vous identifier vos principales relations intimes durant votre vie? Vous pouvez commencer par décrire votre situation actuelle et, par la suite, remonter dans le temps en identifiant vos principales relations intimes. Si vous êtes plus à l'aise, vous pouvez également remonter à partir de votre première relation intime.

Éléments à documenter sous la forme de questions de relance

- Présence de violence au sein de ces relations intimes
- Les formes de violences vécues (physique, psychologique, verbale, sexuelle, économique et spirituelle)

- La dynamique au sein du couple
- Le positionnement social de chacun des conjoints (emplois, éducations, revenus, judiciaire, économie de la rue, etc)
- Les stratégies expérimentées pour mettre fin à la relation de violence (*au besoin aller sur la trajectoire de services ou créer une nouvelle trajectoire*)
- Violence postséparation
- Trajectoire de maternité (*ajouter une ligne à la main au besoin*)
 - Conséquences de la violence sur la maternité
 - Conséquence de l'itinérance sur la maternité
 - "Aliénation parentale"
 - Garde des enfants
 - Placements

Thème 2 : Trajectoire résidentielle

Parallèlement à la trajectoire de violence de la part de partenaires intimes, documenter les expériences de logements.

Éléments à documenter sous la forme de questions de relance

- Expériences de cohabitation
- Conditions de vie matérielle
- Séjour en hébergement
- Séjour chez des proches ou des membres de la famille
- Déménagement
- Craintes ou difficultés de paiement
- Insécurité alimentaire
- Sentiment de sécurité dans le logement
- Relations avec le voisinage et le proprio
- Trajectoire de rue
- Stratégie pour atteindre la stabilité résidentielle et pour combler ses besoins fondamentaux.

Questionner directement la participante sur les liens qu'elle fait entre sa trajectoire de violence et

Thème 3 : L'utilisation des services/ressources

Glisser vers cette trajectoire lorsque les participantes parlent de stratégies pour mettre fin à l'itinérance ou à la violence ou pour prévenir son apparition ou aborder directement cette trajectoire au besoin.

Finalement, il serait important de pouvoir identifier, avec vous, les périodes où vous avez utilisé des ressources d'aide tant pour la question de l'instabilité résidentielle (itinérance, logement) que pour celle de la violence. Quelles ressources d'aide avez-vous utilisées ?

Éléments à documenter sous la forme de questions de relance

- Les moments où elles ont demandé de l'aide
- Le motif de la demande d'aide et le "timing"
- Leur opinion sur l'aide reçue (les éléments facilitants/apprécies, les obstacles rencontrés)
- Les besoins qui ont persisté malgré la demande d'aide

- L'aide qui aurait été souhaitée

Autres trajectoire (*il est possible, selon l'expérience des participantes que celles-ci souhaite ajouter des trajectoires importantes pour elle ou qui ont dessiné leur expérience de façon marquante, faire preuve de flexibilité dans ce cas*)

Exemples :

Trajectoire scolaire et professionnelle

- Dégager avec elles leur parcours
- Voir comment leurs trajectoires de violence et d'itinérance ont exercé une influence sur leur scolarité et leur emploi

Trajectoire de santé (physique ou mentale)

- Dégager avec elles leur parcours
- Voir comment les enjeux de santé ont complexifié leurs trajectoires de violence et d'itinérance et vice-versa

Trajectoire d'immigration

- Violences pré et post-migratoires
- Voir comment la trajectoire d'immigration a complexifié leurs trajectoires de violence et d'itinérance

Trajectoire trans* (*auprès des femmes de la diversité sexuelle et de genre au besoin*)

- Dégager avec elles leur parcours
- Voir comment la trajectoire d'immigration a complexifié leurs trajectoires de violence et d'itinérance

Trajectoire de consommation

- Dégager avec elles leur parcours
- Voir comment la trajectoire d'immigration a complexifié leurs trajectoires de violence et d'itinérance

Conclusion

Merci beaucoup pour vos réponses, maintenant, nous allons faire un retour sur les principaux thèmes que vous avez abordés lors de cette rencontre (retour sur les idées principales qui ont été soulevées).

Auriez-vous des choses à ajouter que nous n'avons pas abordé dans la rencontre d'aujourd'hui?

Merci encore une fois pour votre temps et la générosité de vos réponses. Votre participation est précieuse afin de bien documenter les liens entre l'itinérance et la violence de la part de partenaires intimes (VPI) dans le parcours de vie des femmes.

ANNEXE 2

CERTIFICATION ÉTHIQUE

Le projet de recherche principal, dans lequel ce mémoire s'inscrit, a fait l'objet d'une certification éthique. Le numéro de certificat est 2017-18-059-P.

ANNEXE 3



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche :

Violences faites aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance: mieux comprendre pour mieux intervenir de façon concertée

Chercheure responsable :

Marie-Marthe Cousineau, Professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Le projet vise à documenter les liens entre l'itinérance et la violence de la part de partenaires intimes telles que vécues par les femmes.

2. Participation à la recherche

Votre engagement dans ce projet consiste à participer à une entrevue d'une durée de 2h à 2h30 dans laquelle nous retracerons ensemble votre histoire afin de voir les liens entre la violence vécue et votre expérience en lien avec le logement. Nous discuterons également des différents services auprès de qui vous avez demandé de l'aide, le cas échéant. Une compensation financière de 30\$ vous sera remise à la fin de l'entrevue.

Environ un an après la présente entrevue, vous serez invitée à participer à un groupe de discussion sur les résultats générés par cette étude avec d'autres femmes rencontrées dans votre région. Je vous invite à cocher la case suivante si vous êtes intéressés à prendre part à cette rencontre et nous indiquer les coordonnées les plus sécuritaires où vous joindre. Vous pouvez compter sur notre discrétion concernant votre participation à cette étude. Aucune information confidentielle ne sera discutée lors de cette communication. Un montant supplémentaire de 30\$ vous sera remis lors de votre participation à cette rencontre.

Je suis intéressée à participer à un groupe discussion sur les résultats de l'étude Oui _____ Non _____

Si oui, je souhaite être jointe 1) Par téléphone au numéro suivant _____

2) Par courriel à l'adresse suivante _____

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront strictement confidentiels. Les transcriptions des rencontres seront entièrement anonymisées. Ainsi, ni les co-chercheurs.es du projet, ni les assistants.es et professionnel.les de recherche n'auront accès à des informations permettant de vous identifier ou d'identifier votre milieu de pratique. De plus, aucune information permettant de vous identifier d'une manière ou d'une autre ne sera publiée. Le formulaire de consentement signé ainsi que tout document permettant de vous identifier seront conservés au CRIVIFF. Toute information personnelle sera détruite sept ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

4. Avantages, inconvénients et droit de retrait

En participant à cette recherche, vous contribuerez au développement des connaissances sur les liens entre les trajectoires d'itinérance et celles de violence de la part de partenaires intimes. Les résultats de cette étude permettront d'identifier des pistes d'actions afin d'améliorer les services offerts à ces femmes et de faciliter la collaboration et la concertation entre les ressources. Il est possible que l'entrevue fasse surgir certaines émotions puisqu'elle porte sur un sujet sensible. Veuillez noter que l'intervieweuse a été formée en relation d'aide et est en mesure de vous orienter vers une ressource de votre région, si le besoin d'y présente. Votre participation pourrait cependant vous aider à interpréter votre expérience de manière différente ou de confirmer la signification que vous y accordez, vous permettant de mieux transiger avec votre expérience de victimisation et favoriser la reprise de pouvoir que vous avez déjà entamée.

5. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche en cours de projet, vous pouvez communiquer avec la chercheuse, au numéro de téléphone indiqué ci-dessous. À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication (où seules pourront être diffusées des informations ne permettant pas de vous identifier), il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus et je n'ai pas d'autres questions concernant ce projet ainsi que ma participation. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans avoir à justifier ma décision.

Je soussigné-e _____ consens librement à prendre part à cette étude.

Signature

Date

C) ENGAGEMENT DE LA CHERCHEURE

J'ai expliqué à la participante les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de sa compréhension. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheure responsable

Date

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique du CERAS de l'Université de Montréal No CERAS-2017-18-059-P, le 3 juillet 2017.

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Catherine Flynn, coordonnatrice du projet au numéro de téléphone (418) 254-8284 ou à l'adresse courriel catherine.flynn@umontreal.ca.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (l'ombudsman accepte les appels à frais virés).